



1964 1989

**Historique de la
Fédération des
producteurs d'oeufs
de consommation
du Québec**

25

Historique de la
Fédération des
producteurs d'oeufs
de consommation
du Québec



1964

1989

**Historique de la
Fédération des
producteurs d'oeufs
de consommation
du Québec**

Préface

Après ces 25 années de vie bien spéciales en Fédération, n'avons-nous pas en chacun de nous, retraités et survivants, prédécesseurs et successeurs, une certaine curiosité, un goût particulier, l'envie même de nous raconter, de nous remémorer les événements marquants de notre histoire pour ne pas dire de cette épopée des producteurs d'œufs de consommation du Québec?

Madame Andrée Riverin-Charbonneau, avec ses talents d'écrivaine et ses ressources d'historienne, contribuera sans aucun doute à raviver la mémoire de chacun d'entre nous, possiblement les premiers lecteurs et lectrices de son oeuvre.

À travers ce texte, qui nous rend présent ce passé encore si récent, chacun pourra découvrir sinon deviner tout le courage, la détermination, l'héroïsme ou l'énergie parfois du désespoir qu'il a fallu pour rendre viable une industrie qui, il y a quelques années, apparaissait en voie d'extinction. En 1972, l'autosuffisance du Québec n'était-elle pas dangereusement descendue à 55% seulement des besoins du marché? Comment alors ne sentirions-nous pas monter en nous une reconnaissance profonde envers ces pionniers de la première heure, ces prédécesseurs, nos parents dans bien des cas? C'est cela que l'on veut bien célébrer en 1989.

Rien de ce que nous avons hérité n'étant acquis définitivement, cette reconnaissance doit être avant tout le premier pas dans un avenir déjà présent. De nouveaux défis prennent place et menacent sérieusement la stabilité d'une mise en marché ordonnée et d'un revenu décent établis depuis les années 1970.

Ainsi, une libéralisation des échanges pourra avec le temps anéantir l'efficacité du Plan national en ouvrant progressivement les quotas d'importation globaux et supplémentaires. Également une diminution constante de la consommation des œufs de table réduit périodiquement nos quotas et nos revenus, créant des manques à gagner de plus en plus substantiels. Dans un tel contexte, le coût des grains nous ayant depuis toujours rendus vulnérables à la concurrence des autres provinces, il devient de plus en plus difficile de compter sur nos avantages comparatifs de production au Québec pour éviter quelques autres réductions éventuelles de nos quotas.

Dans notre intérêt commun, que la lecture de notre histoire puisse non seulement nous rappeler et convaincre le plus grand nombre d'entre nous que l'action syndicale, la concertation, la compétence, la solidarité, la confiance, le support de l'Union des producteurs agricoles, de la Régie des marchés agricoles et des gouvernements provincial et fédéral demeurent généralement des outils indispensables pour mettre en place les mécanismes nécessaires pouvant surmonter ces nouveaux défis, mais qu'il est surtout essentiel que chacun y mette avant tout le courage, la détermination et l'énergie requise.

Jacques Bouchard
Président

25 ANS DE DÉFIS

1964-1989

**HISTOIRE DE LA FÉDÉRATION DES
PRODUCTEURS D'OEUFS DE
CONSOMMATION DU QUÉBEC**

par **ANDRÉE RIVERIN-CHARBONNEAU**

Préhistoire ou introduction

Avant 1960, il n'y avait pratiquement pas de producteurs d'oeufs spécialisés. L'agriculture était polyvalente. L'Union catholique des cultivateurs (UCC), devenu depuis l'Union des producteurs agricoles (UPA), représentait alors des agriculteurs impliqués dans plus d'une production. Ceux-ci faisaient du lait nature possédait quelques cochons, quelques poules. En 1961, par exemple, 59% des poules pondeuses appartenaient à des entreprises non spécialisées. Mais à partir de là, les conditions commencèrent à changer, de sorte que, dix ans plus tard, cette proportion tomba à 23%.

C'était le règne du super-capitalisme et du super-individualisme. Avant 1956, les producteurs n'avaient pas véritablement de droits collectifs de négociation. Cette année-là, Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, leur concéda ce droit créant du même coup l'Office des marchés agricoles (la future Régie). Sept ans plus tard, le gouvernement Lesage, en 1963, présentera un projet de loi qui, après deux ans de débats, finira par renforcer de façon substantielle cette nouvelle orientation.

LES OEUFS: crise en Europe aussi

PRINCIPAUX FACTEURS

C'est un fait que, dans certains pays d'Europe, le prix courant des oeufs est en voie de tomber au-dessous du coût de production, même si l'on tient compte de l'aide gouvernementale apportée à la production. C'est la FAO qui nous en informe dans un communiqué plutôt bref, mais dans un article plutôt long paru dans son dernier rapport mensuel.

LE CYCLE 1962-64

Au début de 1962, rappelle le communiqué, les prix des oeufs étaient extrêmement bas dans la plupart des pays d'Europe. Ce qui entraînera ce qu'on pourrait appeler une baisse «volontairement forcée» de la production. Fait que nos gens connaissent bien. Lorsque les oeufs subissent une chute prolongée des prix, nos aviculteurs eux aussi réduisent leurs effectifs de pondeuses — non parce que ça leur plaît, mais parce qu'ils ne font pas leurs frais ou, autrement dit, perdent de l'argent.

(T.C.N. — 20 janvier 1965 — p. 3)

Quatrième Cours-à-domicile de l'U.C.C.

donné par

L'INSTITUT AGRICOLE D'OKA

Tous droits réservés

COURS D'AVICULTURE

Par R. F. WILFRID, o.c., professeur

à l'I.A.O.

CHAPITRE IV

RACES DE VOLAILLES

Il n'y a pas d'oiseaux plus universellement connus que la poule. On ignore son lieu d'origine aussi bien que l'époque où elle fut soumise à la domesticité. Tout de même, on la classe de nos jours, à cause de ses produits, parmi les animaux domestiques les plus précieux. En effet, l'éducation bien entendue de la volaille peut former une des branches les plus importantes de l'économie rurale. La diététique humaine y est intéressée à un très haut degré, car le produit de la poule, l'oeuf, est un des aliments les plus nutritifs et les plus salutaires à la santé. Tout homme, quel qu'il soit, riche ou pauvre, habitant de la ville ou de la campagne, robuste ou valétudinaire, aime le tribut journalier de la poule.

L'enfant tressaille à sa vue et le vieillard y sourit.

Si la poule se trouve partout, elle n'est pas partout la même. L'influence de l'homme en a multiplié et varié les espèces presque à l'infini, soit dans la forme, soit dans les couleurs ou le plumage.

Il est naturel à la poule de pondre pour se reproduire, mais cette aptitude a été magnifiée d'une façon exceptionnelle, au point d'en faire une vraie mine de richesse.

Si la poule est précieuse pour l'oeuf, elle l'est aussi à cause de sa chair, mets délicat, nourrissant, dont tout le monde se délecte.

Parmi les innombrables variétés de poules qui existent actuellement, les unes sont bonnes

productrices d'oeufs, d'autres le sont principalement de chair; un certain nombre sont excellentes pour ces deux fins.

(T.C.N. — 18 décembre 1929)

CLASSE:	RACE:	VARIÉTÉS:
Américaine	Plymouth Rock	Barrée; blanche; fauve; perdris; argentée crayonnée, etc.
	Wyandotte	Argentée; dorée; blanche; fauve; noire; perdris; colombienne.
	Rhode Island Rouge	à crête simple;
	Chantecler	à crête en rosace.
	Jersey géante	Blanche. Noire.
Méditerranéenne	Leghorn	Brune à crête simple; Brune à crête en rosace; Blanche à crête simple; Blanche à crête en rosace; Fauve à crête simple Fauve à crête en rosace, etc.
	Ancona	à crête simple, à crête en rosace.
	Minorque	Noire à crête simple;
	Andalouse	Noire à crête en rosace, Blanche à crête simple. Bleue.
Anglaise	Orpington	Fauve; Noire; Blanche; Bleue.
	Cornish	Foncée; Blanche;
	Dorking	Blanche laquée de rouge. Gris argenté.
Française	Faverolle	Saumon.
Asiatique	Brahma	Claire; Foncée.
	Cochin	Fauve; Perdris. Blanche; Noire.
Espagnole		Noire à face blanche.
Hambourg		Argentée erayonnée; dorée crayonnée; argentée, pailletée; etc.
Continental	Campine	Argentée Dorée.
	Naine d'ornement (Bantam)	Seabright

Le coût de production en 1940

Monsieur Henri Mireault donne son résultat sur les volailles. Une moyenne de 60 poules donne 150 oeufs. Dépenses: 277.41\$. Recettes: 458.65\$. Moins différence sur inventaire, moins intérêt sur capital. Profit net 39.69\$. Bénéfice net par poule .66 cents.

(Pour que vivent bêtes et gens. Joliette 1983, p. 106).

«La discussion en commission parlementaire donne lieu à une offensive sans pareille de tous ceux qui depuis 1956 ont cru voir dans la loi des plans conjoints une entrave aux principes capitalistes de la liberté de l'offre et de la demande: compagnies forestières, grandes laiteries et mêmes grandes coopératives. Les opposants au projet demandent d'élargir les exceptions et les exemptions déjà prévues par la loi de 1956 mais le gouvernement tient bon.»¹

Enfin la loi 45 de 1965 allait donner aux associations de producteurs elles-mêmes le droit de créer des agences de vente. L'administration du plan conjoint pouvait être confiée par un vote majoritaire des producteurs au syndicat ou à la fédération spécialisée pour un produit donné, alors qu'auparavant elle devait relever d'un organisme indépendant du syndicalisme agricole. Profitant de ces nouveaux développements, souvent même les anticipant, les producteurs d'oeufs furent parmi les premiers à saisir les avantages que pouvait leur procurer ce type d'action collective.

RACES DE VOLAILLES

Race Rhode Island Rouge:

Race originaire des États-Unis, résultant de multiples croisements entre plusieurs races; Brahma claire, Cochin fauve, Java, Leghorn, Shangai et Chittagong rouge, qui toutes ont apporté quelque élément propre à la formation du type de la Rhode Island actuelle. Les défauts signalés dans sa couleur ne sont qu'une suite de sa formation et de l'atavisme. Ses créateurs, MM. Macomber et Tripp, deux éleveurs du Rhode Island, firent en 1854 leurs expériences d'une façon peu scientifique, n'ayant en vue que la production d'une race bonne pondeuse. Les croisements se firent d'abord sur la poule commune, de race indéfinissable, telle que la petite poule qu'on voyait, il y a quelques années encore, sur la plupart de nos fermes québécoises, et que les Anglais décoraient malicieusement du nom de «poule canadienne». Ce défaut de couleur dans la Rhode Island Rouge a découragé bon nombre de ses éleveurs. Mais depuis plus de 30 ans, des croisements et une sélection scientifique pratiquée aux États-Unis semblent y avoir créé des troupes d'une couleur parfaitement uniforme. Est admise au standard comme volaille d'utilité générale.

Elle doit sa grande popularité à un double mérite: 1° elle touche de très près la perfection quant à la production de la chair et des oeufs à la fois; 2° elle est rustique, très active, se développe rapidement, pond de bonne heure à l'automne et tout l'hiver: c'est même là sa spécialité.

Race Leghorn:

Classe méditerranéenne, à neuf variétés. La plus en vogue, à cause de ses hautes capacités de ponte, est la blanche à crête simple. Il y a environ une douzaine d'années, la Leghorn n'était pas acclimatée au Canada et se montrait pauvre pondeuse d'hiver. Mais actuellement ces conditions se sont améliorées, et certaines lignées se sont montrées fortes pondeuses, même en hiver. Elle est si bien acclimatée qu'on pourrait peut-être la proposer aux éleveurs qui ne visent que le commerce des oeufs. Grâce à ses autres qualités: rusticité, vigueur, élevage facile, elle peut devenir une poule pratique pour le producteur d'oeufs.

La variété brune est aussi estimée comme pondeuse. Les autres sont plutôt des races de fantaisie.

Le poids standard est:

coq,	5½ lbs;	cochet,	4½ lbs.
poule,	4 lbs;	poulette,	3½ lbs.

Race Ancona:

Classe méditerranéenne, du genre Leghorn. Certaines familles se déclarent grandes pondeuses. Deux variétés. Couleur noire tachée de blanc.

Le poids standard est:

coq,	5½ lbs;	cochet,	4½ lbs.
poule,	4½ lbs;	poulette,	3½ lbs.

Race Andalouse bleue:

Classe méditerranéenne, à crête simple, genre Leghorn, ayant une réputation de bonne pondeuse, mais aucun record officiel de grosse ponte n'a encore été enregistré. Il est difficile d'obtenir des sujets représentant la couleur standard. C'est plutôt une race d'amateur.

Race Dorking:

Classe anglaise, portant 5 doigts aux pattes. Trois variétés, dont la gris-argenté est la plus populaire. Elles sont surtout estimées en Angleterre pour leur chair délicate et savoureuse. Aucun record officiel de forte ponte n'a encore paru.

Le poids standard, pour la variété gris-argenté est:

coq,	8 lbs;	cochet,	7½ lbs.
poule,	6½ lbs;	poulette,	5½ lbs.

¹ Kesteman, Jean-Pierre en collaboration avec Boisclair Guy et Kirouac Jean-Marc, *Histoire du syndicalisme agricole au Québec*. UCC-UPA 1924-84. Boréal Express. Montréal, 1984 p. 207.

Race Orpington:

Classe anglaise, présentant 4 variétés. La fauve est la plus répandue en Amérique. Assez bonne pondeuse, mais couveuse persistante en été. Sa chair et ses pattes sont blanches, comme celles de la Dorking.

Le poids standard est:

coq,	10 lbs;	cochet,	8½ lbs;
poulet,	8 lbs;	poulette,	7 lbs.

Race Cornouaille:

Classe anglaise, avec trois variétés. Poule très rustique, chair bonne et abondante, surtout à la poitrine; peu fournie de plumes courtes et serrées au corps. Volaille d'amateur plutôt que d'utilité. Un croisement d'un coq Cornish avec une femelle Orpington donne l'un des meilleurs produits comme chapons.

Poids standard, pour la foncée et la blanche:

coq,	10 lbs;	cochet,	8 lbs.
poule,	7½ lbs;	poulette,	6 lbs.

pour la variété blanche laccée de rouge:

coq,	8 lbs;	cochet,	7 lbs.
poulet,	6 lbs;	poulette,	5 lbs.

Race Faverolles:

L'une des dernières créations françaises. Estimée pour sa chair et ses oeufs. Elle porte cinq doigts aux pattes.

Le poids standard est:

coq,	8 lbs;	coche,	7 lbs.
poule,	6½ lbs;	poulette,	5½ lbs.

Il nous reste à décrire les races *Brahma*, *Cochin*, *Espagnole noire*, *Hambourg*, *Campine* et *Seabright*.

Race Brahma:

Classe asiatique. L'une des plus grosses volailles connues. Deux variétés. Elle pond de très gros oeufs bruns. Ses pattes sont emplumées. Le poids, qui semblerait indiquer une chair très abondante, est contrebalancé par la grosseur des os. Les sujets sont lents à se développer.

Poids standard, pour la variété claire:

coq,	12 lbs;	cochet,	10 lbs.
poule,	9½ lbs;	poulette,	8 lbs.

Pour variété foncée:

coq,	11 lbs;	cochet,	9 lbs.
poule,	8½ lbs;	poulette,	7 lbs.

Race Cochin:

Race asiatique, à quatre variétés. Plumes abondantes, longues et lâches, pattes très emplumées. Pond de petits oeufs foncés. Grosse couveuse et bonne mère. C'est une volaille d'amateur.

coq,	11 lbs;	cochet,	9 lbs.
poule,	8½ lbs;	poulette,	7 lbs.

Race Espagnole noire à face blanche (Black Spanish):

Sa plus grande originalité consiste dans sa face exagérée de blanc. La poule pond de gros oeufs blancs. Ce n'est pas une volaille à conseiller pour notre climat.

Poids standard:

coq,	8 lbs;	cochet,	6½ lbs.
poule,	6½ lbs;	poulette,	5½ lbs.

Race Hambourg:

Cette classe comprend six variétés. Aucun poids standard n'est fixé pour la race. Petite poule très alerte, active, à crête en rosace et aux oreillons blancs. Volaille d'exposition.

Race Campine:

Classe continentale, originaire d'Italie, surnommée dans son pays «pouls pond tous les jours». Mais ses oeufs sont très petits. Deux variétés. Assez populaire dans l'Ontario, surtout la variété argentée.

Poids standard:

coq,	6 lbs;	cochet,	5 lbs.
poule,	4 lbs;	poulette,	3½ lbs.

Race Seabright:

Classe naine d'ornement (Bantam). Originaire d'Angleterre; volaille purement de fantaisie. Contrairement à la règle générale, un sujet Seabright dépassant de deux onces le poids standard est disqualifié. Cette race a ceci de particulier que le coq possède la même conformation des plumes que la poule, et est privé des plumes qui caractérisent les mâles dans les autres races. La classe comprend deux variétés.

Poids standard:

coq,	26 onces;	cochet,	22 onces.
poule,	22 onces;	poulette,	20 onces.

Race de Wyandotte:

Autre race américaine, très ancienne aussi. Il en existe huit variétés, dont la plus populaire est la blanche. Les autres sont plutôt sujets d'amateurs. Poule d'utilité générale. Dans certaines lignées, les oeufs sont plutôt petits, et un assez gros pourcentage de ces oeufs n'est pas fécondé. Ceci paraît être le point faible de cette race, et on l'attribue généralement à son dos trop court. C'est une bonne couveuse, très bonne mère, et ses poulets ont toujours fort belle apparence, soit qu'on en fasse des poulets à frîre (broilers) ou à rôtir (roasters).

Le poids standard est:

coq,	8½ lbs;	cochet,	7½ lbs.
poule,	6½ lbs;	poulette,	5½ lbs.

1964

La situation économique qui prévalait avant la fondation de Fedco en était une de libre marché, de libre production. Les producteurs n'avaient aucun contrôle sur les prix et sur les importations. Ils étaient à la merci de l'offre et de la demande. C'était le temps où les acheteurs allaient chez ceux qui pouvaient leur assurer de gros volumes d'approvisionnement.

Ce qui, en principe, favorisait les producteurs des autres provinces, puisqu'il n'y avait que quelques gros postes au Québec. Des compagnies s'étaient installées au Manitoba afin de s'approvisionner en grains, à moindre coût. Elles pouvaient vendre leurs oeufs à un prix inférieur sur le marché du Québec. Ce qui n'était pas sans inquiéter les producteurs d'ici. Ceux-ci ont alors décidé de s'organiser.

Avec l'aide de l'Union catholique des cultivateurs (UCC), aujourd'hui l'Union des producteurs agricoles (UPA), les producteurs d'oeufs ont d'abord créé leur organisation. Ils commencèrent par fonder 11 syndicats régionaux: ce qui fut fait avec l'aide des fédérations régionales et le service de la mise en marché de l'UCC qui servit de secrétariat. La fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec fut officiellement fondée, le 13 novembre 1964. Monsieur Ovila Lebel, président du

syndicat de Nicolet, en devint le premier président.

Dès 1964, comme il s'agissait d'un plan conjoint de nature particulière, les producteurs durent en effet entreprendre des études et des travaux de recherche que n'allaient plus avoir à s'imposer ceux qui les suivraient. Entre autres, l'étude de la mise en marché des oeufs entraîna la conclusion qu'il fallait amender la Loi des marchés agricoles du Québec sous plusieurs aspects.

«Au tout début, je me déplaçais souvent à travers la province afin d'informer les producteurs. Avec l'aide de l'UCC, par le biais de ses services régionaux, on fit l'inventaire de tous les producteurs du Québec de même que plusieurs études sur la production. Puis nous avons présenté un règlement sur la production.» (Ovila Lebel).

1er plan conjoint

La fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec a vu le jour en novembre 1964. Au début de 1966, elle est la première à se voter un plan d'envergure provinciale. En février de cette année en effet, près de 1750 producteurs participent au vote, soit près de 64% des 2700 producteurs d'œufs de la province. Les votants favorisent le plan conjoint à 92%.

Habilité par la loi à administrer ce plan et donc à contingenter la production, la Fédération émet peu après un règlement de quotas. Près de 1800 producteurs, possédant chacun plus de 250 poules pondeuses, se les partagent. Ce nombre de producteurs correspond à peu près à celui des votants, ce qui laisse penser que le millier de producteurs qui n'ont ni voté ni reçu de quotas sont de petits producteurs dont les œufs ne sont pas la seule production.

(Kestemann Jean-Pierre en collaboration avec Boisclair Guy et Kirouac Jean-Marc, *Histoire du syndicalisme agricole au Québec*. UCC-UPA 1924-84. Boréal Express. Montréal 1984, p. 210).

Oeufs

Prix sur place à Montréal
OEUFS TRIÉS
(caisses gratuites)

Extra-Gros	41¢
A-Gros	38¢-39¢
A-Moyens.....	35¢-36¢
A-Petits	30¢-31¢
B	34¢-35¢
C	27¢-28¢

À Drummondville,
le 13 novembre:

Fondation de la Fédération des producteurs d'œufs [consommation]

Une centaine de producteurs d'œufs de consommation venus de presque toutes les régions agricoles de la province de Québec se sont réunis vendredi le 13 novembre, à Drummondville, afin de procéder à la fondation de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec.

Les participants à cette réunion étaient des délégués des neuf syndicats déjà fondés dans les régions de Nicolet, Québec-Est-Nord-Ouest, Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, Québec-Sud, St-Hyacinthe et Valleyfield. Il en reste quatre autres à fonder dans les régions d'Amos, les Laurentides, Joliette et Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

L'assemblée s'est ouverte sur une invitation du président général de l'UCC, M. Lionel Sorel, encourageant les producteurs à s'occuper de leurs affaires. «Pas un problème agricole n'a été solutionné sans les cultivateurs», dit-il. Il leur demanda aussi d'être agressifs dans leurs revendications.

(T.C.N. — 18 novembre 1964 — p. 2)

«Nous, comme fédération, avons un employé à temps partiel qui aidait nos syndicats régionaux. Plusieurs études sur la production furent entreprises de même que la liste de tous les producteurs du Québec. Nous leur avons soumis un projet de règlement de production.» (Ovila Lebel)

On expliquait aux producteurs qu'ils se devaient d'atteindre au moins 5,000 pondeuses, même si on savait pertinemment qu'ils ne pouvaient pas faire vivre une famille avec de telles unités. Quelques rares aviculteurs situés près des grands centres urbains, possédaient déjà 50,000 pondeuses. Ce fut le chiffre maximal qui allait désormais être autorisé.

Ce n'est qu'à partir de 1981 que certaines personnes vont contourner ce règlement afin d'augmenter leur production et dépasser ce chiffre de 50,000 pondeuses. On recommandait aux producteurs d'augmenter autant que possible de 5,000 à 10,000 pondeuses. Les compagnies multinationales furent écartées dès le départ, puisque l'on mettait l'accent sur la ferme familiale. Contrairement à la situation qui prévalait au Manitoba, les compagnies ne pouvaient adhérer à Fedco.

Le paiement d'appoint sur les oeufs en '64: .02¢ la douzaine

Le ministre de l'Agriculture, l'hon. Harry Hays, a annoncé qu'un paiement d'appoint de deux cents par douzaine sera effectué pour les oeufs vendus durant l'année terminée le 30 septembre 1964.

L'hon. Harry Hays a dit que ces paiements dépasseront le total de 1.5 million de dollars.

(T.C.N. — 14 octobre 1964 — p. 7)

Prix des oeufs dans l'Ouest et ailleurs

À LEUR NIVEAU LE PLUS BAS DEPUIS 34 ANS

Au cours du mois de mai, les prix des oeufs seraient descendus à leur niveau le plus bas dans l'Ouest depuis 34 années. À quoi l'on pourrait ajouter: C'est également vrai dans d'autres régions du pays!

Il y a 34 ans... Cela veut dire en 1930, soit durant la première année de la plus grande dépression économique jusqu'ici dans le siècle que nous vivons. (T.C.N. — 3 juin 1964 — p. 2)



1964

La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec.

Assis: au milieu: M. Ovila Lebel, président

Debout: extrême-droite: M. Réal Millette

(Prix de gros aux détaillants à Montréal
(cartons d'une douz.))

Extra-Gros	46¢-48¢
A-Gros	43¢-45¢
A-Moyens.....	40¢-42¢
A-Petits	34¢-37¢
B	38¢-39¢
C	31¢-32¢

Prix de détail aux
consommateurs
(cartons de douzaines)

Extra-Gros	54¢-58¢
A-Gros	50¢-55¢
A-Moyens.....	49¢-51¢
A-Petits	43¢-45¢

(T.C.N. — 18 mars 1964 — p. 11)

1965

En 1965, une requête en vue de l'établissement du plan conjoint fut adressée à la Régie des marchés agricoles du Québec. Elle fut soumise au vote des producteurs entre le 28 décembre 1965 et le 22 février 1966. 2,632 producteurs répartis entre 12 syndicats régionaux avaient droit de voter. Les deux tiers (1,751) participèrent effectivement au scrutin. 94% des votes valides approuvèrent le projet.

Fedco travaillait à améliorer le sort des agriculteurs et réclamait la création d'offices dans toutes les provinces. Durant les années qui suivirent, les élus de Fedco encourageaient les producteurs à augmenter, annuellement, leur production de 10 à 15%, en vue d'augmenter la part québécoise de la production canadienne. Les quotas se donnaient à l'époque et une ferme de 10,000 pondeuses pouvait faire vivre un producteur et sa famille. Pour avoir droit à un quota, il fallait toutefois être déjà producteur.

Fedco voyait, d'un mauvais oeil, l'Ontario augmenter, d'une façon toujours grandissante, sa production. La vraie bataille des marchés ne faisait que commencer. Aussi Fedco réclama à grands cris, la création d'offices provinciaux. L'Ontario s'opposait à la création de tels offices. Certaines provinces comme la Colombie britannique avaient déjà un office. Les

Des offices régiront bientôt la vente des produits agricoles

Toujours selon M. Davey, depuis environ quatre ans, un programme gouvernemental de stabilisation du prix des oeufs, basé sur un paiement d'appoint, a tenté d'amener les approvisionnements au niveau de la demande nationale. Cependant, des prix avantageux, au début de 1963, ont encouragé des placements plus considérables de poussins. Au cours des 12 mois qui ont suivi, un certain nombre de grosses entreprises de ponte ont été établies dont le résultat définitif a été une baisse générale des prix pour l'année qui s'est terminée le 30 septembre 1964, et des prix encore plus bas pour l'année qui vient de se terminer. C'est ce qui a conduit aux paiements d'appoint les plus élevés versés jusqu'ici, soit 4.3¢ la douzaine.

«Il semble maintenant que les prix vont demeurer élevés durant presque toute la période des dix prochains mois, ce qui pourrait occasionner de nouvelles fluctuations de production, de sorte que la stabilité connue naguère semble ne plus exister.»

(T.C.N. — 24 novembre 1965 — p. 5)

Producteurs d'oeufs de consommation: VOTEZ!

Les producteurs d'oeufs de consommation du Québec ont commencé à recevoir les bulletins de vote et la documentation nécessaire concernant le scrutin pour l'établissement d'un plan conjoint de mise en marché à travers la province. En effet, tel qu'annoncé la semaine dernière, ce vote appelé par la Régie des marchés agricoles du Québec débutait le 21 janvier dernier.

(T.C.N. — 26 janvier 1966 — p. 8)

Victoire pour les producteurs d'oeufs de consommation!

92% des voteurs en faveur du plan conjoint

Les producteurs d'oeufs de consommation ont remporté une victoire mardi lors du dépouillement du scrutin au bureau de la Régie des marchés agricoles du Québec en vue d'un plan conjoint. Des 2,721 producteurs aptes à voter, 1751 se sont prévalus de leur droit de vote dont 1616 en faveur du plan projeté, soit 92%!

Sur les 1751 voteurs, 109 seulement ont voté contre et 26 bulletins ont été annulés.

Ainsi, le plan conjoint de mise en marché des oeufs de consommation attendu et souhaité depuis si longtemps vient d'être adopté par les producteurs et il entrera en vigueur aussitôt qu'il sera publié dans la Gazette officielle de Québec; ce qui ne devrait pas tarder.

Dès mardi après-midi, l'exécutif de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec se réunissait aux bureaux de l'UCC afin d'étudier les procédures à suivre pour mettre ce plan conjoint en oeuvre et organiser la mise en marché ordonnée de cette production importante.

Un premier pas vient donc d'être franchi; le deuxième — et non le moindre — le sera d'ici peu. Les directeurs de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec — la première du genre dans la province — sont confiants dans l'avenir et comptent sur la collaboration étroite de tous les producteurs pour la mise en oeuvre de ce nouveau plan conjoint. En attendant, ils remercient et félicitent ceux qui ont voté. Les résultats dénotent le désir bien marqué des producteurs de s'organiser.

(T.C.N. — 23 février 1966 — p. 1)

Le prix des oeufs: autre intervention de l'UCC TÉLÉGRAMME

Honorable Jean Lesage, Premier ministre
Hôtel du Gouvernement, Québec

Producteurs avicoles traversent présentement crise effroyable due à légère surproduction et à baisse de prix sans précédent. Producteurs d'oeufs de consommation et de poulets organisés en syndicats et fédérations depuis un an ont préparé un plan conjoint provincial pour réglementer production et mise en marché. Malheureusement ils doivent retarder vote tant que amendements essentiels ne seront pas apportés à la loi mise en marché. Retards entraînent détérioration de situation et pourront avoir conséquences néfastes. Comité exécutif UCC présentement en réunion à Québec demande instamment au gouvernement d'adopter immédiatement amendements suggérés par producteurs et UCC au Ministre Agriculture. Autres catégories de producteurs attendent également amendements avec anxiété.

L'Union Catholique des Cultivateurs
par: Lionel Sorel, Président général
(Copie envoyée à l'Honorable Alcide Courcy,
Ministre de l'Agriculture) (T.C.N. — 10 mars 1965)

Mise au point concernant les producteurs d'oeufs de consommation du Québec

Depuis quelque temps des rumeurs circulent à l'effet qu'un groupe de classificateurs d'oeufs désiraient fonder une Association des classificateurs d'oeufs du Québec. Des projets de règlements ont été préparés et une assemblée doit avoir lieu le 11 janvier prochain à l'Hôtel Reine Elizabeth à Montréal.

Le comité exécutif de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec a pris connaissance, lors de sa dernière réunion, des projets de fondation de cette association. Que les classificateurs d'oeufs du Québec se groupent en association, les producteurs n'y voient aucune objection et ne désirent aucunement leur reprocher ce droit qu'ils exercent d'ailleurs eux-mêmes. Toutefois, il est inquiétant de constater que les règlements de l'Association des classificateurs d'oeufs du Québec prévoient, comme membres titulaires ou associés, non seulement les classificateurs, mais les producteurs d'oeufs, les manufacturiers de moulée, les postes d'emballage, les vétérinaires, les marchands détaillants, etc. et prévoient, également, une participation financière de toutes ces personnes.

(T.C.N. — 6 janvier 1965 — p. 16)

producteurs d'oeufs venaient à peine de décider de se discipliner que d'autres entendaient déjà profiter du fruit de leurs efforts. Pendant des années encore, les producteurs auront à se plaindre, comme ils le firent, dès le début, des importations massives d'oeufs canadiens et américains sur le marché québécois.

1966

La fédération soutenue par l'UCC et la Fédération canadienne de l'agriculture arracha finalement, en juillet 1966, l'intervention du gouvernement fédéral qui versa une petite subvention. Mesure temporaire qui ne réglait en rien le problème de fond. Lors du congrès général de l'UCC, Fedco obtint l'appui de la centrale syndicale qui réclama dès lors avec elle la création d'offices provinciaux et d'une commission canadienne, tout en exigeant un meilleur contrôle des frontières. Lentement, très lentement, ces idées allaient faire leur chemin.

1967

En 1967, contrairement à ce qui avait été prévu, l'Expo 67 ne fut pas, pour les producteurs d'oeufs, la mine d'or escomptée. En effet, les producteurs, ayant augmenté leur production en prévision de l'évènement, se retrouvèrent avec des surplus et subirent des pertes considérables. Ils

Les producteurs d'oeufs adoptent un projet de système de commercialisation

C'est par une très forte majorité (95.5%) que les délégués à l'assemblée générale spéciale de la Fédération des Producteurs d'oeufs de consommation du Québec, tenue le 20 juillet à Drummondville, ont adopté le projet de système de commercialisation des oeufs mis de l'avant par les dirigeants de la Fédération.

GRANDES LIGNES DU PROJET

Le projet adopté comporte une agence centrale de vente qui agira jusqu'aux détaillants, permettant ainsi aux producteurs de contourner les intermédiaires et de garder le contrôle de la vente des oeufs jusqu'aux détaillants.

Le but de l'agence centrale de vente est donc de permettre d'augmenter le marché, d'éliminer le marchandage qui lèse les producteurs individuels, de stabiliser les prix et d'atteindre un niveau de prix satisfaisant.

(T.C.N. — 2 août 1967 — p. 5)

Augmentation de 10% du quota de la production d'oeufs au Québec en '68

Décision des producteurs lors d'une assemblée générale spéciale de la Fédération provinciale à Ste-Foy

— Le quota global de la production d'oeufs de consommation au Québec pour la période couvrant les douze mois de l'année 1968 sera augmenté dans une proportion de 10%.

— Cette augmentation se répartira comme suit: 1)- la catégorie «A» qui comprend les propriétaires de 1,000 pondeuses et de moins de 2,000; 2)- la catégorie «B» qui comprend les propriétaires de 2,000 pondeuses et de moins de 5,000.

— Le quota du producteur de la catégorie «A», après augmentation, ne pourra excéder la production de 3,000 pondeuses; celui du producteur de la catégorie «B», la production de 5,000 pondeuses. Le quota des producteurs qui ont droit à une augmentation et qui en sont prévalus sera calculé sur une période de deux ans.

(T.C.N. — 20 décembre 1967 — p. 5)

Menace pour les producteurs du Québec

D'«étranges» importations d'oeufs!

On sait que depuis quelque temps les prix des oeufs ont été à des niveaux intéressants pour les producteurs du Québec. Les hauts cours ont été plutôt rares en ces dernières années, et on se souvient que l'année 1964 a été désastreuse pour les producteurs d'oeufs. Juste au moment où la situation financière des producteurs d'oeufs s'améliorait et où le plan conjoint commençait à fonctionner les producteurs doivent faire face à une véritable menace.

Des entreprises de toutes sortes du Québec importent des oeufs d'autres provinces. Il s'importe également des oeufs de pays étrangers, notamment des États-Unis, de l'Afrique du Sud, de la Pologne, de l'Irlande et du Mexique. Face à une telle situation, les producteurs d'oeufs sont inquiets et ils demandent que le gouvernement fédéral prenne les moyens nécessaires pour empêcher un affaissement prochain des prix, principalement jouant le rôle qui lui revient au sujet des importations.

(T.C.N. — 18 mai 1966 — p. 7)

Les producteurs d'oeufs ou l'équilibre des ventres creux

Depuis le début de l'année, la situation des producteurs d'oeufs ne cesse de se détériorer. Dès le mois de janvier, la Fédération intervenait auprès du ministre fédéral de l'Agriculture. La réponse fut que la situation était normale, cyclique, qu'elle ne reflétait que des variations saisonnières et que les prix se raffermiraient dans quelques semaines. Quel sens aigu des réalités et des principes économiques...

Réduction du coût de production des oeufs

Lorsque le prix des oeufs est peu élevé (comme en Saskatchewan l'an dernier), la différence entre le coût de production et le revenu tiré des ventes est très petite.

Quatre groupes de poulettes ont été nourries avec des pâtées de croissance entre les âges de 12 à 22 semaines.

Les coûts d'alimentation les plus élevés ont été enregistrés dans le quatrième groupe, étant donné que les poulettes ont alors mangé plus pour compenser le niveau énergétique peu élevé des aliments. C'est aussi ce groupe qui a produit le plus d'oeufs, et donc le plus de revenus des ventes d'oeufs. Cependant, le niveau élevé des coûts d'alimentation a occasionné le profit le moins élevé des quatre groupes à l'essai. Par poulette, les coûts d'alimentation et les revenus tirés de la vente des oeufs s'élevaient respectivement à \$4.43 et à \$4.74. (T.C.N. — 6 avril 1966 — p. 23)

Le ministre ajoutait que les fonctionnaires avaient reçu l'ordre de surveiller la situation! Jamais ne fut-il question qu'ils aient reçu l'ordre de prévenir la situation et encore moins de trouver des solutions ou tout simplement de... penser. Et MM. Greene et Williams de se scandaliser que les producteurs canadiens aient augmenté leur production en regard de 1966 qui fut une année de sous-production. Comme toujours, les hauts prix de l'année dernière, conséquence d'une production réduite faisant suite à la crise de 64-65, ont amené plusieurs producteurs canadiens à augmenter leur production en 1967 pour compenser les pertes subies les années antérieures. Et on se retrouve comme toujours, avec une offre dépassant la demande; trop d'oeufs et pas de prix. L'an prochain, l'inverse se produira et une nouvelle crise en 1969 pour ceux qui resteront; conséquence inéluctable de cet équilibre des ventres creux que cherchent à entretenir à tout prix nos gouvernements tant à Québec qu'à Ottawa.

(T.C.N. — 5 juillet 1967 — p. 3)

commencèrent à penser augmenter leur pouvoir de vente sur le marché québécois. Ils étudièrent les avantages de former une agence de vente en commun. De pair, ils entreprirent le calfeutrage des brèches subsistantes sur leur propre marché.

Il fallut faire préciser la notion de producteur commercial, obtenir des amendements à la loi des marchés agricoles susceptibles de favoriser le contrôle effectif des ventes faites directement ou indirectement au consommateur. Il fallait aussi mettre de l'ordre dans les conditions imposées par les classeurs et les acheteurs de produits agricoles. Plusieurs études de marché furent nécessaires afin de trouver par quels moyens y arriver.

1968-69

Trois options furent proposées aux producteurs. C'est celle de l'agence de vente qui fut votée presque unaniment par l'assemblée générale du 18 juillet 1968.

L'agence de vente, en centralisant l'offre face à une demande de nature monopolistique, allait régler un certain nombre de difficultés. Fedco, par son agence, obtenait le contrôle exclusif de tous les oeufs du Québec, par le biais de postes de classification régionaux. L'année 1969 fut entièrement consacrée à la mise en place de cette nouvelle agence.



«Il nous sera possible de vivre décemment»

MM. Réal Millette et Claude Bernard représentaient la Fédération provinciale des Producteurs d'oeufs de consommation auprès des producteurs membres du syndicat de la région de Joliette qui tenaient leur assemblée générale lundi dernier, le 5 mars, sous la présidence de M. Fernand Labelle.

«Sous peu, il nous sera possible de vivre décemment avec notre production».

(T.C.N. — 13 mars 1968 — p. 11)

Le plan-conjoint

Le plan-conjoint, qui ne peut être défini aussi précisément en raison de son caractère plus abstrait a lui aussi des limites bien déterminées. Son action se place tout d'abord au niveau de la production qu'il unifie et contrôle (contingentement, qualité); ce contrôle se poursuit au moment de la fixation du prix des produits. Il joue là un rôle d'arbitre, et de négociateur. L'un de ses principaux moyens d'action étant actuellement de faire l'union des producteurs de tel ou tel produit pour présenter un front solide face aux acheteurs déjà unifiés en utilisant un organisme constitué comme agence de vente ou en en créant une. (Selon les chiffres du ministre de l'agriculture J.J. Greene, 6 grands magasins contrôlent actuellement 75% de la consommation.)

(T.C.N. — 13 mars 1968 — p. 16)

Prix fermes des oeufs d'ici septembre?

Les ventes d'oeufs par les producteurs aux postes de classement durant l'année en cours s'élèveraient à 8.9 millions de caisses, soit 1 pour cent de moins que le sommet des livraisons de 9 millions de caisses en 1968.

(T.C.N. — 26 février 1969 — p. 2)

Les producteurs d'oeufs disent OUI au système de mise en marché soumis par les administrateurs de leur Fédération

96% des délégués en faveur du plan de commercialisation

Faisant suite à toute une série d'assemblées régionales d'information et de consultation tenues par la Fédération des producteurs d'oeufs à travers la province et pour rendre compte du mandat explicite qui leur avait été confié par les producteurs lors d'une assemblée générale spéciale tenue à Drummondville au mois de juillet 1967, les administrateurs de la Fédération ont soumis aux producteurs d'oeufs réunis en assemblée générale spéciale le 18 juillet dernier un projet détaillé de mise en marché des oeufs consommés au Québec. Au cours de cette assemblée, tenue à Beauport, les producteurs ont adopté presque à l'unanimité un Règlement concernant la commercialisation et la mise en vente en commun des oeufs au Québec. (T.C.N. — 11 septembre 1968 — p. 6)

Le gouvernement central responsable de la situation précaire des producteurs d'oeufs

Combien de fois avons-nous répété qu'en fermant les yeux sur les importations massives d'oeufs venant d'outre-frontière et surtout des États-Unis, le gouvernement central se fait le complice de la situation précaire dans laquelle sont plongés l'ensemble des producteurs canadiens? Or, voilà que des pressions encore plus considérables s'exercent à l'heure actuelle sur les prix des oeufs au point que, pour certains observateurs, cela constitue un signe avant-coureur et infaillible d'une crise particulièrement dure, et ce à très brève échéance, à moins d'un revirement subit de la conjoncture présente. (T.C.N. — 25 juin 1969 — p. 3)

Comité de négociation

Les négociations qui ont abouti à la signature de plusieurs contrats avec les postes de classification se sont poursuivies sans interruption depuis septembre dernier.



Commercialisation des oeufs

Contrats de classification signés

La première phase qui est aussi un élément essentiel de l'opération du système de commercialisation est presque complétée. Résultat de négociations intensives et fructueuses, des contrats ont été signés depuis quelques jours avec la plupart des postes régionaux.

Les expériences dans ce domaine étant inexistantes au Canada et fragmentaires dans d'autres pays, la mise au point du contrat de classification a demandé beaucoup de travail et de recherche. Quelques séances collectives ont eu lieu mais des consultations et rencontres individuelles ont surtout marqué ces négociations fructueuses. Les parties n'ont pas ménagé leurs efforts pour en arriver rapidement à des ententes satisfaisantes.

(La Terre de chez nous.)



1970-71

L'agence entra en opération le 11 mai 1970. Du coup, la fédération se voyait responsable de la classification de toute la production des oeufs de la province. Ce ne fut pas facile, bien que la fédération eût préparé avec les postes de classification, les contrats qui régissaient la cueillette des oeufs chez les producteurs. Les problèmes ont commencé: résistance chez les acheteurs, surplus, oeufs ontariens qui envahissent le marché québécois, paies en retard de six (6) semaines, problèmes d'entreposage et de vente. Ces oeufs invendus étaient envoyés au décoquillage à un prix moindre.

Même si la fédération, en tant qu'agence, a tenté de maintenir les prix stables, étant donné qu'il n'y avait pas d'agence de vente nationale, c'est-à-dire canadienne, elle s'est retrouvée dans dans une situation financière difficile. Le gouvernement du Québec a été obligé d'intervenir en injectant une somme de 400,000\$. Le bal des injonctions compléta le tableau. Constitutionnalité, division des producteurs entre eux, aucune tactique ni argument n'allèrent être écartés par ceux qui s'opposaient à la montée du pouvoir économique des producteurs. Cette action délétère, conduite par une opposition systématique pouvait nuire à l'élan de Fedco, et le fit, mais elle ne parvint pas à paralyser le déroulement de l'histoire.

Mise en garde de l'UCC

Si le prix des oeufs monte, n'accusez pas la nouvelle agence

Madame, si, cette semaine, vous payez vos oeufs plus chers ne vous en prenez pas à la nouvelle Agence centrale de vente des oeufs de consommation du Québec qui est entrée, hier, en activité. Cela pourrait fort bien être le résultat des manoeuvres discutables de certaines personnes intéressées à ce que le nouvel organisme avorte dès sa naissance, fonctionne mal ou ne réussisse pas à atteindre ses objectifs. C'est la mise en garde que l'Union catholique des cultivateurs tenait à faire hier au cours d'une conférence de presse qui a permis aux journalistes présents de discuter de la situation et de prendre connaissance de problèmes nombreux qui confinent parfois au scandale.

(Le Devoir — 12 mai 1970 — p. 1)

Concernant les producteurs

Une revision totale de notre liste des producteurs, membres de la Fédération, a été faite durant l'année 1970. Des questionnaires élaborés sont parvenus à tous les producteurs, afin qu'une fois pour toutes, nous ayons une liste complètement à date.

Présentement, nous avons 1,149 producteurs dans la province qui ont un quota global de l'ordre de 3,747,594 pondeuses. La production pour les producteurs qui ont envoyé leurs oeufs entièrement à la Fédération et qui ont passé par l'Agence de Ventes, ce chiffre est à l'ordre de 35,163.525/72,851.000 douzaines.

Hausse probable de 20 p.c. du prix des oeufs, il y a des risques d'omelettes au Québec

Si ça continue comme ça, les poules feront peut-être un sit-in. En ce moment, en tout cas, les oeufs qu'elles pondent sont au centre d'un litige qui implique des producteurs, le Conseil de l'Alimentation, les grossistes. Et sans qu'ils n'en sachent rien, les **consommateurs**.

(*La Presse* — 6 mai 1970)

Les producteurs d'oeufs veulent obtenir des prix raisonnables

«En s'unissant, les producteurs d'oeufs tendent à avoir un prix raisonnable pour leurs produits et à rationaliser la mise en marché. Sur une période plus longue, ils voudront obtenir des prix plus raisonnables pour leurs oeufs.» Ainsi s'explique M. Gérard Groulx sur les fins de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation de la province de Québec.

(*La Presse*, Montréal — 7 mai 1970 — p. 21)



Entretemps, les autres provinces, gagnées une à une aux thèses qu'elles avaient jusque-là contestées, mettaient sur pied leur propre plan conjoint. L'idée même d'un organisme fédéral gagnait du terrain. Pour vaincre la résistance de l'Ontario, la fédération avait établi une stratégie. En effet, elle avait signé, avec certains fournisseurs ontariens, une entente qui les liait à l'agence Fedco, entente qui par la suite s'est révélée difficile d'application. Elle ne fut respectée grosso modo qu'à 35%. Certains ont commencé à ne pas respecter leur signature. Des procédures de même qu'une série d'injonctions suivirent.

C'est à ce moment que, ce qui a été appelée la dissidence au Québec, a débuté. Lorsque les paies furent en retard, certains producteurs-classeurs ont commencé à ne pas livrer les oeufs.



Mirage Cap-de-la-Madeleine-Trois-Rivières

Debout: M. Pierre Viau, Raymond Lemire, André Trépanier, Ovila Lebel, prés. de Fedco
Assis: Gérald Groulx, dir. gén. de Fedco, Augustin Tremblay

Le Québec pourrait consulter la Cour suprême sur la constitutionnalité de l'agence FEDCO

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, a déclaré, hier qu'il n'écarte pas l'idée de solliciter l'avis de la Cour suprême du Canada sur la constitutionnalité de l'agence québécoise de mise en marché des oeufs qui a nom FEDCO.

En réponse à des questions de journalistes, M. Toupin a souligné que l'agence québécoise est «sensiblement différente» de celle du Manitoba qui a fait l'objet, lundi, d'un jugement de la Cour suprême du Canada. Selon ce jugement, la loi manitobaine établie sur le modèle de FEDCO dépasse la compétence d'une législature provinciale et est ultra vires.

(The Gazette, Montréal — 2 juillet 1971)

Québec a l'intention d'apporter une aide financière à FEDCO

Le gouvernement du Québec a l'intention d'apporter une aide financière à la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec (FEDCO) et de proposer certains amendements au règlement numéro 6 qui crée l'agence de vente dans ce secteur de production, amendements quant au mode de fixation des prix aux grossistes et quant aux marques de commerce.

(*La Presse* — 27 février 1971)



1970

Signature: classification-distribution

Assis: M. Ovila Lebel à droite

Debout: de gauche à droite: M. Benoît Lavigne, Me Marcel Trudeau

Proposition de règlement au problème des oeufs

Geste concret du Gouvernement

Texte de la déclaration du ministre Toupin devant l'Assemblée nationale

«Tel que convenu lors de la rencontre du 18 février dernier avec les producteurs, j'ai rencontré les représentants de la Fédération des Producteurs d'Oeufs. Une proposition globale leur fut faite, qui a d'ailleurs été discutée pendant deux jours. Le Gouvernement du Québec étant conscient qu'il est nécessaire d'organiser cette fois-ci la mise en marché des produits agricoles sur une base plus rationnelle afin de procurer un meilleur revenu aux agriculteurs, a prévu dans sa solution globale une intervention économique.

Dans une communication conjointe faite jeudi soir, les représentants de l'U.C.C. et de la Fédération des Producteurs d'Oeufs de Consommation du Québec considèrent que les éléments généraux contenus dans la déclaration du ministre Normand Toupin, au cours de l'après-midi, devant l'Assemblée nationale, sont conformes à l'entente intervenue un peu plus tôt cette semaine avec le gouvernement.

(*T.C.N.* — 3 mars 1971 — p. 5)

La guerre des oeufs et des poulets s'envenime

La guerre des produits alimentaires entre le Québec et l'Ontario risque de s'envenimer. Le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a déclaré, samedi midi, que la Loi des Produits alimentaires votée par le Parlement ontarien, cette semaine, constituait du «séparatisme économique» et conduirait à des représailles.

Cette «guerre des oeufs et des poulets» a débuté avec la création par le Québec, l'an dernier, de la FEDCO qui a maintenant le monopole de la vente des oeufs dans notre province et qui maintient les prix à un niveau artificiellement élevé au profit des producteurs de chez nous, tout en réduisant les entrées d'oeufs ontariens.

(*Dimanche-Matin* — 18 avril 1971)

1972

«J'ai toujours pensé que lorsque l'OCCO serait créée et les producteurs auraient un prix raisonnable que ces producteurs suivraient la majorité. En 1975, le prix payé devint décent, mais malheureusement, la dissidence n'a pas disparu pour autant.» (Ovila Lebel)

En novembre 1972, l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO) devint le premier office d'envergure canadienne, comme Fedco avait été auparavant le premier plan conjoint d'envergure québécoise. Le principe d'un contrôle de la production, celui d'un ajustement du prix de vente au coût de production, celui d'un contrôle des frontières proportionné à l'effort de régularisation interne, tout conduisait à l'acceptation ultime, au niveau pan-canadien, des politiques mises de l'avant dès les années soixante par les producteurs d'oeufs du Québec.

En 1975, le prix payé aux producteurs devint décent puisque basé sur le coût de production, mais la dissidence ne disparut pas pour autant.



Coupures de presse

«Pour maintenir l'unité, FEDCO libéralise sa formule» (*La Terre de Chez-nous*)

«FEDCO règle le cas des «producteurs dissidents» en cédant une partie de ses pouvoirs à la Régie des marchés agricoles» (*Le Soleil*)

«Les dissidents devront bientôt rejoindre les rangs de FEDCO» (*Le Nouvelliste*)

«FEDCO devient plus démocratique» (*La Presse*)

«Classification des oeufs: entente» (*La Tribune*)



Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Ontario, la plus farouchement opposée à l'idée d'un plan conjoint, suivirent la Colombie britannique et les provinces maritimes déjà pourvues d'un office. Tout était mûr pour la création d'une agence nationale: ce sera l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO). En 1970, les objectifs visés étaient le contrôle de la production intérieure, de même que celui des importations, étant donné qu'en vertu des accords du GATT, un pays a droit d'imposer à ses partenaires commerciaux des règles équivalentes à celles qui prévalent chez lui.

L'OCCO commettra les mêmes erreurs que Fedco au début. A cause des importations massives et d'un contrôle déficient de la production, l'OCCO se réveillera avec des surplus et une situation désastreuse.

La guerre du poulet reprend

La guerre du poulet reprend. Après une trêve de quelques mois et au moment où les représentants fédéraux et provinciaux s'apprêtent à entamer des pourparlers en vue de la création d'un office national de mise en marché, les producteurs québécois de volailles dénoncent les décisions prises par le Conseil canadien du poulet à griller lors de la réunion tenue à Winnipeg les 4 et 5 janvier derniers.

(*Le Devoir* — 20 janvier 1972)

NÉGOCIATIONS ET CONVENTION ENTRE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'OEUFS DE CONSOMMATION DU QUÉBEC ET L'ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS D'OEUFS DU QUÉBEC INC. ET L'ASSOCIATION DES ÉPICIERES EN GROS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC.

Après plus de 4 mois de négociations entre les parties, des conventions sont intervenues, le 30 décembre 1971, entre les parties concernant l'achat de tous les oeufs produits par les producteurs du Québec et vendus par l'intermédiaire de la Fédération. Les contrats signés entre les parties sont presque identiques à l'exception d'un ou deux articles mineurs. Je vais essayer de résumer dans quelques mots, les points saillants des conventions intervenues par les parties.

Ces conventions ont été homologuées par la Régie des Marchés Agricoles du Québec en date du 31 décembre 1971.

Par ces contrats, les deux associations s'engagent à acheter 55% des oeufs de chaque catégorie dont ils ont besoin hebdomadairement pour les fins de leur commerce par l'entremise de la Fédération ou par l'entremise d'une entreprise qui s'est procurée ses oeufs de la Fédération.

La Fédération devra remplir ces commandes exclusivement avec des oeufs produits par les troupeaux des producteurs visés par le Plan conjoint.

Fin du programme d'aide aux producteurs d'oeufs

Le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, a annoncé que le programme visant à éliminer les excédents de poules des troupeaux canadiens de pondeuses prenait fin le 27 juin.

M. Olson s'est déclaré très satisfait de la réponse enthousiaste des aviculteurs et de leur célérité à atteindre l'objectif du programme rendu public le 8 juin.

Ce programme avait pour but de stabiliser dans le plus bref délai les prix des oeufs à la production en éliminant des troupeaux de ponte l'excédent d'environ un million de poules.

(T.C.N. — 5 juillet 1972 — p. 5)

L'U.C.C. et Fedco demandent une prolongation

Devant l'arrêt subit du programme d'aide aux producteurs d'oeufs, l'U.C.C. et la Fédération des Producteurs d'Oeufs de Consommation du Québec ont fait parvenir un télégramme au Ministre Olson, afin de demander une prolongation de 15 jours dans l'application du programme.

Étant donné que certains producteurs n'ont pu envoyer leurs poules à l'abattage pendant la période prévue de six semaines, à cause de l'incapacité des abattoirs du Québec de suffire aux besoins, les producteurs avaient environ 150,000 pondeuses encore cédulées pour l'abattage dans les prochains 15 jours. (T.C.N. — 5 juillet 1972 — p. 5)

La «Fedco» canadienne

Québec devra-t-il céder ses pouvoirs à Ottawa?

La loi fédérale C-176 relative aux offices de commercialisation des produits de ferme, sanctionnée la semaine dernière par le juge Ronald Hartland au nom du gouverneur général, a fait couler beaucoup d'encre et soulevé maints commentaires depuis 22 mois. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, son adoption n'entraînera pas cependant automatiquement la fin des débats.

Pour l'instant, en effet, la loi n'est qu'une écorce vide, un environnement juridique. Les membres du nouveau Conseil de commercialisation n'ont pas encore été nommés et l'Office national des oeufs, qui devrait être le premier formé, n'a pas non plus été mis en place. Ces mesures impliquent des discussions préalables entre les gouvernements, fédéral et provinciaux.

(Le Devoir — 19 janvier 1972)

«Pour moi, la création de l'OCCO sera une très grande victoire.» (Ovila Lebel)

La création de l'OCCO s'avéra une très grande victoire pour Fedco, mais les effets positifs ne se firent sentir que quelques années plus tard seulement, quand l'OCCO eut réglé la question des importations américaines. L'intervention du gouvernement fédéral sera nécessaire. Mais il faudra attendre 1975 pour qu'il en soit ainsi et pour que l'OCCO puisse atteindre ses objectifs de 1970.

Une réalité nouvelle s'imposait: le contingentement. La base de la production permise par l'OCCO pour chacun des producteurs était la moyenne de la production des cinq années antérieures. Le Québec obtint 16.556% du contentieux national, tandis que l'Ontario voyait sa part se chiffrer à 38.161%. Pour faire partie de l'OCCO, le producteur québécois devait être en production. C'est à ce moment que les quotas ont commencé à être offerts en vente.

Les Offices de commercialisation provinciaux ont été une bénédiction

N.D.L.R. — Le ministre fédéral de l'Agriculture, l'Hon. H.A. Olson, a prononcé un discours sur les offices de commercialisation et le projet de loi C-197, à l'occasion du festival annuel de Grand-Falls au Nouveau-Brunswick. Étant donné l'importance et l'actualité du sujet, nous livrons ci-après les grandes lignes de cette allocation:

«J'aimerais vous entretenir brièvement du projet de loi C-197, sur les offices de commercialisation des produits agricoles.

Nous savons tous que lorsque l'agriculteur doit faire face seul aux dures réalités du marché, il est pratiquement désarmé. Pour survivre et prospérer, les agriculteurs doivent s'unir. En effet, seuls les secteurs agricoles ayant organisé la commercialisation de leurs produits ont vraiment réussi à stabiliser prix et revenus.

Les Offices de commercialisation provinciaux ont été une bénédiction pour plus d'un secteur de l'agriculture canadienne. Ils ont donné la possibilité aux producteurs de s'unir en vue de la promotion de leur production et de l'ajustement de celle-ci à la demande, ce qui a permis dans de nombreux cas d'éviter les fortes fluctuations de prix causées par l'excès ou l'insuffisance de l'offre. (T.C.N. — 22 juillet 1970 — p. 15)

Les plans conjoints québécois et les offices canadiens de commercialisation

On ne peut terminer ce tour d'horizon du secteur avicole sans avoir parlé du système de contrôle de la production qui commande à la fois l'organisation et le développement de la production des oeufs de consommation, du dindon et du poulet. En effet, ces trois produits sont sous la réglementation de plans conjoints québécois et d'offices canadiens de commercialisation.

Un plan conjoint est un regroupement de tous les producteurs agricoles d'une denrée dans le but d'en gérer conjointement la production et la mise en marché. Il est administré par les producteurs et la formule du plan conjoint en vigueur dans le secteur avicole les oblige à se soumettre à ses règlements relatifs au prix négocié par leurs représentants et au volume de production qui leur est alloué.

Les plans conjoints ont pour but premier de garantir aux producteurs, un prix suffisant pour couvrir leurs coûts de production en limitant le volume mis en marché. Le contrôle permet aussi de stabiliser les prix et d'éviter des niveaux de production trop élevés qui entraînent une chute drastique des prix forçant ainsi plusieurs producteurs à abandonner le secteur. Une mise en marché ordonnée et la protection de la ferme familiale sont d'autres objectifs souvent mis de l'avant par les tenants de ce système.

D'abord mis en place à l'échelon provincial, les plans conjoints ont finalement débouché sur des plans interprovinciaux pour deux raisons.

D'une part, le contrôle de la production d'une province était insuffisant pour permettre aux plans d'atteindre complètement leurs objectifs, les importations en provenance du reste du Canada ou des États-Unis venant perturber l'équilibre du marché provincial. D'autre part, dans le cadre des ententes du GATT¹, la gestion de l'offre est l'une des seules justifications acceptées pour la mise en place de contingents à l'importation. Les États-Unis sont de dangereux compétiteurs dans le secteur avicole. En plus de leurs coûts de production plus faibles, leur secteur représente 10 fois la taille du secteur canadien. En période de surproduction, le marché canadien peut facilement être inondé par le produit américain qui peut ainsi mettre en péril l'industrie domestique. En conséquence, les offices canadiens de commercialisation en réalisant un partage du marché canadien entre les provinces et en établissant le contingentement des importations sont évidemment essentiels à l'ajustement équilibré de la production à la consommation. La part de chaque province de même que le niveau du contingent d'importation sont calculés à partir d'une période de référence d'environ 5 ans précédant la création de l'office.

¹ General Agreement on Tariffs and Trade.
Conférences socio-économiques. Québec. La volaille.

Pour augmenter sa production, tout producteur aura à tenir compte du 16.556%. Ceux qui entraient en production devaient acheter les quotas pour pouvoir produire. Ceux qui avaient le droit de vendre des quotas se trouvaient parmi ceux qui détenaient des quotas qui leur avaient été donnés au tout début. Les critiques ont surgi, quand les prix ont grimpé à 12\$ ou 15 \$, la pondeuse. Pour un jeune qui commençait, c'était onéreux et astreignant.

Dans la province de Québec, Fedco rencontra un début d'opposition de la part des grossistes. En effet, l'association des distributeurs et des grossistes avait obtenu une injonction à l'endroit de Fedco. La cause fut entendue et Fedco obtint gain de cause: ce qui eut pour effet de mettre fin à ce début de dissidence. Comme on peut le constater, la dissidence ne venait pas que des producteurs. Elle venait aussi des distributeurs.

Une première au Canada

Une agence nationale pour la vente des oeufs

Un accord intervenu jeudi dernier entre les producteurs provinciaux et régionaux d'oeufs et les agences de commercialisation se traduira au début de l'année prochaine par l'établissement d'une agence nationale, de contrôle de l'industrie des oeufs.

Cette agence nationale, la première à être mise sur pied selon les termes de la loi sur les agences nationales de commercialisation des produits agricoles, pourra enrayer l'excédent d'oeufs qu'on prévoit pour l'hiver et empêcher la hausse des prix de cette denrée.

(T.C.N. — 6 décembre 1972 — p. 5)

Signature d'un accord portant sur les oeufs

Les propositions du Conseil s'inspirent donc des principes invoqués par le Conseil canadien des producteurs d'oeufs. À la suite d'un examen soigné du projet et des représentations faites lors d'audiences publiques, le Conseil de commercialisation a apporté certaines modifications au plan proposé par le Conseil canadien des

L'accord implique 32 signatures au total et groupe tous les paliers de pouvoirs essentiels au lancement d'un plan national de commercialisation des oeufs.

Dans ses commentaires à ce sujet, le ministre H.A. Olson a déclaré qu'une telle initiative apportera probablement des améliorations remarquables au régime

actuel de commercialisation des oeufs au Canada.

«Ces améliorations devraient permettre au circuit commercial de réaliser des épargnes qui retourneront aux producteurs sous forme d'un relèvement et d'une plus grande stabilité de revenu.

«Les consommateurs profiteront de cette stabilité accrue des ventes et des prix parce que c'est le consommateur qui, en définitive, est appelé à assumer la plus grande partie des pertes causées par les hauts et les bas de la production et du marché des oeufs,» a précisé M. Olson.

(T.C.N. — 29 novembre 1972 — p. 8)

**FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'OEUF DE CONSOMMATION DU QUÉBEC
PRIX PONDÉRÉ PAYÉ AUX PRODUCTEURS POUR TOUTES LES CATÉGORIES PAR
PROVINCE ET PAR MOIS
1971**

	C.B.	ALTA.	SASK.	MAN.	ONT.	QUÉ.	N.B.	N.É.	I.P.É.	T.N.	CANADA
	Cents la douzaine										
Janvier	35.3	32.4	20.6	17.1	21.7	28.3	28.1	25.3	26.6	38.6	24.8
Février	35.2	33.0	25.3	16.2	19.7	24.9	28.6	26.0	28.7	42.1	23.4
Mars	35.2	33.6	23.9	16.3	18.9	25.6	29.0	26.2	26.7	40.6	23.3
Avril	36.0	32.3	21.4	20.4	22.4	31.8	38.1	30.4	29.5	40.7	26.6
Mai	35.6	29.5	20.5	18.3	23.2	32.5	30.6	23.5	24.1	41.7	26.2
Juin	35.0	28.6	17.5	13.9	17.5	28.8	27.1	20.6	21.8	41.6	22.2
Juillet	34.8	28.1	19.3	15.1	17.0	29.4	22.6	16.6	23.4	40.9	22.1
Août	33.8	27.6	22.4	18.2	20.3	29.5	32.0	26.4	33.8	40.2	24.4
Sept.	34.7	28.8	24.1	17.6	22.4	29.2	33.6	27.6	37.0	40.0	25.5
Oct.	36.3	31.2	24.6	18.9	21.4	28.1	29.4	24.7	34.0	40.6	25.1
Nov.	38.1	35.5	29.5	23.9	25.4	30.7	36.2	28.5	33.3	40.4	28.8
Déc.	40.1	35.8	32.0	27.6	29.8	33.2	44.2	36.5	37.2	40.7	32.3
Année	35.8	31.4	23.3	18.6	21.6	29.1	31.8	25.9	29.1	40.6	25.4

Source: Revue du Marché Avicole, Ministère de l'Agriculture du CANADA, Tableau 3.



**Conseil d'administration de Fedco
1971-1972**

De gauche à droite: Réal Millette, Joachim Plourde, Raymond Lemire, Émilien Lavoie, Aimé Martin, Fernand Labelle, Ovila Lebel, Claude Bernard, Lionel Gilbert, Jean Labelle, Lionel Blais, Rodolphe Pelletier.

1972 fut une année difficile. Le prix des oeufs baissa à cause des importations canadiennes, plus spécifiquement d'origine manitobaine. Le gouvernement du Québec accorda un crédit spécial aux producteurs afin de leur permettre de combler l'écart entre les prix qu'ils percevaient pour leur produit et le coût de production. Un administrateur, nommé par la Régie des Marchés agricoles et le Ministère de l'Agriculture du Québec essaya de relever la situation financière de Fedco.

Le surveillant, nommé par la Régie, devait voir aux relations entre les acheteurs et Fedco. Fedco en tant qu'agence négociait elle-même avec les grandes chaînes de magasin Steinberg, Métro, Provigo Richelieu de même qu'avec le gouvernement, en l'occurrence, la Régie et le ministère de l'Agriculture.

1973

L'année 1973 permit d'apporter des modifications à l'agence Fedco.

Ces modifications donnaient le droit à certains producteurs-classeurs de certaines régions données, d'obtenir un permis de la Régie. Ces producteurs, éloignés des grands centres ou non, pouvaient classer et vendre les oeufs des producteurs de la région donnée.

Cette formule était plus économique pour les producteurs des régions éloignées des grands centres vu le coût élevé du transport et de la manipulation. Les nouveaux producteurs-classeurs concernés se réjouissaient de ce changement. Ce ne fut pas le cas pour d'autres producteurs qui auraient voulu en bénéficier. La dissidence, la contestation continuait, poussant sans cesse sous de nouvelles formes.

Pendant ce temps, la situation continuait d'évoluer au Canada. Une étude recommandait à l'OCCO de mettre en place un système de publicité. Fedco accepta de coopérer. Quelques années plus tard, elle gagna plusieurs prix de publicité, entre autres un Coq d'or.

Formation d'un comité spécial de travail

Un geste positif qui aplanira peut-être les principales difficultés de FEDCO

La formation d'un comité de travail regroupant autour de la même table le conseil d'administration de FEDCO et un total de 12 producteurs dissidents, délégués par chacun des syndicats régionaux, constitue un geste positif qui devrait permettre d'aplanir à court terme les principales difficultés que l'on peut encore rencontrer au niveau de l'Agence provinciale de vente, a commenté M. Ovila Lebel.

Réélu président de la Fédération des producteurs d'oeufs de Consommation du Québec, M. Lebel devait déclarer au représentant de la T.C.N. peu après l'assemblée annuelle de Drummondville, la semaine dernière, que ce comité spécial étudiera principalement les questions du zonage de la production et la classification des oeufs.

Une première réunion doit avoir lieu dès cette semaine, jeudi ou vendredi, entre les 24 membres du Comité plus un représentant de la Régie des Marchés Agricoles, qui sera peut-être appelé à agir comme médiateur. On tentera de réviser les zones actuelles de production à la satisfaction des parties, tout en considérant les facteurs économiques pouvant en résulter. De même, le comité cherchera à trouver un terrain d'entente dans le cas de certains postes de classification existants, en plus de réévaluer le système de classification dans les zones où les

postes sont inexistantes. Ces changements possibles, encore là, devront s'inspirer de critères et normes économiques. (T.C.N. — 5 avril 1972)

Adoption de la Loi 64 en dernière lecture

Le projet de Loi 64 a franchi l'ultime étape de la 3^e lecture à l'Assemblée nationale, vendredi dernier le 26 mai à la suite d'un débat de quelques heures amorcé jeudi, la veille, en fin d'après-midi.

Un total de 42 députés libéraux et péquistes se sont prononcés en faveur de la motion de dernière lecture mise de l'avant par le ministre Normand Toupin, alors que les 19 députés unquistes et créditistes présents ont voté contre l'adoption de la loi 64 en 3^e lecture.

À l'instar du Parti Québécois qui s'est cependant rallié au parti ministériel pour éviter une défaite possible du projet de loi, les trois partis d'opposition se sont déclarés en faveur du principe du Bill mais contre les derniers mécanismes trop restrictifs mis de l'avant par le gouvernement après la commission parlementaire des 15-16-17 février. L'Unité Québec et le Ralliement des créditistes ont été accusés par le parrain du Bill, M. Normand Toupin, de jouer avec les mots en se disant en faveur du principe. Si on vote contre un projet de loi en alléguant des modalités trop contraignantes, c'est parce qu'on est contre le projet lui-même devait ajouter en substance le ministre de l'agriculture. (T.C.N. — 31 mai 1972)

L'année débuta par un rapport fracassant de la commission Plumptre qui dénonçait les offices de commercialisation des oeufs, les accusant de maintenir les prix à un niveau artificiel. Madame Plumptre basait son argumentation sur une période de trois mois, sans tenir compte du fait que malgré l'inflation, le prix des oeufs était demeuré et demeurait en deçà du prix des autres aliments. Il s'agissait d'un simple retour à la normale. Madame Plumptre épousait la vision des multinationales.

Les forces qui cherchaient à détruire le système des plans conjoints se dissimulaient souvent derrière des groupes respectables comme l'Association canadienne des consommateurs (ACC). D'ailleurs encore aujourd'hui, l'ACC maintiennent ce point de vue, comme au temps de leur président, M. Forbes. On sait que ce dernier se cachait derrière le mystérieux Institute Fraser de Vancouver qui poursuivait des recherches scientifiques grâce à l'argent des multinationales, des banques comme la Banque Royale. On pouvait facilement confondre cet Institut avec l'Université du même nom. Cela explique pourquoi, celui-ci a accordé tant d'importance au secteur avicole malgré le peu d'influence qu'il avait sur l'inflation. C'était le heurt entre deux philosophies.

Peu de temps après, éclata le scandale des oeufs jetés. Ce scandale prit une ampleur démesurée dans la presse. Une erreur de manutention avait été à l'origine de cette destruction massive. Toute industrie perd chaque année un certain pourcentage de sa production sans qu'on fasse des manchettes avec ces pertes.

LES OEUFS: produit dont les prix ont le moins augmenté depuis 1961

Statistiques-Canada a dévoilé récemment que le prix des oeufs au pays avait augmenté de 43 pour cent par rapport à l'an dernier. Il est regrettable, selon la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, qu'on ait en même temps omis d'apporter les nuances essentielles à une telle information.

L'organisme para-gouvernemental et les media se sont bornés à mettre en relief une hausse astronomique des prix, mais n'ont pas souligné par ailleurs que tout compte fait, les prix de 1972 étaient inférieurs à ceux de 1961. Il en coûtait effectivement 6 pour cent de moins au consommateur l'an dernier pour se procurer une douzaine d'oeufs par rapport à 11 ans plus tôt.

Quoi qu'on pense ou qu'on dise, déclare FEDCO, les producteurs ont connu une période excessivement difficile ces dernières années et une majorité d'entre eux ont même dû abandonner, faute de pouvoir tirer un minimum de revenus de leur exploitation.

(T.C.N. — 16 mai 1973 — p. 5)

Monsieur Ovila Lebel

Q. «Quelle a été votre plus belle victoire?»

R. «La création de l'OCCO a été ce qui m'a le plus marqué au cours des années où j'ai exercé le rôle de président. Même si les producteurs faisaient des efforts au niveau provincial, pour contrôler la production, compte-tenu des lois qui régissaient le marché inter-provincial, je savais très bien que les difficultés que nous connaissions ne pouvaient être réglées sans la création de l'OCCO.»

Q. «Avec le recul du temps, considérez-vous l'histoire de Fedco comme une course à obstacles?»

R. «Non. Tout cela s'est déroulé de façon bien normale. Cela ne m'a pas surpris, compte-tenu de mon expérience dans le commerce du bois, commerce qui demandait d'être toujours à l'avant-garde et à devancer les désirs de la clientèle.»

Un autre coup d'épée dans l'eau...

Les producteurs agricoles du Québec avaient accueilli avec une certaine satisfaction la mise sur pied de la commission nationale de révision des prix à la consommation et se réjouissaient de la nomination d'une consommatrice, dont on avait pris soin de venter le mérite, à la présidence de ladite commission. Dans l'esprit des producteurs agricoles, la création d'une telle commission était devenue une urgence pour protéger le consommateur canadien des abus que ne manquent pas de susciter les périodes d'inflation comme celle que nous traversons.

Mme Beryl Plumtree et la Commission de surveillance des prix alimentaires qu'elle préside font preuve d'incompétence, ou d'une mauvaise foi évidente en affirmant que les prix des oeufs sont maintenus à des niveaux "artificiellement élevés", soutient le Président général de l'Union des producteurs agricoles, M. Paul Couture.



C'était au moment des importations massives d'oeufs américains, avant que le gouvernement ne légifère sur ces importations. Des oeufs canadiens furent jetés et, comme c'était la première fois que l'on comptabilisait ces oeufs, la presse en fit un scandale sans commune mesure avec l'évènement. Il y eut une commission royale d'enquête (ministère fédéral de l'agriculture) et Fedco fut exonérée de tout blâme.

Les Etats-Unis prirent des mesures pour enrayer le dumping des oeufs canadiens. L'OCCO et, par conséquent, Fedco cherchaient à vendre aux Américains les oeufs invendus qui auraient été envoyés autrement au décoquillage. Une commission internationale fut créée et le Québec s'en tira sans blâme. Le Gatt arriva à la conclusion que les producteurs n'avaient pas de subvention et que c'était bien les producteurs qui payaient pour le décoquillage. De plus, les offices de commercialisation voyaient au contrôle de la production.

PLAN DE STABILISATION

- Lors de l'assemblée générale spéciale du 30 octobre 1975, les producteurs d'oeufs réunis à Drummondville ont adopté à l'unanimité une résolution par laquelle ils acceptaient en principe le projet du plan de stabilisation proposé par leur Fédération suite à l'adoption de la loi 44;

L'UPA SOLIDAIRE DES PRODUCTEURS D'OEUF

- Des représentants de l'UPA, des fédérations régionales et des spécialités ont assisté en grand nombre à l'assemblée générale spéciale du 30 octobre. Ils tenaient ainsi à manifester clairement leur solidarité avec la Fédération des Producteurs d'Oeufs. Au cours des semaines précédentes, ces différents organismes avaient émis des communiqués exprimant sans équivoque leur appui.

Rapport du comité spécial des Communes

L'Office des oeufs doit être blâmé mais non pas aboli

Un comité spécial des Communes impute à l'Office canadien de commercialisation des oeufs la première responsabilité pour la destruction massive de 28 millions d'oeufs cette année au Canada.

En épongeant les surplus d'oeufs produits par des aviculteurs qui ne respectaient pas les contingents qui leur étaient imposés, l'OCCO n'a fait qu'encourager ceux-ci à produire toujours davantage.

D'autre part, en demandant un prix souvent trop élevé pour les oeufs entreposés qu'il aurait pu écouler, notamment aux décoquilleurs, l'Office toléra des inventaires trop volumineux et il s'ensuivit une avarie considérable: 28 millions d'oeufs impropres à la consommation furent détruits.

Telles sont quelques-unes des constatations de ce comité, appelé à enquêter à l'automne lorsqu'on découvrit toute l'ampleur de la situation au Canada.

(T.C.N. — 25 décembre 1974 — p. 17)

L'UPA appuie FEDCO

Dans un communiqué émis par les diverses fédérations régionales, l'UPA a décidé de former un front commun avec FEDCO pour lutter contre les producteurs d'oeufs dissidents. Elle dénonçait à cette occasion le refus systématique que ces derniers opposent aux règlements de la Fédération et de l'Office canadien de Commercialisation des Oeufs (OCCO), réprouvait la mauvaise propagande qu'ils diffusent et constatait que ce groupe semble travailler pour des intérêts autres que ceux des producteurs. (T.C.N. — 10 décembre 1975 — p. 26)



De gauche à droite: Jean-Claude Chaput, contrôleur; Ovila Lebel, président; Gilles Yergeau, directeur-général.

Entre FEDCO et ses dissidents

Une guerre à finir!

Les "dissidents" se sont eux-mêmes placés dans une situation de non-retour lorsqu'ils ont quitté ostensiblement la salle des délibérations de la dernière assemblée générale spéciale de FEDCO. Une majorité de producteurs venaient alors de se prononcer contre la première de leur résolution. Celle-ci visait à renverser les règles de procédure selon lesquelles il appartient aux syndicats de base de proposer des modifications majeures aux règlements de la fédération. En sortant, un des dissidents a exprimé le nouvel état de guerre en disant: «Venez chercher nos poules, nous vous recevons avec des fusils».

(T.C.N. — 10 décembre 1975 — p. 15)

La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec

Il est temps de mettre au pas les dissidents

Dans un style plus mordant qu'à l'accoutumée, le président de la Fédération des Producteurs d'oeufs de consommation du Québec (FEDCO) a invité ses confrères à plus de fermeté à l'égard des dissidents qui entravent l'action de cette fédération. M. Ovila Lebel s'adressait alors aux producteurs réunis à Drummondville à l'occasion d'une assemblée générale spéciale.

(T.C.N. — 10 décembre 1975 — p. 26)

Les producteurs paieront cinq cents pour chaque oeuf produit hors quota

Malgré l'augmentation considérable des prix enregistrée depuis trois mois, certains producteurs d'oeufs courent d'eux-mêmes tout droit à la faillite. On se demande en effet comment ils feront pour payer la note des douzaines d'oeufs qu'ils auront mis en marché hors quota: soit cinq cents l'oeuf, soixante cents la douzaine. Ce montant excède en effet le prix moyen qu'ils auront reçu pour les oeufs qu'ils auront légalement mis en marché. Or, cette facture ne pourra pas être jetée à la poubelle. Les producteurs pris en faute devront payer, sinon ce sera la saisie, la vente par huissier, etc.

(T.C.N. — 24 septembre 1975 — p. 15)



De gauche à droite: Maurice Gauthier, Gilles Yergeau, directeur-général Fédér.; Ovila Lebel, président.

1975-1976

Plusieurs producteurs considéraient qu'ils n'avaient pas à payer l'agence nationale, c'est-à-dire l'OCCO, parce que disaient-ils, le Québec n'avait pas de surplus. Cela paraissait plausible, mais le Québec n'était pas indépendant, car il avait passé un contrat de service avec l'OCCO. En 1971-72, certains producteurs plaidaient qu'ils ne livraient pas leurs oeufs à l'agence; d'autres considéraient qu'ils n'avaient pas à payer leur part à l'OCCO. La contestation ou la dissidence agissait sur deux fronts. C'est ainsi que Fedco demanda à la Régie des Marchés agricoles un pouvoir de saisie. Cette demande lui fut accordée après audience. Fedco devait prouver qu'elle n'avait pas d'autre moyen à sa disposition.

En vertu de ce pouvoir de saisie, Fedco pouvait s'emparer des oeufs des producteurs non en règle. Pour exercer ce contrôle, Fedco avait à sa disposition la formule qu'elle envoyait au producteur. Le 15 de chaque mois, le producteur devait la retourner avec le chiffre de sa production et sa contribution au plan national. Certains retournaient la formule sans contribution. Après plusieurs avis au producteur non en règle, Fedco pouvait utiliser son pouvoir de saisie.

AUCUNE IRRÉGULARITÉ

- Suite aux demandes formulées lors de l'assemblée générale spéciale du 12 juin 1975, la Régie des Marchés Agricoles, après enquête, n'a découvert aucune irrégularité dans la façon d'agir de FEDCO et du poste de Mirage Métropolitain.

Assemblée générale de FEDCO

Quelque 300 producteurs d'oeufs du Québec — presque un nombre record — ont participé cette année à l'assemblée générale de la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec.

Les producteurs ont exprimé le souhait que désormais leur paie parvienne sans aucun retard. Le président réélu sans aucune opposition, M. Ovila Lebel, a expliqué qu'entre des intérêts à long terme et à court terme il fallait parfois faire des choix douloureux en l'occurrence, choisir de faire porter d'un coup les effets des fluctuations du marché ou accepter un certain délai de paiement. Entre ces deux maux, la Fédération a choisi le moindre, mais elle espère pouvoir définitivement rétablir la situation au cours de la prochaine année.

En 1975, FEDCO aura entre autres défis à revigorer l'OCCO. Cette semaine déjà elle a gagné certains points en ce sens puisque les autres provinces ont accepté ses chiffres au sujet de l'écart séparant les statistiques fédérales et la production réelle, tout en consentant à appliquer l'entente de 1972 traitant de la responsabilité provinciale du retrait des oeufs produits en excédent du contingent attribué à chaque province. Au cours de la prochaine année, FEDCO compte également se rallier les derniers «contestataires» québécois. Divers indices laissent croire que ceux qui n'auront pas fait faillite d'ici un an auront rallié les rangs de la majorité.

Malgré les problèmes canadiens FEDCO progresse

Malgré les difficultés enregistrées au niveau de l'organisation de la mise en marché des oeufs au Canada, les producteurs d'oeufs du Québec ont fait en 1974 des progrès notables au niveau de la consolidation de leurs entreprises, de leurs régions, de leur fédération et de leur agence.

Les prix payés à la ferme ont reflété les facteurs conjugués de cette double évolution canadienne et québécoise. Ils ont été stables, quelque peu au-dessus de la moyenne de 1973, mais ils n'ont pas suffisamment grimpé pour rattraper le rythme de l'inflation des coûts de production. Au demeurant, la situation aurait pu devenir catastrophique n'eût été des moyens collectifs que les producteurs s'étaient donnés.

Telles sont en substance les conclusions qu'a tirées le président Ovila Lebel au terme de son rapport d'activités pour l'année 1974.

(T.C.N. — 2 avril 1975 — p. 11)

Une nouvelle ère commence pour les producteurs d'oeufs

Depuis trois mois le prix des oeufs payés aux producteurs a grimpé de 50%. Ce n'est qu'un début semble-t-il. Si l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO) accepte en effet les conclusions de l'étude de la firme Ross (comme il est permis de l'espérer) une petite révolution économique surviendra qui permettra enfin aux producteurs d'obtenir un prix non plus basé sur les fluctuations de l'offre et de la demande mais sur les coûts de production.

Concrètement qu'apporterait aux producteurs ce changement de système économique? Un exemple servira de réponse. À la fin de mai dernier, le prix moyen des oeufs payé aux producteurs s'établissait à 37 cents la douzaine. Si le nouveau système avait été en place, il aurait été de 58 cents soit 57% plus élevé. C'est dire que l'adoption de la formule Ross marquerait un progrès considérable par rapport à l'ancienne situation.

(T.C.N. — 17 septembre 1975 — p. 3)

L'assemblée spéciale de Fedco

La foire aux dissidents

Quatre questions préoccupaient les producteurs d'oeufs de consommation du Québec: les contributions à l'Office canadien de commercialisation, les paies en retard, les subventions gouvernementales couvrant la deuxième partie de l'année 1975 et les prix actuels des oeufs. Elles avaient en conséquence été portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale du 12 juin dernier, convoquée à la demande «d'un certain nombre de producteurs reflétant toutes les tendances, parfois totalement favorables à notre agence, parfois nettement défavorables», selon l'expression utilisée par le président Ovila Lebel dans son allocution inaugurale.

Ce dernier a d'ailleurs longuement traité de ces quatre questions. Au sujet de l'OCCO, il a annoncé que le lundi précédant, «les dix provinces productrices se sont finalement entendues, en principe, au sujet de la réforme qu'il convient d'effectuer.» Au sujet des paies en retard, il a rappelé que le problème avait déjà été réglé, conformément à la demande formulée en mars dernier par les producteurs, grâce à une garantie gouvernementale laissant à FEDCO une marge de crédit pouvant atteindre \$1,500,000. Quant aux chèques de subvention, le ministère aurait commencé à les expédier depuis le début de juin.

Restait la question des prix. Soulignant que la nouvelle entente mettait en place des mécanismes susceptibles de réduire les surplus et de mieux contrôler la production, M. Lebel s'est dit confiant que cette discipline acceptée par toutes les parties, jointe à la limitation des importations d'oeufs américains annoncée mardi dernier par le ministre Whelan, devrait sous peu redresser les prix.

(T.C.N. — 18 juin 1975 — p. 4)

En 1976, le bal des saisies commença. Les producteurs qui ne payaient pas leur contribution à l'OCCO et à Fedco eurent droit à la visite des huissiers. Fedco annula les quotas de 24 producteurs qui ne s'étaient pas conformés aux règlements de l'agence. Ces producteurs avaient un an pour prouver qu'ils n'avaient pas dépassé leur limite de quotas. En guise de riposte, des individus répandirent du fumier et lacérèrent les pneus du camion de l'inspecteur de Fedco.

Un autre groupe envahit les bureaux de la fédération, menaça les membres de l'exécutif alors en réunion et répandit du fumier liquide dans la voûte aux documents de même que dans les locaux. D'autres dissidents allèrent saisir des oeufs chez Steinberg et Dominion, qui avaient signé une entente avec Fedco. Durant cette période, les postes de Mirage Métropolitain et de Drummondville furent incendiés. Enfin, le président fut attaqué au moment où il allait monter dans sa voiture. Les saisies succédaient aux contre-saisies.

CONSOMMATION

La consommation annuelle par habitant est passée à 230 oeufs au Canada en 1976. On prévoit qu'elle se maintiendra à ce niveau en 1977, alors que la production et les prix devraient demeurer pratiquement inchangés. Ce chiffre de 230 oeufs place le Canada sous la moyenne des pays développés qui est de 261 oeufs.

FEDCO ET DOMINION

La chaîne d'alimentation Dominion a conclu une entente avec Fedco qui desservira désormais 33 des 101 magasins de ce nouveau client, dont 21 situés à Montréal. Depuis 4 ou 5 ans, Fedco n'avait pas livré un oeuf à cette chaîne. Les achats hebdomadaires impliqués graviteraient autour de 55,000 douzaines. On espère convaincre Dominion que Fedco est en mesure de lui offrir un service supérieur à celui qu'il a connu jusqu'ici.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CCPO

Au cours de son assemblée annuelle tenue à Lennoxville, du 22 au 24 juillet dernier, le Conseil canadien des producteurs d'oeufs, qui regroupe fondamentalement les mêmes membres que l'OCCO — quoique les porte-parole diffèrent — s'est interrogé sur l'utilité de maintenir deux organisations canadiennes parallèles. Il a conclu qu'il avait un rôle original à remplir vu que ses responsabilités débordent le cadre purement administratif et commercial dévolu à l'office.

UNE NOUVELLE ENTENTE

Reportée plusieurs fois depuis son échéance du 31 décembre dernier, l'entente liant les partenaires du plan canadien de commercialisation des oeufs, a finalement été renouvelée après que le Québec eut réussi à faire accepter certaines conditions susceptibles d'améliorer son fonctionnement. Jusqu'à la toute dernière heure, les possibilités d'accord paraissaient précaires. L'insistance du Québec à faire respecter l'autonomie des provinces a finalement convaincu les porte-parole de huit des neufs provinces et amené l'Ontario et le gouvernement fédéral à réviser leur position.

FEDCO TÉMOIGNE

Après s'être étonnés que l'Association canadienne des Consommateurs passait moins de temps à étudier les profits des intermédiaires qui n'ouvrent point leurs livres, qu'à analyser les organisations de producteurs qui les ouvrent tout grand, la Fédération des Producteurs d'Oeufs du Québec et l'UPA a soumis au Conseil national de commercialisation le point de vue suivant: chaque facteur de la formule Ross doit être considéré en tenant compte de sa relation aux autres facteurs. «Un coup de production, dit le mémoire, c'est avant tout la représentation d'un système en équilibre.

QUÉBEC RALLIE LES AUTRES PROVINCES

Après de laborieuses négociations, qui ont plusieurs fois été au bord de la rupture, les provinces sont parvenues à un accord au sujet de la nouvelle entente qui remplacera celle qui prévalait jusqu'ici et qu'on a dû reconduire depuis décembre dernier pour assurer la permanence de l'OCCO, ainsi que le maintien du contrôle des frontières et du mécanisme de fixation des prix à partir du coût de production.

(T.C.N. — 14 juillet 1976 — p. 11)



POUVOIRS DE SAISIE POUR FEDCO

La Régie des marchés agricoles du Québec a émis une ordonnance qui délègue à la Fédération les pouvoirs de saisie, de retenue et de disposition des oeufs que la Régie détient en vertu des articles 109 à 111 de la Loi. Désormais, tout inspecteur de la Fédération pourra pénétrer dans un local ou un véhicule servant à la mise en marché des oeufs, examiner les produits qui s'y trouvent et finalement les saisir et les retenir lorsqu'il aura «des motifs raisonnables de croire que, relativement à ce produit, une infraction a été commise à la Loi, au plan, aux règlements de la Fédération, aux conventions concernant la mise en marché de ce produit commercialisé «conclues par la Fédération» ou à une sentence arbitrale rendue obligatoire en vertu de l'article 64 de la Loi».

(T.C.N. — 4 août 1976 — p. 7)

Une réunion spéciale tenue en juin 1976 ne donna rien de particulier. Un médiateur, nommé par les provinces n'obtint guère plus de résultat. Pourtant, depuis 1975, les producteurs obtenaient un prix qui reflétait leur coût de production.

«Pour ma part, j'ai vraiment tout tenté pour arriver à une entente avec ces producteurs contestataires. Je dirais même que j'ai passé tout près du but.»
(Ovila Lebel)

1977

L'arrêt du juge Deschênes de janvier 1977 enleva à Fedco son pouvoir de saisie sur les postes de classification. Québec alla en appel et fit renverser ce jugement concernant les postes de classification, d'emballage et de marquage des oeufs. Mais il se garda bien de contester les autres points du jugement qui donnaient raison à Fedco, notamment en ce qui avait trait à la légalité de la participation de celle-ci, sous forme de frais de service, à l'enlèvement des surplus de l'OCCO.

LA CAUSE DU CHOLESTÉROL

La National Commission on Egg Nutrition (NCEN) a «moralement» gagné sa cause du cholestérol après avoir porté en appel, devant la Federal Trade Commission (FTC), le jugement rendu en novembre dernier par le juge Ernest G. Barnes.

En novembre 1975, le juge Ernest G. Barnes de la National Trade Commission (FTC) des États-Unis interdisait à la National Commission on Egg Nutrition (NCEN) de publier une annonce déclarant qu'on n'avait pas prouvé qu'il existait un lien entre le fait de manger des oeufs et le risque de subir une attaque cardiaque. Ce jugement semblait donner raison à ceux qui prétendaient que la preuve d'un tel lien était définitivement établie. La NCEN en appela de cette décision auprès des instances suprêmes de la FTC. Celle-ci a maintenu que l'annonce de la NCEN était de nature à induire le public en erreur car elle insinuait qu'il n'existait aucun lien entre le fait de manger des oeufs et celui d'être sujet à une crise cardiaque alors que cette question est discutable étant donné qu'une partie de l'opinion médicale soutient ce point de vue et qu'une autre affirme le contraire. Quand une question controversée risque d'affecter la santé des gens, dit la FTC, il faut présenter toutes les possibilités ou aucune. Le droit à la liberté de parole s'applique dans le domaine des idées et non dans celui des faits. En conséquence, conclut la FTC, la NCEN aurait dû présenter les deux points de vue, puisqu'il est impossible de déterminer présentement qui a raison et qui a tort. Ce jugement final n'impose aucune publication corrective ni amende.



L'UPA PRÊTE À FEDCO

- L'UPA a accepté de prêter à la Fédération les sommes nécessaires pour couvrir une partie des avances que celle-ci a dû faire à l'OCCO.

FORMULE ROSS

- En 1975, l'application de la formule Ross pour la fixation des prix aurait permis aux producteurs d'oeufs québécois de récupérer la quasi-totalité des redevances qu'ils ont versées à la Fédération et à l'OCCO, soit cinq cents en regard de 5.03 cents.

Les oeufs coûteraient 15 cents de trop la douzaine, selon l'ACC

Devant le Conseil national de commercialisation, l'Association canadienne des Consommateurs a prétendu que le prix des oeufs était de 15 cents la douzaine trop cher. À l'appui de son point de vue, elle a affirmé que l'utilisation des données moyennes plutôt que de chiffres de pointe maintenaient artificiellement des producteurs que la loi de la libre concurrence aurait eu tôt fait d'éliminer. En conséquence, elle demande qu'on utilise désormais les taux suivants: 20 douzaines par pondeuse plutôt que 19, × 4 livres de nourriture par douzaine plutôt que 4.46 et la classification des pondeuses de moins de 24 semaines dans la catégorie des poulettes. Ceci, dit-elle, économiserait trois cents aux consommateurs. L'Association estime en outre que les producteurs de pointe parviennent à s'occuper de 1,000 pondeuses en moins de trois heures. Elle demande donc que cette norme remplace celle de quatre heures et qu'un salaire strictement agricole (et non à mi-chemin avec celui du travailleur industriel spécialisé) lui soit appliqué: autre économie de deux cents. Toujours, selon l'ACC, l'administration d'une entreprise ne doit pas dépasser 1% du chiffre d'affaires: d'où la demande que les charges administratives relevant des offices de commercialisation soient ramenées à 1 cent $\frac{3}{4}$ au lieu de cinq cents.

Boulangier et son groupe allèrent également en appel. Ils entendirent faire déclarer ultra-vires à la fois la loi des marchés agricoles, la loi sur la mise en marché des produits agricoles, le plan conjoint de Fedco, les règlements qui s'y référaient,, concernant notamment l'administration du plan, la mise en vente en commun des oeufs de consommation, les quotas et les saisies d'oeufs, la loi sur les offices de commercialisation des produits de la ferme, la proclamation de l'OCCO et les ordonnances ou règlements y afférent, y compris les redevances à payer pour la commercialisation et l'achat des oeufs à des fins de retrait, la fixation du prix des oeufs au Canada, les mécanismes de contingentement, d'octroi de permis pour les oeufs importés, ou visant à protéger le pays contre le dumping: bref, toute législation existante. Le juge ne retint à peu près rien des motifs évoqués si ce n'est le point précité.

Cette victoire fut cependant assombrie par une décision de l'OCCO qui eut pour effet de réduire le contingent du Québec. Tous les producteurs furent touchés. Dès lors, apparut le phénomène de la location de quotas. Les petits producteurs de 500 ou de 1 000 pondeuses crurent y trouver leurs intérêts. Les plus gros estimèrent que cette façon d'échapper à une coupure de production de 5,9% leur permettait également d'y trouver leur compte.



1977

...deuxième pelletée de terre pour établir les fondations de l'édifice que la Fédération (FEDCO) achètera plus tard. M. Ovila Lebel à l'arrière-plan.

Le Juge Jules Deschênes confirme la constitutionnalité de FEDCO et de l'OCCO

Même si certains points particuliers de la réglementation provinciale doivent être considérés ultra vires, ils n'invalident en rien la portée générale des plans, des lois, des règlements, des ententes et des décisions prises tant au niveau québécois que fédéral dans le domaine de la mise en marché des oeufs. Telle est la conclusion retenue par le juge en chef, Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec qui a en conséquence condamné M. Yvon Boulangier à payer à la Fedco la somme de \$68,000 après l'avoir trouvé coupable de manquements à cette réglementation. Sur cette somme, une tranche de \$25,120 représente la part de financement due à l'OCCO.

(T.C.N. — 9 février 1977 — p. 7)

La «cause d'oeufs»

Deux semaines d'audiences

Le juge en chef, Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, qui avait réservé une semaine de son

temps pour éclaircir l'aspect constitutionnel des mesures légales adoptées dans le secteur des oeufs, en aura finalement pris deux pour simplement entendre les parties. Vu qu'il n'a pas la réputation de toujours remettre à plus tard ses décisions, on peut s'attendre à ce qu'il rende malgré tout son jugement d'ici peu.

(T.C.N. — 2 février 1977 — p. 5)



Grand Prix Coq d'Or par le Publicité Club de Montréal

MM. Claude Tardif — Jean-Pierre Martel de Publicité COGEM et Mlle Berthe Cadorette, MM. Ovila Lebel et Roger Charron

PUBLICATION DU JUGEMENT

Le jugement rendu par le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, est maintenant publié. Il compte pas moins de 172 pages (8½" × 14"). Aux pages 161 et 162, le juge départage lui-même les gagnants et les perdants de la façon suivante: «Les parties connaissent des fortunes diverses, la Fedco réussit sur le point principal qu'elle défendait, savoir la validité du Système de mise en marché des oeufs au Québec et elle réussit en bonne partie sur sa réclamation. Elle perd cependant sur certaines questions incidentes.»

«Boulangier gagne par contre sur ces quelques questions incidentes mais il perd sur son point d'attaque principal et il faillit à la tâche de prouver les dommages considérables qu'il réclamait.»

«La Régie était originairement intervenue à la requête de Boulangier; elle a défendu à toutes fins pratiques les mêmes positions que la Fedco, à une exception près...»

«Quant à l'O.C.C.O., il est dans une situation différente; il est aussi intervenu à la requête de Boulangier, il a obtenu le rejet complet des prétentions de Boulangier et la confirmation complète de la validité de la législation qui le régit ainsi qu'un jugement pour le montant complet qu'il réclame...»

Coq d'or

Une annonce de journaux intitulée «L'un de ces oeufs est un produit du Québec» préparée par Publicité COGEM s'est fait récemment décerner un Grand Prix par la Publicité Club de Montréal. Dans l'ordre habituel, Messieurs Claude Tardif et Jean-Pierre Martel de Publicité COGEM remettent le coq symbolique à leurs collègues souriants de FEDCO, soit Mlle Berthe Cadorette, directrice de la publicité, M. Ovila Lebel, président et M. Roger Charron directeur de marketing.

Le contentieux Fedco

Un jugement magistral

Le juge en chef, Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec a suscité l'admiration générale au cours des audiences de plus de deux semaines qu'il a tenues dans les causes impliquant Fedco et l'aviculteur Yvon Boulangier, ainsi qu'à l'occasion du jugement qu'il a porté, sans délai, sur des questions d'une extrême complexité. Si les agriculteurs avaient souvent la chance de voir leur sort soumis à l'attention de juges aussi compétents, ils n'auraient pas à réclamer la création de tribunaux agricoles.

Dans l'ensemble, et très nettement, le jugement du juge Deschênes confirme la légalité des plans conjoints et plus particulièrement de celui qu'ont adopté les producteurs d'oeufs québécois. Certains aspects cependant mériteraient d'être approfondis ou clarifiés davantage. Nous en reparlerons plus loin. Au total, la compréhension des problèmes agricoles du juge Deschênes fut exemplaire et tout compte fait assez exceptionnelle.

Dès le début de son jugement, le juge en chef a relevé le fait que les efforts déployés par les divers degrés de juridiction avaient été tels, qu'il faudrait de sérieuses raisons pour les invalider. Il n'a pas trouvé dans les arguments de la partie qui contestait le système actuel, de quoi fouetter un chat. Il a donc, quant au fond, consacré la légitimité, la validité et le caractère intra vires, des lois, des règlements, des ententes, des plans, et des décisions adoptées tant au niveau fédéral que provincial.

(T.C.N. — 9 février 1977 — p. 3)

1978

En janvier 1978, la Cour suprême du Canada confirmait la constitutionnalité de la mise en marché des oeufs. Elle maintenait ainsi le jugement porté par la Cour d'appel de l'Ontario, en janvier 1977. Comme les lois québécoises se rapprochaient sensiblement des lois ontariennes, le jugement de la Cour suprême suscita beaucoup d'intérêt au Québec.

La Cour suprême reconnaissait unanimement le caractère constitutionnel des lois et des règlements tant fédéraux que provinciaux qui encadraient la production et la mise en marché des oeufs en Ontario. Ainsi, aboutit la demande du gouvernement ontarien qui avait, en 1976, demandé à la Cour d'appel de cette province de se prononcer sur cette question.

Fedco, une agence de vente et quelque chose de plus

La Fédération des Producteurs d'Oeufs de Consommation du Québec vient de transmettre au ministre québécois de l'Agriculture, M. Jean Garon, un dossier extrêmement important, non seulement pour les aviculteurs impliqués, mais aussi pour l'ensemble de la classe agricole, voire le Québec tout entier. Ce document traite d'une question bien particulière, l'agence de vente Fedco, mais au fond, en tirant les leçons d'une expérience de mise en marché, il situe le défi économique québécois dans son contexte mondial.

Il n'est déjà pas courant dans le milieu agricole, engagé qu'il est dans des combats quotidiens — de prendre le recul suffisant pour généraliser sa propre expérience. Il est encore plus nouveau de voir un groupe d'agriculteurs chanter ses victoires plutôt que de dénoncer ses agresseurs. Il est enfin exceptionnel d'en voir un inscrire sa contribution particulière dans les grands courants de l'économie générale.

Sous le titre «Fedco: une formule économique agricole adaptée aux réalités québécoises», le document démontre donc que le plan conjoint des producteurs d'oeufs, couronné par la clé de voûte que constitue l'agence de vente, colle parfaitement aux réalités d'ici et répond mieux que les formules étrangères — à l'américaine, par exemple, comme l'intégration aux défis, posés aux agents économiques contemporains.

(T.C.N. — 21 décembre 1977 — p. 3)

LES OEUFS IMPORTÉS

L'OCCO continue d'insister afin d'obtenir le pouvoir nécessaire pour devenir le premier récipiendaire des oeufs importés au Canada. Il estime à \$1,000,000 les frais annuels résultant du système actuel. Selon ce dernier, les oeufs importés s'ajoutent naturellement à la production canadienne et contribuent du même coup aux surplus que l'OCCO rachète à \$5.00 la caisse. Seuls quelques importateurs sur les 500 que compte le Canada profitent de cette situation.

(Assemblée annuelle de l'OCCO) (suite)

Il fut encore question, du projet de loi C-42 sur la concurrence ainsi que de l'état présent de la production des oeufs au Canada. Enfin, l'OCCO a accepté de contribuer financièrement à un programme de la FCA visant à améliorer l'image des producteurs dans le public.

LES MILIEUX AGRICOLES CONTESTENT LE BILL C-42 SUR LA CONCURRENCE

Le projet de loi sur la concurrence (C-42) présentement à l'étude du Comité parlementaire

des finances, du commerce et des questions économiques, a suscité une réaction d'opposition unanime de la part des milieux agricoles canadiens, tant au niveau des associations agricoles que des organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux. Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Tony Abbott, pour sa part, continue de prétendre que son projet de loi n'aurait pas pour effet de réduire les pouvoirs des offices de commercialisation et encore moins d'entraîner leur disparition. Il ne paraît pas disposé cependant à amender son projet de loi de manière à exempter explicitement les offices de son application. Or telle est la demande unique formulée par le monde agricole.

CHANGEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES LOCATIONS DE QUOTA

Veillez noter qu'à la suite d'un règlement modifiant le règlement sur les quotas paru le 13 juillet 1977 dans la Gazette officielle du Québec, la durée minimale d'une location est désormais de 12 mois et la durée maximale de 15 mois.

La Fédération des Producteurs d'Oeufs de Consommation du Québec

Montréal, 20 juillet 1977

Quelle est la meilleure pondeuse?

La division avicole du ministère de l'Agriculture de la Colombie britannique a étudié les rendements de huit souches de pondeuses. La Shaver décroche le premier rang 4 fois sur dix, compte tenu des critères retenus (meilleur taux de mortalité pendant la période de croissance, meilleur taux de conversion alimentaire pendant la ponte, meilleur pourcentage de ponte à la mi-temps de production et meilleur indice de qualité de la coquille). La pondeuse H&N produit une plus grande quantité d'oeufs gros et extra-gros tout en ayant le meilleur taux de mortalité pendant la ponte. La Hi-Sex décroche la palme pour le nombre d'oeufs pondus par poule et consomme moins d'aliments pendant sa période de croissance. La Babcock donne moins d'oeufs déclassés.

(d'après le *Canada Poultryman*)

LES DÉTAILLANTS SONT PLUS VORACES AU QUÉBEC

C'est à Montréal que les détaillants en alimentation ont pris, en 1976, la plus forte marge de profit sur chaque douzaine d'oeufs vendus, soit en moyenne 9.8% du prix payé par le consommateur, comparativement à 1.8% à Edmonton, 3.2% à Halifax et entre 4 et 5% dans les autres villes importantes du Canada. Par contre, les producteurs québécois, après ceux de la Nouvelle-Écosse, et comme ceux du Manitoba ne retiennent que les trois quarts du prix de détail alors que ceux desservant

Vancouver, Toronto et Edmonton se réservent au moins 80% de ce total. L'écart enfin, entre le prix de gros et celui payé aux producteurs, est particulièrement élevé à Halifax (20 cents) Edmonton (18.3 cents), Regina (16.2 cents) et Winnipeg (16 cents) alors qu'il oscille autour de 14 cents à Montréal, Vancouver et Toronto où il est à son plus bas à 13.9 cents. (Source: Agriculture-Canada)

BAISSE DE LA CONSOMMATION DES OEUFS EN 1976

Dans sa *Revue annuelle du marché avicole 1976*, Agriculture-Canada révèle que la consommation des oeufs au Canada, par habitant, aurait diminué de quatre dixièmes de douzaine (4.8 oeufs) entre 1975 et 1976, comparativement à trois dixièmes entre 1974 et 1975, et quatre dixièmes entre 1973 et 1974. Par contre, la production des oeufs d'incubation a augmenté de 1.6%.

Un producteur d'oeufs du Québec désire faire parvenir une pétition au Ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada afin qu'il prenne les dispositions nécessaires en vue de faire de l'OCCO l'unique importateur d'oeufs du pays. Cette demande est conforme aux politiques du FEDCO. Ceux qui sont d'accord voudront bien signer le texte ci-dessous et le retourner soit directement à la Fédération soit avec leur rapport de production.

«Étant donné les problèmes qu'entraînent les importations d'oeufs américains, étant donné que les producteurs d'oeufs en ont assez de voir leurs oeufs aller au décoquillage pour laisser la place aux oeufs américains sur le marché de table, étant donné que les distributeurs savent inventer mille stratagèmes pour simuler des manques d'oeufs afin d'avoir des permis, nous, les producteurs de la province de Québec, demandons au ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada de faire de l'OCCO le premier récipiendaire des oeufs américains qui entrent au pays.

Les surplus

Récemment, l'OCCO publiait un bulletin qui semblait indiquer que la part du Québec au chapitre des surplus augmentait et qu'elle dépassait largement la part qui lui revient en terme de contingents. En août, par exemple, les surplus québécois comptaient pour 21.4% des surplus canadiens alors que le contingent attribué au Québec est de 16.556% du total de la production. Or, les statistiques cumulatives des onze premiers mois de l'année 1977 prouvent exactement le contraire.

Toutefois la Cour suprême jugea ultra vires l'article 2,2a, de la Loi fédérale sur l'organisation du marché des produits agricoles, qui prévoyait que le gouvernement fédéral pouvait déléguer des pouvoirs en ce qui concernait l'organisation du marché intra-gouvernemental. Ces pouvoirs, disaient les juges, étaient provinciaux et, en conséquence, Ottawa ne pouvait déléguer des pouvoirs qu'il ne possédait pas.

La Juge en Chef soulignait à ce propos que cette décision n'avait rien de catastrophique dans les faits, car il suffisait d'utiliser les pouvoirs provinciaux pour parvenir au résultat visé. Le juge, en outre, ne trouvait pas qu'il fallût assimiler les contributions à des taxes. «Elles sont simplement, disait-il, les composantes de la réglementation.»

Le gouvernement de l'Ontario avait, en avril 1976, demandé à la Cour d'appel de cette province d'éclairer le débat concernant la constitutionnalité des lois et des règlements relatifs à la production et à la mise en marché des oeufs.

La Cour suprême confirme la constitutionnalité de la mise en marché des oeufs

La Cour suprême du Canada a reconnu unanimement le caractère constitutionnel des lois et des règlements tant fédéraux que provinciaux qui encadrent la production et la mise en marché des oeufs en Ontario. Elle confirme ainsi le jugement porté par la Cour d'appel de l'Ontario, en janvier 1977.

Toutefois, la Cour suprême a jugé ultra vires l'article 2,2a, de la Loi fédérale sur l'organisation du marché des produits agricoles, qui prévoit que le gouvernement fédéral peut déléguer des pouvoirs en ce qui concerne l'organisation du marché intra-provincial. Ces pouvoirs disent les juges sont provinciaux et Ottawa ne saurait déléguer des pouvoirs qu'il n'a pas.

Le Juge en Chef souligne à ce propos que cette décision n'a rien de catastrophique dans les faits, car il suffit d'utiliser les pouvoirs provinciaux pour parvenir au résultat visé. Le juge en outre ne trouve pas qu'il faille assimiler les contributions à des taxes. «Elles sont simplement, dit-il, les composantes d'un système de réglementation».

Le gouvernement de l'Ontario avait en avril 1976 demandé à la Cour d'appel de cette province d'éclairer le débat concernant la constitutionnalité des lois et des règlements relatifs à la production et à la mise en marché des oeufs. Comme les lois québécoises se rapprochent sensiblement des lois ontariennes, le jugement de la Cour suprême suscite beaucoup d'intérêt au Québec. (*T.C.N.* — 25 janvier 1978 — p. 3)

Les producteurs d'oeufs doivent payer leurs contributions à l'OCCO

Les producteurs d'oeufs du Québec doivent payer les redevances que leur réclame Fedco au nom de l'OCCO, même s'ils ne produisent et ne vendent leurs oeufs qu'à l'intérieur des limites de la province.

(T.C.N. — 7 septembre 1978 — p. 24)

Vue d'ensemble de l'industrie avicole au Québec

Les Québécois, qui représentaient 27% de la population canadienne en 1978, consommaient 26% des oeufs et 31% de la chair de volaille au Canada.

Le Québécois consommait en moyenne 17,6 douzaines d'oeufs en 1978, soit une baisse de 5% par rapport à 1965. La relation inverse qui existe entre la consommation d'oeufs et la hausse du revenu des familles, les théories nutritionnistes sur le cholestérol contenu dans les oeufs ainsi que la participation accrue des femmes au marché du travail expliquent en grande partie l'évolution de la consommation des oeufs au cours de ces années. Avec une consommation totale de 110 millions de douzaines, le marché des oeufs s'élève à 107\$ millions au niveau du détail.

La vente d'oeufs a rapporté aux quelque 350 producteurs qui s'y spécialisent 54\$ millions. La production d'oeufs au Québec a été de 74 millions de douzaines dont 66 millions étaient destinées à la consommation courante et 8 millions ont servi à la reproduction. La production d'oeufs de consommation augmente lentement au rythme annuel de 1,2%. La part du Québec dans la production canadienne d'oeufs de consommation a légèrement diminué au cours des années. Elle se situe actuellement à 15%.

(Source: Les conférences socio-économiques du Québec agroalimentaire. *La volaille*. État de la situation 1979. Gouvernement du Québec)

L'AGENCE DE VENTE

Fedco a fait parvenir au ministre québécois de l'agriculture, M. Jean Garon, un mémoire concernant son agence de vente. Il s'agit d'une étude visant à démontrer que les objectifs du plan conjoint ne saurait être atteint sans la présence d'une telle agence. Le document remarque que partout dans le monde le regroupement de l'offre s'effectue soit par la voie de l'intégration soit par celle d'une mise en commun des produits avicoles. Si l'intégration ne préserve pas les avantages de la ferme familiale au niveau de la production, l'agence de vente les favorise tout en assurant un service adéquat aux grandes chaînes alimentaires. D'autre part, au Québec, l'agence de vente paraît nécessaire pour rivaliser avec les «gros» producteurs ontariens qui sont en mesure d'envahir le marché québécois. Le mémoire recommande diverses mesures visant à améliorer la situation de l'agence, une fois acquis le principe que l'agence demeure une des clés du succès québécois.

En 1978, des études parurent. Elles démontraient que l'agence de vente Fedco s'avérait un outil nécessaire pour réaliser les objectifs du plan conjoint provincial. Elles prouvaient que celle-ci était de plus en plus efficace pour rivaliser avec les concurrents ontariens, notamment sur le marché montréalais.

A cette époque, il fut également question de chercher une façon de mieux utiliser les oeufs voués au décoquillage, en récupérant, entre autres, l'expérience française, (oeuf long à découper) de manière à profiter du marché du fast-food. Mais ni les institutions d'ici, ni les autres agents du marché industriel ne permirent le décollage de cette production, étant donné les avantages qu'ils obtenaient déjà sur le marché déjà établi des oeufs de transformation.

Cette même année 1978, la cour d'Appel du Québec se prononça en faveur de Fedco contre des producteurs déclarés non en règle à l'égard de la fédération. Elle renversait ainsi des décisions antérieures au jugement du juge Dechênes qui avaient déclaré ultra vires les contributions et les paiements à l'OCCO. De plus, elle reconnaissait la validité des lois et des règlements qui régissaient le plan conjoint provincial.

La Régie confirme le pouvoir de compter les pondeuses

La Régie des Marchés Agricoles a rejeté la requête d'un groupe de producteurs d'oeufs qui lui demandait de suspendre l'application de l'article 7 du règlement sur les quotas et notamment le pouvoir qu'a Fedco de faire procéder au décompte des pondeuses dans les poulaillers.

Elle maintient que le règlement est parfaitement valide en notant «Que la très grande majorité des producteurs du Québec considère que ce contingentement est essentiel», que ceux des autres provinces partagent ce point de vue et que des accords intergouvernementaux ont été signés en ce sens. Elle ajoute que Fedco a la responsabilité de vérifier si les règlements sont appliqués par les producteurs et souligne que «le seul moyen efficace», dont dispose la Fédération, demeure «le comptage physique des pondeuses dans les poulaillers.»

(T.C.N. — 12 octobre 1978 — p. 22)

Rapport d'activités par le président 1978

Quinze années d'histoire nous ont appris que nous pouvons relever n'importe quel défi, lorsque nous faisons preuve de solidarité. Quinze années d'histoire nous ont aussi fait comprendre que l'individualisme demeure notre principal défaut ou du moins la tentation qui nous menace le plus. Au total, cependant, nous avons raison d'être fiers de nos réussites.

L'univers que nous avons forgé depuis 1964 n'a plus rien à voir avec celui qu'ont connu nos pères. Jadis, on vivait chacun pour soi plus ou moins replié sur sa ferme. Le libéralisme économique suffisait pour régulariser la concurrence de producteur à producteur. Ce système ne permettait pas à la classe agricole d'obtenir un revenu comparable à ceux des autres groupes de la société, mais il avait du moins le mérite de créer une certaine égalité des chances au sein même du milieu agricole.

Pour évaluer le chemin parcouru, pour bien comprendre le nouveau système que nous avons mis au point, il n'est pas inutile de revoir notre histoire. De 1941 à 1951, le système économique traditionnel fonctionna normalement. Les producteurs purent tirer profit de la croissance de la population et indexer leurs revenus au coût de la vie. Ils accrurent en effet leur production d'un quart (1/4) tandis que la valeur fermière moyenne par douzaine grimpait de 24 à 54 cents. Comme la population avait grandi un peu moins que la production, ils purent porter le taux d'auto-suffisance québécoise de 58 à 60%.

Mais au cours de la décennie qui suivit, le système économique traditionnel cessa de jouer normalement. Pourtant la situation paraît encore plus favorable. La population d'abord augmente encore plus rapidement, soit de 30% au lieu de 22%. La consommation per capita des oeufs qui était demeurée stable auparavant fait un bond de 17½%. La demande progresse donc à un rythme plutôt exceptionnel. Ceci aurait dû avoir des effets bénéfiques du côté de l'offre d'autant plus que les producteurs québécois ne répondaient qu'à 60% des besoins. Malgré tout, le profit de cette situation avantageuse échappa aux Québécois.



**Monsieur Ovila Lebel,
président-fondateur**

1979

1979, ce fut l'année du projet de loi 116 suggéré par la Cour Suprême du Canada qui avait déclaré ultra vires les dispositions législatives fédérales touchant l'imposition ou la perception de certains frais ou redevances effectuées en rapport avec un produit commercialisé dans une province ou mis en marché dans le commerce interprovincial. Toutes les provinces durent légiférer en ce sens. Québec vota la loi 116 en mars 1979.

Fedco augmente les quotas de 3.5%. Suite à une publicité intense et renouvelée, tant nationale que provinciale, le pourcentage de consommation avait grimpé de 3.5%. Fedco, en outre, publiait dans la plupart des hebdomadaires de la province de Québec des articles concernant les oeufs qui furent largement reproduits.

Depuis 1975, le coût de production entrait dans le prix payé au producteur. Ce qui leur donnait des prix réalistes et contribuait grandement à leur bien-être. Pour établir le coût de production, de nombreuses études avaient été nécessaires afin d'en définir les paramètres, tels les coûts d'établissements etc. Pour examiner les critiques de l'Association canadienne des consommateurs et de ceux qui rejetaient l'établissement des plans conjoints, l'OCCO et le Conseil canadien de commercialisation des pro-

FEDCO: Une création québécoise

À l'occasion du quinzième anniversaire de fondation de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, compte tenu que les chefs de services traçaient eux-mêmes cette année le bilan des activités concernant leur secteur respectif, le président de la Fédération, monsieur Ovila Lebel, a mis en valeur, dans son exposé, les réalisations de Fedco depuis sa création, en insistant sur le caractère novateur de celles-ci. Essentiellement, il a démontré que les producteurs d'oeufs du Québec sont parvenus à remplacer un système économique traditionnel, dépassé par les événements, par un autre basé sur les expériences acquises grâce à l'action syndicale et coopérative.

De 1941 à 1951, le système économique traditionnel fonctionna encore normalement. Les producteurs purent tirer profit de la croissance de la population et indexer leurs revenus au coût de la vie. Mais par la suite, ce système lâcha les producteurs beaucoup plus que ceux-ci ne le lâchèrent. Non seulement, ces derniers ne purent tirer profit d'une situation pourtant plus favorable que jamais, mais ils perdirent du terrain au profit des étrangers.

LA LOCATION DE QUOTA

Les producteurs d'oeufs présents à Drummondville ont étudié une résolution visant à limiter à 25% du quota détenu la part qu'un détenteur de quota pourrait louer. Cette mesure visait à décourager l'achat des quotas par les marchands. Cependant, ils n'ont pas adopté cette résolution vu que ce phénomène semble se résorber par lui-même et que les hausses récentes du contingent québécois devraient également réduire l'intérêt pour les quotas loués.

VOTRE COÛT DE PRODUCTION

La formule du coût de production utilisée pour la fixation du prix des oeufs est fort utile également au producteur soucieux d'améliorer sa production et par conséquent ses revenus. Elle lui permet en effet d'évaluer sa propre efficacité en regard de celle de ses confrères. Comme elle est basée sur des moyennes de rendement, il en résulte que tout producteur plus efficace que la moyenne retire beaucoup plus d'argent du système que celui qui est moins efficace.

Le prix payé aux producteurs tient compte de deux séries de données: d'abord le coût de production à la ferme qui contribue à environ 85% du prix; ensuite, les facteurs hors ferme telles que les contributions et les différences interprovinciales au chapitre du transport et de la manipulation. Les producteurs n'ont pas d'influence sur ces derniers facteurs mais ils en ont beaucoup au niveau du coût de production à la ferme. Voyons comment.

HAUSSE DE 3% DU CONTINGENT NATIONAL

Pour la troisième fois cette année, l'Office Canadien de Commercialisation des Oeufs a annoncé une hausse du contingent national qui cette fois sera de 3% et entrera en vigueur le 2 décembre prochain sous condition de l'approbation du Conseil National des produits de la ferme. Fedco précisera sous peu le montant exact de cette augmentation pour les producteurs québécois en tenant compte des troupeaux non-réglés et des oeufs d'incubation. En février, une hausse équivalente avait conduit à une augmentation de 3.5% du quota des producteurs et en avril celle de 2% avait donné lieu à une autre de 2.41%. Par la suite, la Régie des Marchés agricoles du Québec aura à ratifier la décision de la Fédération qui ne deviendra effective au 2 décembre 1979 qu'après sa publication dans la Gazette Officielle du Québec.

La hausse du contingent national répond à la poussée de la demande pour les oeufs frais de catégorie A qui a progressé de 5% depuis un an. En conséquence, les excédents ont chuté de 40% et les fournitures à l'industrie de 20%. À la mi-août, le total des importations atteignaient déjà 279,000 caisses comparativement à 100,000 pour la période correspondante de 1978.



1980

Mme Georgette Martel, membre du conseil d'administration

FEDCO HAUSSE LES QUOTAS DE 3.5%

Le conseil d'administration de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec a approuvé jeudi dernier une hausse de 3.5% des quotas présentement détenus par les producteurs réglementés. Cette décision est en vigueur depuis sa parution dans la Gazette Officielle du Québec, le 7 mars 1979.

Cette hausse ajoutera 115,736 pondeuses au troupeau provincial actuel et elle gèrera des revenus bruts additionnels à la ferme d'environ \$1,300,000 sur la base des prix présentement en vigueur ainsi qu'une production de 2,200,000 douzaines en sus. Au niveau individuel, l'augmentation sera de 35 oiseaux par 1000 pondeuses présentement réglementées, pour une production additionnelle de 665 douzaines. Au prix actuel, ceci représente un revenu brut de \$400.00 par année en plus par 1000 pondeuses. Pour le producteur moyen de 10,000 pondeuses, les chiffres correspondant sont donc de 350 pondeuses, 6,650 douzaines et \$4,000.00.

HAUSSE DU PRIX DES OEUFS EN FÉVRIER

Le prix de la moulée a augmenté en moyenne de \$1.25 la tonne dans les différentes provinces canadiennes au cours du mois de janvier. Au Québec, la hausse fut de \$1.89 pour un nouveau total de \$197.25 alors qu'elle atteignait \$2.91 en Saskatchewan et 10 cents au Manitoba. Compte tenu que chaque hausse de \$5.20 la tonne correspond à une augmentation de un cent la douzaine, le coût de la moulée par douzaine a été majoré au Québec de 37.58 cents à 37.93 cents et en Saskatchewan de 31.49 cents à 32.05 cents. Pondérée par la part qui revient à chaque province dans la production canadienne, cette hausse de la moulée, jointe à une légère augmentation du coût de la main d'oeuvre (0.02 cent la douzaine) a fait monter le prix de base de 69.36 cents à 69.54 cents, soit en chiffre arrondi de 69 à 70 cents. À quoi s'ajoutent pour le Québec des frais compensatoires de transport et de manutention de sept cents.

duits de la ferme ordonnèrent une enquête sur les coûts de production qui devait permettre d'obtenir des renseignements pour la remise à jour du coût de production. En commission parlementaire, cette enquête permit aux producteurs de prouver que leurs chiffres étaient basés sur les coûts réels, sur des chiffres fournis par les producteurs eux-mêmes.

Fedco fêta son 15e anniversaire en cette année 1979. C'était une création québécoise dont les producteurs pouvaient être fiers.

1980

L'année suivante on fêta le 10e anniversaire de la création de l'agence Fedco. L'agence, c'était l'instrument grâce auquel les producteurs d'oeufs du Québec avaient su, au niveau de la commercialisation, tirer profit de la dynamique nord-américaine, résister aux pressions de la concurrence canadienne et se tailler une place plus importante sur leur propre marché.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES VENTES ET DISTRIBUTION

En augmentant à nouveau ses ventes de 5% en 1979, l'agence de vente FEDCO a porté sa progression globale depuis 1973 à près de 30%. Les progrès furent particulièrement sensibles du côté du marché institutionnel où la part de l'agence est passée de 50 à 95%. De même, en centrant ses efforts de développement commercial au niveau régional, FEDCO a réussi à doubler dans certains cas sa part du marché. Enfin, certains distributeurs sont revenus à l'agence au cours de l'année.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR OPÉRATIONNEL

À la suite d'une enquête menée aux États-Unis et dans les autres provinces où la concurrence incite les producteurs à surveiller de près les coûts de la mise en marché, le vérificateur opérationnel de la Fédération, M. Christian St-Sauveur, est arrivé à la conclusion que l'utilisation de boîtes retournables n'améliorerait pas la rentabilité de la commercialisation pratiquée par FEDCO. Plusieurs raisons expliquent cette conclusion: 1- Vu le grand nombre de postes de classification, il faudrait investir de façon trop considérable du côté des boîtes retournables, de l'équipement de lavage et du contrôle; 2- Vu le trop grand nombre de clients, les pertes seraient de l'ordre de 15 à 20% à moins de charger un dépôt: ce que les distributeurs refusent.

RAPPORTS FINANCIERS

Le Service de Mirage Métropolitain Inc. a réalisé un revenu net de 29 553\$ en 1979. Ceci contraste avec les pertes des années 1977 et 1978 qui furent respectivement de 23 332\$ et 25 975\$. Du coup, le déficit accumulé qui atteignait 90 768\$ l'année dernière a été réduit à 61 215\$.

FEDCO RÉCLAME L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec demande au Gouvernement du Québec d'instituer une enquête sur la fraîcheur des oeufs vendus aux consommateurs québécois. Elle croit que cette intervention s'impose pour rétablir la réputation des producteurs du Québec et de leur Fédération à la suite des affirmations farfelues et erronées diffusées par La Coop des consommateurs de Montréal. Cette enquête devrait, selon elle, également éclaircir les dessous de la prétendue étude publiée par Cooprix information afin que le consommateur sache quels intérêts se cachent derrière cette campagne de salissage supposément entreprise dans l'intérêt des consommateurs.

Qu'est-ce qu'il faut pour faire un oeuf?

Pour faire un oeuf, il faut une poule évidemment.
Mais la poule est dans sa cage,
La cage est dans le poulailler
et le poulailler est sur une ferme

Pour faire un oeuf, ça prend une poule.
Mais pour s'occuper de la poule
de la poule qui est dans sa cage
de la cage qui est dans le poulailler
du poulailler qui est dans la ferme
et de la ferme, qu'est-ce que ça prend?

Un producteur d'oeufs, évidemment.
Un producteur d'oeufs, qu'est-ce que ça fait?

Un producteur d'oeufs, ça fait d'abord des achats...

...
Pour faire un producteur d'oeufs, il faut être habile sur
toute la ligne.
Mais quand l'oeuf est produit, un producteur d'oeufs
qu'est-ce que ça fait?

L'oeuf il faut le livrer
il faut le classer,
il faut le vendre,
il faut le distribuer
il faut le publiciser
et bien d'autres choses encore.

S'il fallait que chacun des producteurs d'oeufs du
Québec, en plus de tout le travail qu'il doit faire sur la
ferme soit individuellement tenu d'accomplir quotidiennement
toutes ces tâches, il n'y arriverait pas ou négligerait
grandement ses devoirs de producteur.

C'est pourquoi, les producteurs d'oeufs du Québec
ont choisi de se mettre ensemble pour commercialiser
leur produit.

De fait, ce que le producteur d'oeufs réalise seul
sur sa ferme, n'est rien

à côté de ce qu'il accomplit en association avec ses
confrères au sein de la Fédération des Producteurs
d'oeufs de consommation du Québec et de l'agence
de vente Fedco, dont il est, somme toute, en quelque
sorte copropriétaire et membre coopérateur.

À titre de patron des organismes qu'il contrôle, le
producteur d'oeufs n'a pas personnellement à poser tous
les jours les gestes nécessaires pour assurer la commercialisation
de son produit. Mais à titre de patron, il doit
s'occuper suffisamment de son affaire pour que l'entreprise
fonctionne efficacement...

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES QUOTAS

Le directeur du service des quotas, M. Émilien Lavoie, a souligné qu'en 1979, trois augmentations successives du contingent provincial avaient permis de hausser les quotas des producteurs de 9.4%. La consolidation des entreprises s'étant poursuivie, quoiqu'à un rythme plus lent que par le passé, la moyenne des quotas détenus par les producteurs a augmenté de 11.7% pour atteindre 12 239 pondeuses par unité.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE AUX PRODUCTEURS ET D'INSPECTION

La façon la plus logique de soutenir les campagnes de promotion en cours, ne serait-elle pas d'améliorer autant que possible la qualité des oeufs produits au Québec? Telle est la question que le directeur du service aux producteurs et d'inspection, M. Jean Largent a posé aux producteurs. Tel est du moins le rôle du service qu'il dirige.

LE PRODUCTEUR D'OEUF EN VELETTE AU SALON DE L'AGRICULTURE

À l'occasion du Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Fédération a présenté à son kiosque un montage audio-visuel qui avait pour thème les nombreux rôles que le producteur d'oeufs doit assumer pour servir le public. Voici une partie du texte qui accompagnait les diapositives.

FEMMES COLLABORATRICES

Lors de la dernière assemblée générale, madame Monique Bernard a exposé au nom de l'Association des Femmes collaboratrices les objectifs de ce nouveau mouvement ainsi que les motifs qui en justifient l'existence. Selon elle, il ne faut point attendre que les choses se gâtent à l'intérieur d'un couple pour aborder la question de la reconnaissance du travail accompli par l'épouse au sein d'une entreprise familiale. En conséquence, le premier rôle de l'Association est d'aider les femmes à entreprendre un dialogue à ce niveau avec leur conjoint.

L'agence était basée sur le regroupement du produit mais pas nécessairement sur celui de la production. Elle avait permis de répondre aux exigences modernes de la mise en marché sans sacrifier l'entreprise familiale. L'agence avait aussi permis d'harmoniser les rapports entre les éléments du système de production et de commercialisation. Les producteurs pouvaient bien se chicaner entre eux, mais ils n'acceptaient pas l'intégration permise en Ontario.

1981

Les institutions achetaient davantage au Québec. Fedco mit l'accent sur l'information. En effet, elle envoyait des communiqués hebdomadaires aux hebdomas des différentes régions de la province. En 1980, l'OCCO avait demandé une hausse de prélevé pour régler la question des surplus.

En janvier 1982, monsieur Ovila Lebel se retira. Monsieur Claude Bernard allait lui succéder.

FEDCO ÉMET DES COMMUNIQUÉS HEBDOMADAIRES

Au cours de la première semaine de mars, la Fédération a commencé à émettre à chaque semaine divers communiqués à l'intention d'une vingtaine d'hebdomas régionaux. Le but de cette opération est de sensibiliser le public en général au divers aspects de la production et de la commercialisation des oeufs.

DES COMPAGNIES FINANCENT LE FRASER INSTITUTE

Le Fraser Institute de la Colombie Britannique est à l'origine de la plupart des attaques portées contre les offices de commercialisation notamment ceux des oeufs. Ce nom qui paraît évoquer un lien avec l'Université Fraser de cette province camoufle en fait un organisme de propagande mis sur pied et financé par une cinquantaine de compagnies très puissantes au Canada. Parmi celles-ci on note les deux plus importantes banques canadiennes (la Banque Royale et la Banque de Commerce canadienne impériale) ainsi que la Banque Toronto-Dominion et la Banque Continentale.



Conseil d'Administration (membres)
4 juillet 1980

De gauche à droite: Marcel Lessard; Berthy Gelé; Ovila Lebel; Léo Ricard; Claude Bernard

DES OEUF PAR ORDINATEUR

Le système québécois de mise en marché des oeufs est sans doute le plus moderne du monde. Il repose essentiellement sur l'utilisation des instruments nouveaux que sont le télex et l'ordinateur. Cette méthode permet de centraliser les données concernant l'offre et la demande tout en évitant les déplacements inutiles du produit lui-même. En plus de réduire les coûts de transport et d'entreposage, elle améliore la qualité en rapprochant le consommateur du producteur.



Conseil d'Administration (membres)
4 juillet 1980

De gauche à droite: Léo Ricard; Ghyslain Cloutier; Berthy Gelé; Marcel Lessard; Ovila Lebel, Prés.; Louis Gontovnick; Mme Georgette Martel; Claude Bernard, 1er V-P; Réal Millette; Robert Dufour; Roger Pinsonneault

LE NOUVEAU PARTAGE DU MARCHÉ DES OEUF CANADIENS

Après des années de discussions stériles, les producteurs d'oeufs du Canada ont adopté comme base de négociation entre les provinces, l'idée de partir d'une proposition formulée par les représentants des provinces de l'Ouest, malgré l'opposition du Québec. La formule retenue prévoit que les ajustements de hausse pouvant survenir, dès qu'on aura dépassé la base initiale prévue lors des ententes fédérales-provinciales de 1972, se feront désormais surtout sur la base de l'augmentation de population propre à chaque province et non de manière à combler les besoins internes à chaque province.



Mont Ste-Marie Québec
Colloque sur les objectifs de l'OCCO
«Goals Seminar»

Directeurs des provinces à l'OCCO
Suppléants des directeurs
Présidents des offices provinciaux
Directeurs généraux des provinces et de l'OCCO
Secrétaire des offices provinciaux
Employés de l'OCCO

Du Québec: Claude Bernard, Directeur Qué. à l'OCCO; Bertrand Cloutier, Suppléant; Ovila Lebel, Prés.; Louis Gontovnick, Représentant du Qué. au CCPO; Roger Charron, Directeur du Marketing au Québec

LES CANADIENS MANGENT 222 OEUF PAR ANNÉE

Le Canadien mange 222 oeufs par année soit sous la forme d'oeufs de table soit sous la forme de produits transformés. Au cours des deux dernières années, la consommation des oeufs qui était en chute libre depuis 1960 s'est redressée. On observe une tendance identique aux États-Unis et partout à travers le monde, quelles que soient les tendances des prix.

LES CONFUSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

Le Conseil économique du Canada a recommandé au gouvernement canadien d'adopter des politiques qui auraient pour effet de réduire à néant les efforts des producteurs agricoles en matière de rationalisation de la production. Le présent dossier comprend ces recommandations. Celles-ci se passent de commentaires tant elles paraissent absurdes en elles-mêmes.

1982

L'année 1982 fut marquée par le départ du président Lebel. Après quelques mois d'intérim, Monsieur Claude Bernard, jusque-là vice-président, prit en main les destinées de la fédération. Entre 1976 et 1982, monsieur Bernard avait représenté Fedco auprès de l'OCCO. Ce poste demandait de grands et longs déplacements, le Canada étant un vaste pays. Compte tenu des problèmes de communication linguistique, le Québec devait se débattre davantage que toute autre province pour faire entendre sa voix.

«Il fallait argumenter deux fois plutôt qu'une. Pour moi, ce fut une très belle expérience à cause des défis qu'il m'a fallu surmonter» (Claude Bernard)

Dès son arrivée à la présidence, monsieur Bernard fera de l'agence de vente son principal champ de préoccupation. Celle-ci était, selon lui, l'outil par lequel le plan conjoint pouvait procurer une mise en marché ordonnée et complète de la production. Il insistait toutefois sur la nécessité de rationaliser les coûts d'opération de l'agence. Il notait en particulier que si tous les producteurs livraient leurs oeufs à l'agence, le coût des oeufs baisserait de deux sous la douzaine.



Monsieur Claude Bernard, président
1982-86

Accessible aux producteurs

Fedco acquiert un ordinateur

La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec a fait l'acquisition récemment d'un ordinateur qui devrait lui permettre d'élargir considérablement ses responsabilités, tout en consolidant ses opérations habituelles. Elle pourra, par exemple, si les producteurs le désirent, offrir un service à la ferme susceptible de faciliter la solution des problèmes de production, de gestion, de comptabilité ou de planification. Pour cela, il suffira que les producteurs intéressés se dotent d'un terminal et le branche sur l'ordinateur de leur fédération.

Planification

Si cette perspective n'existe encore qu'à l'état de projet, il en va autrement dans les domaines où elle opère déjà depuis plusieurs années. L'ordinateur de la Fédération des Producteurs d'oeufs de Consommation du Québec joue un grand rôle dans ses opérations de planification de la production et de commercialisation des oeufs. En mettant en contact direct, les détaillants et les centres d'approvisionnement, il réduit considérablement, par exemple, les délais de livraison ainsi que les frais de transport.

Quota

Depuis deux ans, la Fédération a progressivement eu recours à un système de traitement des données en direct. Maintenant, le service des ventes de la distribution ainsi que celui des quotas fonctionnent sur cette base. Ainsi, les commandes, la facturation, l'impression des bons de livraison, la paye aux producteurs, le contrôle des inventaires et la gestion des quotas sont effectués de la façon la plus moderne qui soit. Cette année la Fédération procédera à la dernière phase de son programme de conversion en modernisant de cette manière sa comptabilité.

(Le Richelieu agricole — 27 avril 1982)

Fedco demande un prix plus juste

Au cours d'une audience tenue le 29 juillet à Montréal par la Commission d'enquête sur les coûts de production des oeufs nommée par le Conseil National de Commercialisation des produits de ferme, la Fédération des Producteurs d'oeufs de consommation du Québec a proposé une série de réformes à la formule actuelle de calcul du coût de production des oeufs qui auraient pour effet d'assurer notamment une meilleure rémunération du travail des producteurs, une prévision plus adéquate des sommes requises lors d'investissements futurs, une participation aux bénéfices tirés des gains de

productivité et une provision permettant à ces secteurs de dégager suffisamment de profits pour attirer de nouveaux capitaux. Ici, loin de remettre en cause le principe des prix basés sur le coût de production la Fédération demande qu'on l'applique avec plus de rigueur économique de manière à tenir compte de tous les aspects de réalité sous-jacente.

Fedco ne croit pas que le Conseil national de Commercialisation devrait initier une telle réforme. Cette tâche revient, selon elle, aux signataires de l'Entente fédérale-provinciale qui a donné lieu à la création de l'Office canadien de Commercialisation des Oeufs. Ceux-ci, dit-elle, devraient préciser en annexe à leur document les grands principes d'application de l'objectif qu'ils ont déjà fixé, à savoir: «d'établir les prix à la production à un niveau, qui après une certaine période assure au producteur d'oeufs du Canada un bénéfice raisonnable sur son prix de production.»

Le document déposé par Fedco contenait une analyse économique qui met en relief le fait que les prix actuels, loin d'engendrer des profits excessifs comme le prétendent les détracteurs de l'OCCO, ne couvrent pas les facteurs normalement retenus pour assurer la viabilité à long terme des entreprises. Parmi ces déficiences, Fedco relève le salaire horaire versé au producteur qui demeure en deça de celui qui reçoit un ouvrier spécialisé, le fait que tous les gains de productivité sont automatiquement et entièrement transmis au consommateur, le calcul du rendement des valeurs investies qui ne permet pas de maintenir à son niveau initial la partie déjà financée des investissements ainsi que l'absence de mécanisme visant à décourager le détournement des capitaux vers des secteurs plus profitables.

Si ces facteurs ont été jusqu'ici relativement négligés, cela tient en partie au fait que l'information a débalancé les indices initialement retenus et en partie au fait qu'on n'a pas suffisamment cherché à mettre au point des indices valables pour en tenir compte. La Fédération des Producteurs d'oeufs de consommation du Québec propose dans son mémoire des méthodes concrètes pour parvenir à cette fin. Elle souligne notamment que l'on peut utiliser une ou l'autre des méthodes déjà proposées, pourvu qu'on prenne soin d'établir en même temps une procédure de correction appropriée. Ce mémoire enfin contient une foule de données qui dénoncent les accusations du Conseil Économique du Canada relatives au prix des oeufs.

Cependant, Fedco n'avait pas le pouvoir d'obliger les producteurs à livrer leurs oeufs à celle-ci, de sorte que seulement 40% du volume potentiel la rejoignait. L'agence de vente disposait ainsi d'un volume de vente insuffisant pour soutenir la concurrence des fournisseurs extérieurs notamment ontariens.

La formule, quelle que fut sa valeur, n'intéressa pas suffisamment les producteurs pour que l'agence arrive à commercialiser en moyenne plus du tiers de la production québécoise.

La même année, l'U.P.A. demanda à l'État les appuis nécessaires au démarrage des agences de vente administrées par les plans conjoints. Elle tenait compte ainsi de l'expérience de Fedco.

LA COUR SUPRÊME SE PRONONCE FEU VERT À FEDCO

La Cour suprême du Canada vient de donner le feu vert à Fedco en confirmant que celle-ci avait le droit d'agir comme elle l'a fait dans le passé, pour forcer la minorité dissidente à respecter les règles du jeu établies par les gouvernements et la majorité des producteurs d'oeufs du Québec en vue de mettre de l'ordre dans le secteur de la production et de la commercialisation.

246 OEUFS PAR PONDEUSE

Le taux de ponte aux États-Unis l'année dernière fut de 246 oeufs par pondeuse, s'il faut se fier aux résultats d'une enquête réalisée par la revue Poultry Tribune. Les répondants ont également indiqué qu'ils s'attendaient à voir passer ce taux à 262 oeufs en 1986. De même, le taux de conversion alimentaire qui était de 4 livres par douzaine en 1981 tomberait à 3,7 livres, dans quatre ans.

Commentaire: les adversaires de la formule des plans conjoints prétendent souvent que celle-ci diminue la productivité. Or, il est ici intéressant de remarquer que le taux de ponte de 246 oeufs par pondeuse obtenu en 1981 correspond à celui qu'on avait relevé au Canada un an plus tôt. Loin d'avoir conservé l'avance qu'ils détenaient jadis, les États-Unis, à ce chapitre feraient maintenant preuve de moins de dynamisme que le Canada. Par contre, le coefficient de conversion alimentaire est encore plus bas aux États-Unis qu'au Canada puisqu'il est de 4 livres par douzaine au lieu de 4,1 livres.

L'UPA réplique aux attaques concertées contre les plans conjoints

Le monde agricole canadien est actuellement l'objet d'attaques concertées dirigées contre le système de mise en marché des produits agricoles que l'on nomme les plans conjoints. La dernière en date de ces attaques fut lancée par M. Donald Johnston, président du Conseil du trésor, qui prenait la parole devant un groupe d'hommes d'affaires canadiens et américains réunis à Toronto dans le cadre d'une conférence sur la réforme de la réglementation. Lors de cette intervention, le ministre fédéral a déclaré qu'il conseillait au gouvernement fédéral de scruter les agences de mise en marché. Limiter les approvisionnements de biens et services comme le font ces organismes, ajoutait-il, c'est peut-être la moins défendable des mesures que nous avons dans notre catalogue de réglementation.

Cette attaque vient s'ajouter à plusieurs autres émanant de sources fédérales. Le Conseil économique du Canada a publié depuis un an une série d'études défavorables aux organismes de mise en marché des produits agricoles, et on a entendu également le gouverneur de la banque du Canada et même le premier ministre mentionner dans leurs discours, leurs réticences face à ces organisations.

L'UPA tient à affirmer avec force qu'elle ne laissera pas détruire les instruments qu'elle a mis en place au Québec pour permettre aux agriculteurs de s'assurer d'un revenu stable et adéquat, sur la base d'attaques qui se fondent essentiellement sur un préjugé idéologique en faveur du sacro-saint marché libre.

(T.C.N. — 10 juin 1982 — p. 3)

L'OCCO répond à des accusations concernant la publicité sur les oeufs

L'Office canadien des oeufs répondait, la semaine dernière à Ottawa, à des accusations malicieuses portées en fin de semaine par un économiste au Manitoba, M. Art Woods.

M. Jean Brassard, directeur général de l'OCCO décrivait les commentaires du Professeur Woods comme étant des «paroles en l'air.»

M. Woods soutient que la publicité de l'OCCO est inutile et qu'il n'y a aucune preuve à savoir que la publicité des offices de commercialisation donne des résultats positifs. De plus, il est d'avis que les offices de commercialisation contribuent à une augmentation de 24 cents dans le prix d'une douzaine d'oeufs.

«Notre publicité a un objectif clair et net. Cette année, nous distribuons des millions de livres de recettes aux consommateurs. Nous tentons, par nos annonces, de présenter aux consommateurs de nouvelles façons d'utiliser les oeufs tout en épargnant.

(T.C.N. — 6 mai 1982 — p. 11)

Les droits et pouvoirs de Fedco confirmés par la Cour Suprême

D'un jugement à l'autre et de là à la Cour d'Appel du Québec et à la Cour Suprême, la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec et son agence de vente Fedco se voient confirmer dans leurs droits et pouvoirs pour ce qui est de la commercialisation collective des oeufs et des règlements touchant les producteurs couverts par le plan conjoint.

(T.C.N. — 11 novembre 1982 — p. 3)

Entretiens, le Conseil national des produits de la ferme lançait un autre boulet contre les plans conjoints. La porte-parole de cet organisme fédéral, madame Menzies, réclamait plus de pouvoirs pour son organisme afin de mettre au pas les offices nationaux de commercialisation dont celui des oeufs. Elle déplorait le fait que l'OCCO ne laissait pas suffisamment d'autonomie aux consultants chargés de réviser le coût de production et qu'il tardait à appliquer les conclusions de leur dernière enquête.

Selon elle, les gains de productivité devaient être automatiquement transmis aux consommateurs. Ce qui, de fait, se faisait. Quant à la mésentente entre les provinces au sujet du partage des marchés, elle estimait que les producteurs ne devaient pas s'en occuper. À ces attaques, Fedco répondit que le Conseil national des produits de la ferme outrepassait ses pouvoirs en s'arrogeant un rôle décisionnel et directif, alors qu'il n'avait été créé qu'à titre d'organisme consultatif.

La formule du coût de production s'était entretiens ajustée à des réalités nouvelles. Elle tenait désormais compte du calcul de l'amortissement, des frais généraux et de coûts en capitaux réajustés, d'un coût horaire reconnu pour la main-d'oeuvre spécialisée de même que des coûts de gestion. Le prix des grains était plus élevé au Québec qu'en Ontario. Cette question mobilisa les producteurs autour de l'affaire du Nid-de-Corbeau.

Audiences sur le coût de production des oeufs

MONTRÉAL — Lors d'une audience tenue la semaine dernière à Montréal par la Commission d'enquête sur les coûts de production des oeufs, la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (FEDCO) a proposé une série de réformes à la formule actuelle de calcul du coût de production des oeufs.

Les modifications suggérées par FEDCO auraient pour effet d'assurer une meilleure rémunération du travail des producteurs et une prévision plus adéquate des sommes requises pour des investissements futurs. Elles assureront également aux producteurs une participation aux bénéfices tirés des gains de productivité et une provision permettant à ces secteurs de dégager suffisamment de profits pour attirer de nouveaux capitaux.

En fait, loin de remettre en cause le principe des prix basés sur le coût de production, la fédération demande qu'on l'applique avec plus de rigueur économique de manière à tenir compte de tous les aspects.

FEDCO ne croit pas que le Conseil national de commercialisation des produits de la ferme, l'organisme qui a convoqué cette audience publique, devrait initier une telle réforme. Cette tâche revient plutôt aux signataires de l'entente fédérale-provinciale qui a permis la création de l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO). (T.C.N. — 5 août 1982 — p. 7)

Tarif du pas du Nid de corbeau

L'équité sera-t-elle préservée au Canada?

Un nombre important de producteurs agricoles des Prairies pourraient bénéficier d'une allocation substantielle de quelque 45 000\$ par année du gouvernement fédéral si les amendements proposés à l'entente du Pas du Nid de Corbeau entrent en vigueur.

Dans son rapport, Gilson recommande que l'actuel système de compensation pour les pertes encourues dans le transport ferroviaire soit versé sous forme de subsides directs aux agriculteurs, en échange de quoi ces derniers devraient payer le véritable tarif commercial du fret.

Plusieurs observateurs croient que le versement de paiements annuels aussi considérables soulèvera l'ire de tous aussi bien celle des postiers de Toronto que celle des débardeurs de Vancouver car, à toutes fins utiles, le chèque fédéral serait alimenté à même les tarifs plus élevés que préconise M. Gilson.

Les uns n'acceptent pas que le subside du Nid de corbeau soit payé directement aux agriculteurs sur la base du total des superficies cultivées par chacun, les autres croient que ce subside devrait être versé aux compagnies ferroviaires. Payer les producteurs argumentent certains créera une réaction négative du public ce qui, à la longue, amènera Ottawa à réviser ses positions.

(T.C.N. — 23 septembre 1982 — p. 13)

Monsieur Claude Bernard

Depuis 1960, monsieur Claude Bernard oeuvre comme producteur d'oeufs. En plus de posséder 5,000 à 6,000 pondeuses, M. Bernard s'occupait de 2,000 poulets de grill qu'il abandonna en 1972, année où il portera son quota à 15,000 pondeuses. Son mariage avec Monique Lecours en août 1960, marque le début d'une association fructueuse qui ne s'est pas démentie. Aujourd'hui, les Bernard possèdent 20,000 pondeuses et autant de poulettes

Q. «Quel a été votre plus gros défi?»

R. «Renforcer l'agence de vente et augmenter le volume d'oeufs québécois. Rationaliser l'agence de vente, baisser nos coûts de production de même que ceux d'opération et de vente.»

Q. «Votre plus belle victoire?»

R. «Avoir réussi à obtenir un prix juste pour les producteurs.»

Conférences socio-économiques

La volaille

La consommation d'oeufs

Les Québécois mangent moins d'oeufs en moyenne que les Canadiens ou les Américains. En 1978, la consommation québécoise par habitant a été de 17,6 douzaines d'oeufs alors qu'au Canada et aux États-Unis, elle fut respectivement de 18,3 douzaines et 23,1 douzaines.

La consommation d'oeufs par personne au Québec était de 14,7 douzaines en 1974 suite à la diminution de 16% observée depuis 1966. Par contre, depuis 1975, elle a connu une hausse marquée. Ainsi, elle se situe à 17,6 douzaines d'oeufs en 1978 alors qu'elle était de 18,6 douzaines en 1965, soit une légère diminution de 5%. Du côté canadien, la baisse est plus importante, la consommation par habitant passant de 21,2 douzaines à 18,3 douzaines au cours de la même période, pour une diminution de 14%.

À cause notamment de leur productivité accrue, les producteurs obtenaient deux (2) oeufs de plus par poudeuse ce qui correspondait à 3 heures de travail de moins par semaine. De plus, la quantité de nourriture requise pour alimenter un troupeau réduit contribuait également à abaisser les coûts. Malgré ces performances, les attaques contre les plans conjoints persistent.

Elles venaient surtout des économistes liés au monde des affaires. Fedco leur répondit en plus de présenter un mémoire pour répondre aux attaques du Conseil national des produits de la ferme. Les chiffres avancés étaient faciles à contester devant les experts mais non devant le commun des mortels. Le prix des oeufs demeurait bas comparativement aux autres produits alimentaires.

La Cour suprême donna finalement le feu vert à Fedco au sujet des prélèvements dus à l'OCCO. Fedco conclut dès lors des ententes de 4 à 5 ans avec les producteurs concernés, au sujet des sommes à récupérer. Ces producteurs trouvaient le système intéressant et ne voulaient pas le jeter par-dessus bord.

MESUREZ VOS PERFORMANCES

Le *Poultry Tribune* d'avril 1983 fournit une liste de questions susceptibles d'aider le producteur à mesurer son efficacité. Règle générale, si vous relevez le défi posé, vous vous situeriez parmi les vingt-cinq pour cent (25%) d'aviculteurs californiens les plus progressistes. Voici brièvement résumées ces questions:

- 1.- Vos poulettes atteignent-elles leur poids standard à six (6), douze (12) et dix-huit (18) semaines? Quelle importance accordez-vous à ce facteur primordial qu'est l'uniformité du troupeau?
- 2.- Parvenez-vous à réduire au minimum le stress du débécquage? Réussissez-vous à prévenir le cannibalisme?
- 3.- Alimentez-vous vos poudeuses de manière à respecter pleinement leurs besoins quotidiens, compte tenu de l'âge des oiseaux?
- 4.- Contrôlez-vous bien les maladies aviaires?
- 5.- Accordez-vous à chaque oiseau un accès à la mangeoire d'au moins quatre (4) pouces?
- 6.- Avez-vous reconsidéré récemment votre budget énergétique?
- 7.- Avez-vous songé à renouveler votre troupeau plus récent ou du moins calculé ce qu'il vous rapporte au cours des dix (10) dernières semaines de ponte?

Les producteurs d'oeufs devront innover

La consommation des oeufs au Canada a augmenté de plus de 4% au cours de la dernière année. Cela tient essentiellement au fait que la crise économique favorise la consommation des produits peu coûteux, mais riches en valeur nutritive. Mais une fois passé ce mauvais quart d'heure, il est probable que les consommateurs cèderont à nouveau à la logique des multinationales qui les incitent, à coup de publicité, à découvrir de nouveaux horizons gustatifs et à consommer des aliments plus coûteux, mais moins «primaires».

À cause de cela, le lait se consomme de plus en plus sous forme de fromage ou de yogourts, les fruits en jus, le poulet de manière dépecée, le steak en hamburger et le poisson en bâtonnets. Entre temps, le marché industriel de l'oeuf se rétrécit car de plus en plus de mayonnaises, de préparations à gâteaux ou à salade sont fabriqués à partir de produits substitués. Face à cette évolution, la valeur alimentaire de l'oeuf frais, son faible prix et sa qualité d'aliment naturel constituent des arguments folkloriques, si fondés soient-ils.

(*Courrier Sud* — 15 février 1983)

Le prix des oeufs

OTTAWA (PC) — À partir d'aujourd'hui, les producteurs d'oeufs recevront deux cents de plus la douzaine, a annoncé vendredi l'Office fédéral de mise en marché des oeufs. C'est là seulement la moitié de la hausse que les producteurs auraient dû recevoir à la suite de la hausse de leurs coûts.

(*Le Journal de Montréal* — 2 septembre 1983)

Les producteurs de la FEDCO menacent de marcher sur Ottawa

MONTREAL (PC) — Si le gouvernement fédéral ne revient pas sur sa décision de n'augmenter que de deux cents le prix de la douzaine d'oeufs, la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (FEDCO) menace de marcher sur Ottawa.

(*La Tribune* — 7 octobre 1983)

L'AGENCE D'ABORD

Par Claude Bernard

En consacrant la volonté des producteurs et du gouvernement du Québec de privilégier l'outil que constitue l'agence de vente, le jugement de la Cour Suprême du Canada impose à la Fédération ses priorités à venir, à savoir la nécessité de rallier ou de vaincre quiconque n'a pas encore compris l'importance de recourir à ce mode de commercialisation, s'il n'a pas été autrement dispensé de le faire. Au cours des prochains mois, la Fédération devra donc faire en sorte, pour respecter les principes d'équité et d'égalité qui prévalent entre producteurs, que tous ceux qui sont visés par cette décision se conforment aux règles du jeu.

POUR PROFITER DE LA PROSPÉRITÉ DE FEDCO

Administrativement et commercialement parlant, l'agence de vente Fedco n'a jamais été aussi en santé. Elle a réalisé, l'année dernière, un surplus d'opération de plus de 150 000\$. Le marché qu'elle dessert de son côté ne cesse de croître. Les producteurs toutefois n'ont pas su profiter pleinement de ce dynamisme. Ils ont en effet réduit la quantité d'oeufs livrés à l'agence dans une proportion de 4% environ. Cette réduction de l'approvisionnement liée à une diminution générale des prix a réduit de près de 8% le chiffre de vente de Fedco.

1983

En 1983, les défis furent nombreux. La crise économique de 1982 avait amené une augmentation de la consommation des oeufs, les consommateurs ayant opté pour des produits moins coûteux. Il est vrai, qu'entretiens, on avait intensifié la publicité conjointement avec l'OCCO. On chercha également à accorder plus d'importance aux produits transformés. À l'instar des producteurs de lait qui avaient augmenté leur vente de yogourt, de fromage, alors que le beurre se vendait moins, ou des producteurs de pommes de terre qui misaient de plus en plus sur les frites, les produits congelés ou les croustilles, seuls les oeufs continuaient de se vendre à l'ancienne. Pourtant, la mayonnaise, les sauces à salade, les préparations à gâteau dépourvues d'oeuf se vendaient de plus en plus. Ce projet de diversification se heurta cependant à l'incapacité des producteurs à financer ce genre de recherche.

OTTAWA RÉDUIT LE SALAIRE DES PRODUCTEURS D'OEUFS DE 20%

La Fédération des Producteurs d'Oeufs de Consommation du Québec, appuyée par l'Union des Producteurs Agricoles, accuse le cabinet fédéral d'avoir outrepassé sa juridiction et renié la signature du Gouvernement canadien, en interdisant, le mois dernier, à l'Office Canadien de Commercialisation des Oeufs d'indexer le prix des oeufs selon l'évolution des coûts de production. C'est en vertu, note-elle, de pouvoirs délégués par les provinces et non par le Gouvernement fédéral que l'OCCO peut fixer le prix des oeufs A-Gros et c'est de la manière prévue par l'entente, à savoir qu'il doit refléter les coûts de production et assurer aux producteurs un bénéfice raisonnable, que ce prix doit être calculé.

FIN DU NID-DE-CORBEAU

La Chambre des communes a finalement adopté la loi qui met fin au tarif du Nid-de-Corbeau. Dès janvier prochain, les producteurs de l'Ouest devront commencer à payer un tarif plus élevé pour les transports de leurs produits. Le prix passera dès lors de 4,89 cents à 5,76 cents le boisseau. Graduellement, ce tarif augmentera pour atteindre environ 60% du coût vers 1991. En retour, les fermiers sont assurés d'obtenir un meilleur service. Relativement satisfaite de la version finalement retenue, la Coalition québécoise pour la survie.

L'OCCO HAUSSE LE PRIX DES OEUFS

Quelques minutes après la levée de notre assemblée spéciale du 21 octobre dernier, le président de l'Office Canadien de Commercialisation des Oeufs, monsieur Harold Crossman, rendait publique une lettre du Ministre fédéral de l'Agriculture, monsieur Eugène Whelan, dans laquelle ce dernier reconnaissait que les administrateurs de l'OCCO ne pouvaient pas agir uniquement en tenant compte des politiques fédérales de 6 et 5%. Toutefois, il demandait également à l'OCCO de s'engager à faire son possible pour obtenir la coopération des provinces, de manière à contenir les augmentations du prix des oeufs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

C'est à l'unanimité que les producteurs d'oeufs, présents à Saint-Hyacinthe pour l'assemblée générale spéciale du 21 octobre dernier, ont demandé à l'Office Canadien de Commercialisation des Oeufs (OCCO) de rétablir, dès la prochaine rencontre de ses administrateurs (26 et 27 octobre 1983), le prix des oeufs sur la base des coûts de production, en prenant soin de les ajuster de manière à compenser les pertes encourues en septembre. C'est également à la majorité des voix, qu'ils ont accepté de modifier leur règlement de contribution afin de dégager les montants requis pour satisfaire aux frais de service demandés par l'OCCO.

Fini le commerce des quotas

Dans le but de mettre fin au commerce des quotas par certains fournisseurs d'articles d'utilité professionnelle, les producteurs d'oeufs du Québec ont décidé en assemblée générale annuelle d'imposer une durée minimum de 24 mois de production avant la location des quotas.

Cette mesure devrait réduire la demande venant des grosses entreprises et ainsi favoriser une baisse du prix des quotas. Les nouveaux producteurs pourront de cette façon obtenir un permis de production à des coûts plus abordables. (T.C.N. — 28 avril 1983 — p. 10)

OEUFS

Fedco accuse Ottawa

La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec accuse le cabinet fédéral de réduire le salaire des producteurs de 20% en n'indexant pas le prix des oeufs selon les coûts de production. On sait qu'en vertu de la formule des coûts de production, le prix des oeufs aurait dû être haussé de 4 cents en septembre alors que la hausse ne fut que deux cents.

À cause de cela, le producteur d'oeufs du Québec, pour un troupeau de 10 000 pondeuses en moyenne, devra pour le mois de septembre, prélever sur son salaire mensuel qui est d'environ 1 850\$, une somme de 400\$ (soit 20%) pour rembourser les coûts de production additionnels qu'il subit et qu'il ne peut plus reporter sur son prix de vente.

Le président de Fedco, Claude Bernard, s'est dit déçu de voir qu'on s'attaque aux producteurs d'oeufs alors que ces derniers n'ont pas du tout contribué à l'inflation, bien au contraire. (T.C.N. — 13 octobre 1983 — p. 26)

Les producteurs-classeurs avaient des frais moindres parce qu'ils couvraient un moins grand territoire que l'agence Fedco. Si l'on se basait sur le coût de production, l'Ontario par contre, s'avérait avatagée, le prix des grains faisait la différence. Sur le marché de Montréal, ces atouts pesaient énormément dans la balance, de sorte que l'agence paraissait le seul moyen d'approvisionner un marché pratiquement inaccessible aux producteurs individuels.

La fédération en cette année enregistra un surplus de 150,000.00\$. Il s'agissait d'une situation financière très florissante. Désormais pour louer des quotas, il faudra être producteur. L'OCCO haussait le prix des oeufs parce que le prix du coût de production augmentait: il lui faudra se restreindre à la norme de 5 à 6% décrétée par le gouvernement fédéral. Les producteurs remettaient de nouveau en question leur agence de vente.

Le ministre de l'agriculture du Canada, monsieur Eugene Whelan, voulait faire voter un projet de loi en vue de clarifier et d'augmenter les pouvoirs du Conseil canadien des produits de la ferme. Il entendait favoriser la concurrence inter-provinciale, décourager les politiques d'autosuffisance provinciale et multiplier le nombre d'agences nationales.

Production

Les producteurs d'oeufs de consommation du Québec ont écoulé leurs oeufs par le biais de l'agence de vente de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec dans une proportion de 63%. Les producteurs-classeurs indépendants ont commercialisé eux-mêmes le reste de la production. Par la suite, 6% de la production a été dirigée vers les usines de décoquillage pour répondre aux besoins de l'industrie alimentaire de transformation.

C'est ainsi que 94% de la production a été distribuée sur le marché frais par l'intermédiaire des grossistes, des détaillants et du marché hôtels-restaurants-institutions. Le commerce de gros écoule environ 20 millions de douzaines d'oeufs, principalement dans les petites entreprises et institutions. Les détaillants détenaient 85% du marché frais alors que le marché hôtels-restaurants-institutions en représentait 15%. La consommation à l'état frais s'élevait à 102 millions de douzaines et celle des oeufs transformés à 8 millions de douzaines.

Le Québec doit importer 54 millions de douzaines d'oeufs alors qu'il en exporte 9 millions. Les importations proviennent surtout des provinces canadiennes et les exportations sont dirigées vers les États-Unis.

Conférences socio-économiques La volaille.

Les postes de classification du Québec qui sont de faible dimension sont moins compétitifs que ceux de l'Ontario. La sous-utilisation de leur capacité de production, par ailleurs, semble une indication que leur nombre est trop grand et qu'il faudrait peut-être songer à leur *consolidation*.

Le Québec est à peu près absent du *secteur de la transformation* des oeufs qui a pris de l'expansion au cours des dernières années et qui, si l'on se fie à la situation américaine, possède un fort potentiel de marché.

Les oeufs consommés au Québec proviennent en partie de l'extérieur du Québec en raison du prix plus élevé des oeufs québécois. C'est là un problème important qu'il faudra solutionner si le Québec ne veut pas voir son degré d'autosuffisance diminuer.

Qui doit payer pour les surplus

D'autre part, les producteurs ont demandé au Conseil national de commercialisation des produits de ferme d'examiner la situation d'injustice dans laquelle ils sont placés du fait qu'ils supportent seuls les frais d'exportation des oeufs produits en sus de la demande interne canadienne. Ils plaident que ces surplus sont en bonne partie le résultat de la nécessité de maintenir en production un troupeau suffisant pour répondre aux besoins des consommateurs pendant les saisons (Noël et Pâques) où la demande est particulièrement élevée. Ils ne peuvent en effet réduire entretemps leur troupeau. Il leur apparaît donc raisonnable que les consommateurs assument au moins en partie (pour un tiers) les coûts d'enlèvement des surplus exportés lorsque la demande faiblit, étant donné que cela leur assure un approvisionnement adéquat pour toutes les périodes de l'année.

L'industrie avicole se porte bien

Comment se porte l'industrie avicole? Pas si mal si l'on considère qu'en pleine crise économique, l'achat de viande a été délaissé au profit d'une augmentation de 4 p. cent de la consommation d'oeufs. Depuis lors rien n'a changé. Les poules pondeuses continuent à fournir 20 douzaines d'oeufs par année et chaque citoyen en consomme une moyenne de 18 douzaines par an.

Par ailleurs, depuis les années 60, la production d'oeufs au Québec ne suffit qu'à 70 p. cent, le reste vient de l'Ontario. Ce déséquilibre a été créé au moment où les grains consommés par les poules venaient de l'ouest du pays et se vendaient à un prix moindre que le nôtre. Malgré les coûts de transport, l'importation d'oeufs s'avérait encore profitable. *(L'Épicière — juin 1984)*

Les causes des surplus de 1983

Parmi les causes de l'augmentation des surplus enregistrée en 1983, monsieur Jean Brassard, directeur général de l'Office canadien de commercialisation des oeufs signale que les producteurs ont réduit de 18 à 10 jours, en moyenne, la période de vacances des poulaillers entre deux élevages. Ces jours de production additionnelle équivalent à une hausse de 2% des contingents. En outre, les producteurs auraient remplacé les poules mortes au fur et à mesure de leur disparition. Enfin, on compterait un plus grand nombre de troupeaux non réglementés.

Des changements s'imposaient afin de rétablir la crédibilité des agences auprès de l'opinion publique. Madame Menzies voulait retirer aux agences les pouvoirs qu'elles exerçaient mal, selon elle, comme les enquêtes en vue de la fixation du coût de production. Les agences devraient avoir un pouvoir de recommandation et non de décision.

Madame Menzies déplorait également la stratégie de mise en marché trop axée, selon elle, sur la publicité. En plus de contrôler les prix, il faudrait développer de nouveaux produits et entreprendre des activités communes avec les autres agents de commercialisation ou de l'industrie. L'opposition s'éleva de toutes parts: les réactions de l'UPA, de l'OCCO et de Fedco furent telles que le projet de loi présenté par le ministre Whelan fut retiré.

L'Association canadienne des consommateurs partit en guerre encore une fois contre les producteurs d'oeufs: d'après elle, la publicité devrait être contrôlée parce qu'elle augmentait le coût des oeufs. D'autre part, les manufacturiers grossistes voulaient que les politiques alimentaires du ministère de l'agriculture du Canada fussent transférées au ministère du Développement économique à cause du parti pris que celui-là, selon eux, avait à l'égard des agriculteurs.

COMITÉ SUR LES POLITIQUES DES QUOTAS

Le comité sur les politiques des quotas s'est réuni à quelques reprises et il a entrepris de confronter son analyse de la situation et ses conclusions à celles qu'en fait le conseil d'administration. Les deux groupes réunis jusqu'à maintenant font une certaine unanimité autour des constatations relevées, et l'esprit des objectifs établis se résumant ainsi:

- de protéger et favoriser l'expansion de la ferme familiale;
- de favoriser les producteurs à posséder et contrôler le quota qu'ils exploitent;
- de viser à stabiliser et possiblement diminuer la valeur ou le prix des quotas.

Dans une prochaine assemblée, les membres du conseil d'administration seront appelés à étudier divers projets d'amendement soumis par ce comité sur l'étude des quotas.

LA CUISINE DE POL MARTIN

Admirablement illustrées, «Les meilleures recettes du chef Pol Martin» (Les Entreprises Télédition Inc., Montréal, 1980) suggèrent fréquemment l'utilisation des oeufs, sans lésiner sur les quantités. Exemples: dix (10) oeufs pour le «gâteau au chocolat à ma façon», neuf (9) pour la «charlotte à l'anglaise», six (6) blancs d'oeuf et sept (7) jaunes pour le «gâteau au rhum», etc. Ce volume donne le goût de cuisiner même aux machos. Un cadeau que les producteurs d'oeufs auraient intérêt à donner.

Le contingentement, c'est quoi?

Sur le marché, 1% de surproduction engendre une baisse de 6% du prix. Ainsi, si la demande égale 100 et que l'offre est de 101, le prix se situera à 94% de sa normale. Voilà pourquoi les producteurs n'ont aucun intérêt à produire plus que le marché le demande.

Ce principe sert de base au contingentement. Il explique aussi pourquoi il est dans l'intérêt des producteurs de réduire les quotas quand la demande faiblit. Supposons que celle-ci passe par exemple de 100 à 97. Si alors, on coupe les quotas de 3%, en les faisant passer également de 100 à 97, on réduit le revenu des producteurs de 3%.

Ajuster l'offre à la demande

Ainsi, le droit d'ajuster l'offre à la demande (contingentement, contrôle des importations, rachat des surplus) comporte le devoir de le faire et de ne pas créer de pénuries. Les producteurs peuvent en somme ne pas produire plus que le client en demande et éviter que les marchés soient suralimentés, mais ils ne peuvent pas produire moins ou sous-alimenter les marchés, de manière à créer une rareté susceptible de faire monter les prix. L'État leur a confié la responsabilité de *servir le* marché et non le droit de *se servir du* marché. Ils ne peuvent donc pas utiliser ces pouvoirs en fonction de leurs seuls intérêts.

Au Québec, certains producteurs jouent au billard

Lorsqu'un producteur décide de livrer des oeufs à rabais chez un détaillant d'une petite ville de la province, il est souvent porté à croire qu'il est seul à subir les conséquences de son geste. En réalité, il enclenche un mécanisme qui secoue rapidement tout le système de fixation des prix.

OEUFS

Un tournant important

Les producteurs d'oeufs du Québec viennent de prendre un tournant important en décidant majoritairement que les producteurs-classeurs joueront maintenant un rôle plus marqué à l'intérieur de leur Fédération. En effet, lors de leur assemblée annuelle de la semaine dernière à Drummondville, on a approuvé la formation d'un comité de neuf personnes pour étudier la possibilité d'en arriver à une plus grande collaboration entre les producteurs-classeurs et les producteurs membres de l'agence de vente.

(T.C.N. — 19 avril 1984 — p. 10)

1984

En novembre 1984, Fedco organisa pour ses producteurs une journée socio-économique, afin de les informer au sujet des marchés, de la production et des divers mécanismes de commercialisation. Monsieur Bernard parla du rôle de l'agence tandis que les producteurs-classeurs défendirent la légitimité de leur production, signalant que leurs fermes étaient vraiment familiales et qu'ils produisaient un oeuf sur deux mis en marché.

1985

En 1985, le Bulletin aux producteurs que la fédération rédigeait tous les mois pour les producteurs adopta une nouvelle forme et prit un nouveau nom: *L'Oeuf*. Ce bulletin, produit depuis 1973, avait valu à Fedco indirectement un prix d'excellence, puisque le journaliste qui le rédigeait, s'était vu attribuer le prix de journaliste agricole de l'année 1981, notamment à cause de cette publication.

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA MISE EN MARCHÉ DES OEUFS

Agence de vente et producteurs-classeurs: des intérêts à concilier

Quelle place devrait occuper l'agence de vente et comment pourra-t-on concilier son rôle avec celui des producteurs-classeurs dans la commercialisation des oeufs au Québec? C'est pour débattre de cette question et de l'avenir de la mise en marché des oeufs en général qu'avait lieu la semaine dernière, à Drummondville, une journée d'étude réunissant plus de deux cents personnes, en majorité des producteurs. Cette rencontre socio-économique était organisée par la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec.

Un tel débat était devenu nécessaire depuis que l'agence de vente a perdu le contrôle majoritaire de la mise en marché des oeufs au Québec au profit des producteurs-classeurs et des producteurs de l'Ontario.

(T.C.N. — 29 novembre 1984)

Producteurs-classeurs

... Les producteurs-classeurs rencontrés refusent de commercialiser leurs oeufs via l'agence de vente parce que, selon eux, «la classification des oeufs est plus rentable en soi que la simple production»...

Les offices de la commission Macdonald

Si la commission Macdonald s'est prononcée contre le maintien des offices de commercialisation, dont celui des oeufs, un de ses commissaires, John R. Messer, de la Saskatchewan, a pris soin de se dissocier de cette prise de position. Dans le rapport qui exprime sa dissidence, il précise:

«Individuellement, l'agriculteur et le consommateur s'intègrent bien dans le schéma classique du marché libre. Ils ont tous deux un minimum de pouvoir d'achat, ils rivalisent en toute liberté avec les autres producteurs/consommateurs lors de la vente et de l'achat des produits alimentaires. Malheureusement, d'autres intervenants sur le marché s'adaptent moins bien à ce modèle. Dans le transport, la transformation et le commerce de détail, par exemple, les intermédiaires entre les producteurs et le consommateur ont tendance à dominer le marché.

L'ACC contre la publicité

L'Association canadienne des consommateurs du Canada continue de s'opposer à la publicité pour les oeufs. Elle soutient que les sommes consacrées à cette fin seraient mieux utilisées si elles servaient à financer des recherches visant à diminuer le contenu en cholestérol de l'oeuf. D'autre part, il y aurait lieu d'améliorer, selon elle, la commercialisation des oeufs, de manière à réduire les délais entre la ponte et le moment où l'oeuf est offert au consommateur.

Les dés pipés du libre-échange

On peut difficilement comprendre la question de la libéralisation des échanges agricoles entre les États-Unis et le Canada, si on ne l'aborde pas d'abord d'un point de vue américain, car après tout ce sont nos voisins du Sud qui dictent les règles du jeu. Dès lors, il faut prendre en considération trois autres facteurs.

(T.C.N. — 19 décembre 1985 — p. 4A)

L'agence FEDCO

I — Vers la libre concurrence

Au cours des prochaines semaines, les producteurs d'oeufs de consommation du Québec auront à prendre des décisions extrêmement importantes non seulement pour eux mais aussi pour l'ensemble de la classe agricole. Ils se prononceront sur une recommandation de la firme Agriconsultants qui propose de remplacer l'actuelle agence de vente par une compagnie à laquelle adhèreraient librement les producteurs qui auront pris conscience que la commercialisation de leur produit exige un regroupement substantiel des ventes.

La firme reconnaît que les créateurs de l'agence avaient visé juste et adopté la bonne méthode. Quinze ans plus tard, il faut bien constater cependant qu'en dépit des pouvoirs légaux accordés à Fedco, les producteurs qui en ont le plus profité, n'ont pas nécessairement participé autant qu'ils auraient dû soit à son financement soit aux décisions. Certains ont fait pis, puisqu'ils ont agi de manière à lui nuire. (T.C.N. — 19 septembre 1985 — p. 4)

L'agence FEDCO

II — «Faute de grives, on mange des merles»

La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec s'apprête à saborder son agence de vente au profit d'une formule de regroupement davantage axée sur l'initiative individuelle. Dans ce nouveau contexte de libre concurrence, les faibles seront écartés et les puissants consolidés dans leur position. À court terme, ce changement aura pour effet d'éliminer les parasites, les passifs et les improductifs qui profitent présentement de l'agence sans contribuer à son action. À long terme, il modifiera sensiblement les règles du jeu que les producteurs agricoles avaient jusqu'ici retenues.

(T.C.N. — 26 septembre 1985 — p. 4A)

C'était dans le but d'améliorer le rendement de l'agence que Fedco avait commandé à des firmes de consultants un rapport. Dans leur analyse, les consultants notaient que l'Ontario disposait d'atouts majeurs pour écouler ses surplus sur le marché québécois; d'autre part, les producteurs étaient tout à fait divisés quant à la façon d'affronter cette concurrence. Les producteurs-classeurs rencontrés avaient refusé de commercialiser leurs oeufs via l'agence parce que, selon eux, la classification des oeufs était plus rentable en soi que la simple production.

Le conseil d'administration de Fedco se mit à élaborer un projet de commercialisation et à le proposer aux producteurs des diverses régions. Le projet visant à remplacer l'agence de vente par une compagnie privée suscita un intérêt évident. Mais les choses se précipitèrent. À la fin de l'été, Fedco organisa une journée d'information afin de sauver le poste mirage Métropolitain qui desservait le marché de Montréal. Les producteurs répondirent qu'ils entendaient rationaliser l'agence mais n'indiquèrent pas comment.

Une façon d'épargner: la Prévention

Les médicaments sont encore trop souvent considérés comme plus efficaces que la prévention sanitaire alors qu'en réalité il n'en est rien: Selon les experts français qui ont questionné des éleveurs; des techniciens et des vétérinaires à ce sujet, cette erreur de perception tiendrait en grande partie du fait que les gens valorisent plus facilement l'initiative individuelle que l'intervention collective.

Agriconsultants

Rapport (extraits)

... Un des buts de l'agence, qui était de limiter le nombre d'offreurs d'oeufs sur le marché, n'a donc pas été entièrement atteint. Cela a créé une dissension au sein des producteurs; d'un côté, ceux qui ont adhéré au système de l'agence affirmant que ceux qui le rejettent bénéficient quand même de ses avantages sans en payer les coûts, de l'autre, ceux qui ne croient pas en la rentabilité de sa formule.

Les événements des dernières années sont venus creuser davantage le fossé qui sépare ces deux théories; l'Ontario, qui produit des oeufs à meilleur coût que le Québec (cela est attribuable en partie au coût plus élevé des moulées au Québec), a intensifié sa part de marché dans la région de Montréal. Le résultat direct de cette action a été de faire grimper le niveau des surplus d'oeufs du Québec.

Dissolution de l'agence de vente

Lors de la dernière assemblée générale spéciale, tenue à Drummondville, le 2 octobre dernier, les producteurs d'oeufs de consommation du Québec ont demandé à leur conseil d'administration d'adopter un règlement abrogeant celui du 20 juin 1979 concernant la mise en vente en commun des oeufs de consommation du Québec. Par la suite, le conseil d'administration a effectivement adopté un tel règlement qu'il a adressé à la *Régie des Marchés agricoles du Québec* pour fin d'approbation. Entretemps, la Régie a fait savoir qu'elle n'entérinerait plus désormais de tels changements sans en avoir au préalable discuté avec les représentants de la Fédération.

Une nouvelle compagnie québécoise

Le quinze janvier dernier, à Montréal, la compagnie Pro Oeuf tint une conférence de presse. Voici de très larges extraits de ses communiqués.

Avec la création de Pro-Oeuf: Les producteurs d'oeufs du Québec innovent dans le secteur agro-alimentaire au Canada.

«Une nouvelle entreprise privée de mise en marché des oeufs, initiative unique au pays, vient de voir le jour au Québec, grâce au dynamisme d'un groupe de producteurs qui ont décidé d'unir leurs ressources pour former la compagnie incorporée PRO-OEUF.»...

Pro-Oeuf Inc.: un nouveau départ pour les producteurs d'oeufs québécois

«La création de la compagnie PRO-OEUF INC. sera sûrement bénéfique pour les producteurs québécois qui seront mieux outillés pour reconquérir la place qui leur revient sur le marché local des oeufs, affirme le directeur général de cette nouvelle entreprise, monsieur Claude Laberge.»

Il a précisé que «la mise sur pied de PRO-OEUF INC. ne signifie pas pour autant la disparition de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, organisme qui a joué un rôle important dans le développement de cette industrie, au cours des 20 dernières années.» «Celle-ci», ajoutait-il, «pourra désormais concentrer ses activités sur tous les autres aspects de la vie professionnelle des producteurs.»

FEDCO

Virage Important

Si les producteurs d'oeufs du Québec décident d'appuyer la nouvelle proposition de mise en marché que vient de leur présenter la Fédération, ce sera tout un virage par rapport à ce qu'on connaît déjà. On parle de former une compagnie privée en remplacement de l'actuelle agence de vente. Les producteurs et les producteurs-classeurs seraient libres d'acheter des actions de cette future compagnie.

(T.C.N. — 15 août 1985 — p. 2)

Le 2 octobre 1985, les producteurs réunis en assemblée votèrent la dissolution de l'agence Fedco. Désormais ce serait une compagnie privée, Pro-Oeuf, constituée de mises de fonds des producteurs. Le Conseil d'administration de Fedco s'engageait à fournir toutes les informations pertinentes à la nouvelle compagnie.

C'était un nouveau départ pour les producteurs. Les oeufs étaient achetés selon l'échelle de prix fixée par l'OCCO. La compagnie desservait Provigo, Métro, Steinberg, Super-Carnaval etc. Elle avait à démontrer qu'elle était en mesure de concurrencer les autres fournisseurs sur le plan approvisionnement, service et prix.

Madame Menzies, porte-parole du Conseil canadien des produits de la ferme se retira en disant que le système de contingentement risquait peu de s'étendre à de nouvelles productions. Les offices déjà créés n'étaient pas menacés, vu le support qu'ils recevaient des autorités gouvernementales. Toutefois, le prix des quotas et l'incapacité de déterminer de nouvelles règles de partage des marchés pourraient à la longue, selon elle, les remettre en cause.

Hommages au président sortant

L'assemblée générale a réservé une ovation debout au président sortant M. Claude Bernard qui ne se représentait pas. Auparavant, le nouveau président, M. Raymond Laplante, avait souligné tout ce qu'il retenait de son apport et de la collaboration de son épouse. De même, M. Bernard avait tenu à remercier sa femme Monique ainsi que toutes les femmes qui permettent à leur époux de servir la cause commune.

Nouveau coût de production

Le Conseil national de commercialisation des produits de ferme ayant donné son aval à la nouvelle formule du coût de production mis au point par la firme Agriconsultants, l'Office canadien de commercialisation des oeufs est maintenant en mesure de procéder aux changements appropriés.

Lorsqu'on applique artificiellement cette nouvelle formule à la situation qui prévalait en 1983, on constate que les prix accusent une baisse de 0,8% par rapport à ceux qu'a effectivement donnés la formule alors en vigueur. Cette baisse est essentiellement attribuable à la hausse de la productivité. Le taux annuel national de ponte est en effet passé de 20,5 à 20,63 douzaines d'oeufs par pondeuse, de sorte que le coefficient de conversion alimentaire est descendu de 4,1 à 4,02 livres par douzaine.

Pro-Oeuf remplace Fedco

Robert Désilets, président de Pro-Oeuf Incorpore, procédait jeudi dernier à Montréal au lancement officiel de cette nouvelle compagnie qui remplace Fedco pour la mise en marché des oeufs au Québec. En opération depuis le deux décembre dernier, l'entreprise est formée de 46 actionnaires et reçoit les oeufs de 127 unités de production. Ce sont en grande partie les producteurs qui vendaient leurs oeufs à Fedco qui ont joint les rangs de Pro-Oeuf.

C'est après avoir connu une baisse des ventes aux dépens de l'Ontario que les producteurs d'oeufs du Québec ont voulu réorienter leur commercialisation. Et comme l'expliquait Robert Désilets, deux études de marché ont démontré que la façon de vendre les oeufs n'était plus concurrentielle. On recommandait alors la création d'une entreprise vouée exclusivement à la vente et à la commercialisation.

(T.C.N. — 23 janvier 1986 — p. 2)

OEUFS DE CONSOMMATION

Le comité de quota publie son rapport

Le comité de quota de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation faisait parvenir récemment à ses membres une partie du rapport d'étude sur les quotas qui avait été demandé par l'assemblée générale annuelle en 1984.

M. Michel Morisset, économiste à l'université Laval, est l'auteur de cette analyse qui comprend deux volets. Le premier document porte sur les données de la Fédération concernant les transactions de quota depuis 1973. Le second texte fait le point sur la situation et décrit les objectifs à l'origine du projet de modification du règlement de quota.

L'analyse des transactions de quota effectuées de 1973 à 1983 révèle un certain nombre de tendances qui démontrent que le secteur des oeufs de consommation s'est considérablement transformé depuis dix ans.

Le prix des quotas, par exemple, a connu une augmentation fulgurante: de 1973 à 1983, il est passé de 40¢ à 25,00\$ la pondeuse. Cette situation a donc forcé les producteurs à louer du quota au lieu d'en acheter. C'est ainsi que depuis deux ans, les locations de quota représentent près de 80% des transactions.

Toutefois, même si le type de transactions évolue, les chiffres indiquent que les quantités globales échangées annuellement ne varient pas de façon importante. Il semble que la somme totale que les producteurs peuvent attribuer à l'acquisition de quota plafonne à 6 millions de dollars par année.

(T.C.N. — 7 août 1986 — p. 16)

La commission Macdonald recommandait de supprimer les offices progressivement. En limitant les approvisionnements nationaux et étrangers, disait-elle, les systèmes de gestion faisaient monter les prix des produits agricoles et, par conséquent, augmenter démesurément les revenus des agriculteurs.

1986

Au printemps 1986, monsieur Bernard ne se représenta pas à la présidence. Monsieur Raymond Laplante devint le nouveau président de Fedco au printemps de 1986. Il agissait comme vice-président à l'OCFO.

«Je pense que l'on avait le meilleur système. Monsieur Lebel avait bâti ce qu'il y avait de mieux. Le problème résidait dans le fait que Fedco n'avait pas de pouvoirs pour forcer les gens à entrer dans l'agence de vente. Alors une minorité de producteurs en payait les frais». (Raymond Laplante)

Pro-Oeuf inc. avait pour objectif premier la mise en marché des oeufs de la production québécoise. Elle était formée de 46 actionnaires et recevait les oeufs de 127 unités de production. C'était une compagnie privée totalement indépendante de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec qui agissait dans le passé, comme agence de vente pour le compte de ses membres.

Oeufs: le transfert des quotas gelé?

Les transferts de quotas d'oeufs de consommation pourraient être suspendus jusqu'au 1er juillet 1987. Le conseil d'administration de FEDCO a en effet déposé un projet d'amendement au règlement sur les quotas interdisant toute transaction de quota jusqu'à cette date.

Cette suspension couvre et les ventes et les locations, sauf dans les cas de décès, faillite, ou lorsqu'il y a vente ou location à un cessionnaire déjà locataire de quota.

(T.C.N. — 10 juillet 1986 — p. 9)

FEDCO

OUI pour limiter les quotas NON à l'agence de vente de quotas

Les locations de quotas resteront gelées à 500 000 pondeuses. Il pourra y avoir reconduite des locations actuelles, mais aucun quota additionnel ne pourra être loué.

Les producteurs d'oeufs de consommation, réunis en assemblée générale spéciale le 20 novembre dernier, en ont ainsi décidé majoritairement. Par ailleurs, une faible majorité a refusé de confier à la Fédération le rôle d'agent de vente pour les transactions de quota.

Les discussions ont été particulièrement animées à ce sujet, la salle étant nettement divisée sur la question.

(T.C.N. — 27 novembre 1986 — p. 3)



Monsieur Raymond Laplante, président
1986-87

FEDCO

Stopper la location et baisser le prix des quotas

Fedco pourrait interdire la location des quotas à l'avenir et ne tolérer que les contrats actuels de location. La Fédération achèterait alors tout quota disponible qu'elle vendrait ou louerait ensuite au plus offrant, trois ou quatre fois par année. Tel est un des scénarios proposés par le conseil d'administration de Fedco lors des rencontres de consultation et d'information qui se tenaient la semaine dernière à Saint-Hyacinthe et à Drummondville.

(T.C.N. — 28 août 1986 — p. 2)

Comment réduire le coût d'élimination des surplus

Aujourd'hui, 15% des oeufs produits au Canada aboutissent chez le décoquilleur, alors qu'il y a vingt ans, le pourcentage correspondant n'était que de 5%. À cette époque, il était relativement facile de subventionner les oeufs destinés à la transformation à l'aide des revenus générés par l'oeuf de table, pour plusieurs raisons: premièrement, ce manque à gagner était prévu par la formule du coût de production qui le compensait entièrement; deuxièmement, pour chaque oeuf vendu à rabais à un décoquilleur, on pouvait compter sur dix-neuf oeufs vendus à plein prix; troisièmement, il était plus simple de sacrifier sur le prix versé aux décoquilleurs — qui acceptaient par ailleurs d'éponger les surplus au moment des périodes creuses de consommation de l'oeuf de table — plutôt que d'avoir à affronter la concurrence extérieure.

Meilleur rendement en cage

Une étude réalisée en Suisse, où l'élevage en cage sera interdit à partir de 1991, a confirmé les avantages de ce système sur celui de l'élevage au sol:

- rendement supérieur de 2,2% (266,7 oeufs au lieu de 261),
- poids de l'oeuf plus élevé de 0,3% (63,3 gr. au lieu de 63,1),
- consommation inférieure de 5,1% (108,3 gr. au lieu de 114,1),
- taux de conversion alimentaire inférieur de 7,5% (2,22 kg par kg d'oeufs produits au lieu de 2,4, — 32% moins de taches de sang.

Par contre, le taux de mortalité en cage est supérieur de près de 20%.

Monsieur Raymond Laplante

Depuis 13½ ans, monsieur Raymond Laplante exploite une ferme avicole de 11,500 pondeuses. Son épouse Reine participe activement à la bonne marche de l'entreprise. Les époux Laplante sont en société depuis 1981.

Q. «Votre plus gros défi?»

R. «Ne pas avoir de coupure de quotas.»

Q. «Qu'avez-vous le plus aimé?»

R. «Le fait qu'on ait le meilleur système. Aucune province ne veut le faire sauter. Quand une province fait des menaces, ce sont des «menacettes» en fait.»

Q. «Le plus difficile?»

R. «Faire comprendre qu'il faut réduire nos surplus, nous rationaliser nous-mêmes. Sinon, d'autres vont le faire à notre place.»

Q. «Vos espoirs?»

R. «C'est un rêve en couleur. Que le Québec ne déclare pas de surplus. Produire selon notre consommation.»

Des études attentives du marché menées par des firmes indépendantes avaient démontré que l'agence ne répondait plus aux besoins du marché actuel, dans le domaine de la vente et de la commercialisation des oeufs au Québec. Deux études différentes arrivaient à la même conclusion, soit la création d'une entreprise privée dévouée exclusivement à ces secteurs d'activités.

Contrairement à l'ancienne agence de vente qui était un organisme obligatoire, Pro-Oeuf inc. comptait sur la participation volontaire de tous les producteurs. En tant qu'entreprise privée, Pro-Oeuf inc. s'engageait à acheter la production totale de ses producteurs actionnaires et de tout autre producteur intéressé à commercialiser sa production. La compagnie assumait par la suite la classification, la distribution et la vente aux grossistes et aux détaillants, à travers tout le Québec. Les actionnaires de Pro-Oeuf inc. contrôlaient 43.3% de la production d'oeufs du Québec et détenaient 39,11% du marché local.

La disparition de l'agence n'a pas simplifié le travail des administrateurs. La fédération et son personnel céda ses bureaux aux employés et administrateurs de Pro-Oeuf inc. Derrière l'apparent jeu de chaise musicale et de déménagements se cachaient des difficultés d'affectation de personnel. Il n'était pas si facile de tracer une ligne pour un employé dont la tâche chevauchait à la fois le secteur privé i.e. Pro-Oeuf inc. et le secteur du plan conjoint.

Il a fallu élaborer une clarification des rôles. La disparition de l'agence de vente n'avait pas été sans affecter les employés. Des postes ont été créés, d'autres abolis. Le stress imposé aux employés avait été considérable. Les employés du Service de Mirage métropolitain inc. ont perdu leur emploi au moment où, pour la première fois, ils avaient permis à leur entreprise de présenter un solde cumulatif positif.

Enfin, le Conseil d'administration apporta cette année-là des modifications au règlement des quotas suite aux résultats d'une étude et d'une consultation auprès des producteurs.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL CANADIEN DES PRODUCTEURS D'OEUFS

Réduire les importations supplémentaires

QUÉBEC — La question des quotas supplémentaires d'importation préoccupe beaucoup les producteurs d'oeufs de consommation de l'ensemble des provinces canadiennes. Réunis en assemblée générale, la semaine dernière à Québec, les membres du Conseil canadien des producteurs d'oeufs (CCPO) ont longuement débattu des importations supplémentaires qui, selon eux, créent inutilement des surplus intérieurs.

Le CCPO a donc résolu de demander à l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO) d'entreprendre au plus vite les démarches pour régler le problème. À certaines

périodes de l'année — comme à Pâques ou aux temps des Fêtes — la demande excède parfois les stocks canadiens disponibles. Le CCPO estime cependant qu'on ne vérifie pas assez les besoins réels des importateurs et qu'on ne prévoit pas un laps de temps suffisant pour permettre de déplacer les stocks canadiens, des régions excédentaires aux marchés qui en font la demande. Actuellement, ce délai est de six jours, et le CCPO en demande un de plus.

(T.C.N. — 17 juillet 1986 — p. 3)



1973

Service de Mirage métropolitain Inc.
Rue St-Vital
Montréal-Nord (1971-1977)

1987

Monsieur Ghislain Cloutier remplaça monsieur Laplante au poste de président au printemps 1987.

La compagnie Pro-Oeuf connaissait des difficultés financières sérieuses. L'erreur, dit-on, avait été de garder la même structure que celle de l'agence. En tant que président, monsieur Cloutier avait le mandat de rentabiliser la compagnie. Après quelques mois, même si un surplus avait finalement été réalisé, celle-ci n'arrivait pas à procurer aux producteurs des revenus équivalents à leur coût de production. Aussi, décida-t-on, de fermer la compagnie Pro-Oeuf inc. en 1987.

Pour la remplacer, un système de postes de mirage a été mis en place. Les postes de St-Hyacinthe et de Bedford vendent leurs oeufs sous le nom de Nutri-Oeuf; celui de Ste-Claire sous Avibro. Ces postes s'engageaient à payer le coût de production aux producteurs qui leur livreraient des oeufs.

La même année, Fedco vendit son immeuble de Boucherville. La Fédération installa ses bureaux au siège social de l'UPA.

À la fin de l'année, le président procéda à une restructuration du

Monsieur Ghislain Cloutier

«Mon père était propriétaire d'une ferme avicole de 8,000 pondeuses. En 1969, je me joins à lui et tous les deux, voyons à l'élevage de 14,000 pondeuses de même que de 12,000 poulettes nécessaires à notre production. En 1975, je quitte mes études et mon père me cède la ferme: ce fut un beau transfert. Mon épouse Pierrette et moi formons une compagnie.»

Q. «Le plus difficile?»

R. «Le fait d'être souvent absent de chez moi. Aussi le stress lié à la prise de décisions qui influençaient toute une collectivité.»

Q. «Qu'avez-vous aimé le plus?»

R. «Apprendre les mécanismes complexes reliés à un système de vente.»

FACTEURS INFLUENÇANT LA QUALITÉ DES OEUFS

L'acceptation par les consommateurs, l'automatisation dans les poulaillers, le marketing et la vente d'oeufs exigent la production d'oeufs normalisés quant à leur taille, leur forme, une couleur acceptable du jaune, une bonne qualité intérieure et une coquille résistante.

À la ponte, la qualité des oeufs se trouve influencée par divers facteurs — l'hérédité, la nutrition, l'âge et l'environnement des poules, ainsi que les techniques générales de gestion des troupeaux.

Le fait de préserver la qualité originale après la ponte et ce, jusqu'à ce que le consommateur utilise les oeufs à titre d'ingrédient nutritif important dans le régime alimentaire est possible si on accorde une attention particulière à divers facteurs. Ceux-ci incluent la manutention par le producteur, le grossiste et le détaillant, le transport, l'entreposage et le soin qu'accorde le consommateur au produit.

Les causes principales de la perte de la qualité après la ponte sont associées aux dommages causés à la coquille et aux changements dans la proportion de l'albumen qui se veut tantôt épais, tantôt mince. Parfois, des coquilles résistantes peuvent être fissurées suite à une manutention mécanique ou manuelle négligente. À mesure que s'amincit le blanc d'oeuf, l'eau qu'il contient pénètre la membrane semi-perméable du jaune, ce qui accroît le volume de celui-ci.

Ainsi, la membrane du jaune s'étend et s'affaiblit, donnant lieu à un jaune plus plat. C'est pour ces raisons que tant d'attention est portée sur le soin

et la manutention des oeufs. Si les oeufs sont sujets à des températures élevées à un niveau quelconque de la chaîne de marketing, la qualité du produit se détériorera davantage.

Pro-oeuf ferme ses portes

Au terme de l'assemblée annuelle des actionnaires de Pro-Oeuf, il a été voté que la compagnie cesse ses activités. La raison: l'impossibilité pour l'agence de vente de rentabiliser ses opérations. Une soixantaine de producteurs d'oeufs de consommation perdent leur mise de fonds initiale qui équivalait à 0,50¢ la pondeuse. La perte totale atteint trois quarts de million de dollars.

Les postes de classification feront leur propre mise en marché

Pro-Oeuf versait aux producteurs qui y envoyaient leurs oeufs, un prix d'une cent la douzaine inférieur au prix de base canadien... jusqu'à ce que la compagnie reprenne du poil de la bête. Mais en vain.

Dorénavant, les producteurs qui vendaient leurs oeufs par Pro-Oeuf se dirigeront plutôt vers les postes de classification. Trois postes classaient les oeufs de Pro-Oeuf, soit Mirage St-Hyacinthe, l'Industrie avicole de Bedford, et Avibro de Ste-Claire de Dorchester. (T.C.N. — 3 décembre 1987)

LE CHOLESTÉROL — POURQUOI TANT D'HISTOIRES?

L'allocution suivante fut prononcée par Don Stevenson, directeur du service de marketing de l'OCCO, lors de la réunion annuelle du CCTOV à St. John's, Terre-Neuve, le 19 octobre 1987.

Pour commencer, revoyons les faits:

Fait No 1: Le cholestérol existe et il ne donne rien de faire des histoires à ce propos.

Fait No 2: Les oeufs contiennent du cholestérol, et beaucoup. Encore une fois, il ne donne rien de dénier les faits.

Fait No 3: Le cholestérol est essentiel dans le cadre de la nutrition humaine (et animale). Notre corps en a besoin et il s'agit d'un élément principal de consolidation de la santé. Le cholestérol joue un rôle important dans la production d'hormones (et comme un spécialiste de la nutrition le disait sans façons: pas de cholestérol, pas de sex!).

Fait No 4: La plus grande partie du cholestérol dans l'organisme est créé par le corps lui-même. Notre foie produit le cholestérol requis pour répondre aux besoins corporels quotidiens. Environ 80 pour cent du cholestérol provient de cette source alors que 20 pour cent vient probablement de notre régime alimentaire.

M. Katz

FAITS SAILLANTS

La baisse appréciable des prix de détail des viandes salaisonnées en 1988 et en 1989 devrait favoriser une utilisation accrue des oeufs de consommation durant cette période; ce sera seulement la quatrième et la cinquième années depuis 1971 qu'une telle augmentation se produira. Le contingent de production n'a pas été modifié pour 1988 et ne le sera probablement pas pour 1989 puisque les hausses probables de l'utilisation des oeufs de consommation annulera l'amélioration continue du taux de ponte. Les prix à la production des oeufs de consommation devraient progresser graduellement en 1988 et en 1989 puisque les coûts de production, établis au moyen d'une formule, augmenteront sous l'effet de la hausse graduelle des coûts des tourteaux protéiques, des taux d'intérêt et des coûts de la main-d'oeuvre, et de la stabilité des prix des céréales fourragères. La production des casseries canadiennes augmentera lentement pour répondre à une progression peu vigoureuse de la consommation intérieure d'ovoproduits. Par ailleurs, les exportations et les importations d'ovoproduits continueront de s'accroître en 1988 et en 1989.



**Monsieur Ghislain Cloutier, président
1987-88**

personnel. Des 18 employés qui restaient (on en comptait 45 au temps de l'agence et du poste de Mirage Métropolitain), on n'en garda que neuf. En plus du secrétariat général, les autres modules administratifs furent désormais répartis entre la gestion de la production, le contrôle de la qualité, la gestion des quotas et la comptabilité. La mise en place de la nouvelle administration fut supervisée par monsieur Félix Destrijker en vertu d'un mandat spécial du conseil d'administration.

1988

Monsieur Jacques Bouchard du Saguenay-Lac-St-Jean succéda, en mars 1988, à monsieur Ghislain Cloutier.

Depuis qu'il est aux commandes de Fedco, l'entente du libre-échange a été signée entre le Canada et les États-Unis. Même si le gouvernement a répété que les plans conjoints ne seraient pas touchés, monsieur Bouchard demeure inquiet à cause de nombreux inconnus. Monsieur Bouchard veut aussi amener les classificateurs à échanger les oeufs du Québec en priorité et réduire ainsi nos surplus au minimum. Il insiste beaucoup sur la qualité des oeufs. Les producteurs, selon lui, doivent tout faire pour livrer des oeufs parfaits. Enfin, la fédération a préparé une campagne publicitaire surtout télévisuelle en vue de faire croître la consommation des oeufs.

La tribune des présidents

En 1984, des locations de quota pour plus de 440 000 pondeuses étaient transigées et le fait que plus de 75% de ces locations provenaient d'un nombre restreint de locateurs qui mettaient leur quota à la disposition des producteurs moyennant un taux de location et qui détenaient en même temps le statut de fournisseurs d'articles d'utilité professionnelle, mit en alerte un grand nombre de producteurs.

Devant l'ampleur de cet état de chose, après consultation des producteurs en assemblée générale, le Conseil d'administration apporta des modifications au règlement des quotas dès 1986 suite aux résultats d'une étude demandée sur les locations et la valeur des quotas, la concentration, etc.

Les producteurs en assemblée visèrent d'abord à limiter le volume de pondeuses en location et à le réduire progressivement avec le temps. T.C.N. — décembre 1988

Évidemment, cette politique de location, comme bien d'autres, présente aussi des points faibles. En 1984, des locations de quota pour plus de 440 000 pondeuses étaient transigées et le fait que plus de 75% de ces locations provenaient d'un nombre restreint de locateurs qui mettaient leur quota à la disposition des producteurs moyennant un taux de location et qui détenaient en même temps le statut de fournisseurs d'articles d'utilité professionnelle, mit en alerte un grand nombre de producteurs.

Devant l'ampleur de cet état de chose, après consultation des producteurs en assemblée générale, le Conseil d'administration apporta des modifications au règlement des quotas dès 1986 suite aux résultats d'une étude demandée sur les locations et la valeur des quotas, la concentration, etc.

Les producteurs en assemblée visèrent d'abord à limiter le volume de pondeuses en location et à le réduire progressivement avec le temps.

FEDCO ET LE LIBRE-ÉCHANGE

L'augmentation du contingent global d'importation prévu pour 1989 — par suite de l'accord de libre-échange — aura un effet des plus désastreux sur l'industrie des oeufs, estime le président de l'Office des oeufs du Québec, M. Ghislain Cloutier, qui vient de faire parvenir une lettre en ce sens au ministre fédéral de l'Agriculture, M. John Wise.

En vertu de l'accord, les contingents globaux d'importations seront augmentés de 0,675 pour cent à 1,647 pour cent de la production canadienne.

Ces dispositions affirme M. Cloutier, toucheront durement l'industrie canadienne des oeufs.

«Actuellement, la majorité des exportations proviennent de l'Ontario et sont expédiées directement ou indirectement vers le Québec.»

«Vous n'ignorez sans doute pas la position vulnérable du marché du Québec pour les producteurs d'oeufs, compte tenu du prix des céréales et de la moulée. Il est évident que toute situation d'approvisionnements d'oeufs qui contribuerait à des exigences dépassant la consommation résulterait en un excédent considérable d'oeufs, par exemple 444 382 caisses en 1987.»

ONTARIO

Vers un nouveau système d'allocation de quotas

Le ministre ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Jack Riddell, a demandé aux organismes de producteurs de sa province, d'examiner la proposition de réforme du contingentement des produits soumis à la gestion des approvisionnements que le Conseil agricole de l'Ontario vient de lui remettre. Cette proposition ne remet pas en cause l'intégrité du système de contingents. Elle vise cependant à corriger divers problèmes survenus depuis son implantation.

Essentiellement, le Conseil recommande la mise en place d'un système de location à terme de quotas, en vue de faciliter les changements technologiques, d'accroître l'efficacité, et de garder la porte ouverte aux nouveaux venus. Ce système remplacerait le système de contingentement perpétuel présentement en vigueur.

Monsieur Jacques Bouchard

Q. «Vous êtes président de Fedco, quel est votre objectif?»

R. «Faire en sorte que Fedco fête non seulement son 25^e anniversaire, mais aussi ses noces d'or.»

Q. «Que trouvez-vous le plus difficile?»

R. «C'est de prendre des décisions qui ne plaisent pas à tout le monde. Comme président de Fedco, je subis énormément de pressions que ce soit de la part d'individu ou de la part d'organisme. Les producteurs devraient supporter entièrement ceux qu'ils élisent pour s'occuper de leur organisme.»

Q. «Qu'aimez-vous le plus?»

R. «Le fait que le Québec comporte plusieurs régions aussi différentes les unes que les autres. Chaque région a sa mentalité propre. C'est la même satisfaction que j'éprouve en me promenant à travers le Canada.»

Q. «Quels sont vos espoirs?»

R. «Sensibiliser les classificateurs distributeurs à s'échanger les oeufs du Québec. Que le Québec redevienne une des provinces ayant le moins de surplus.»

ASSEMBLÉE ANNUELLE OEUFS DE CONSOMMATION

Il faut faire la promotion des oeufs québécois

Les prélevés que doivent payer les producteurs d'oeufs de consommation dans le cadre de leur plan conjoint seront calculés à la poule et non plus à la douzaine d'oeufs. C'est ce qu'ont décidé les producteurs réunis, la semaine dernière, en assemblée générale. Les délégués ont également accepté d'augmenter la contribution à 0,1498\$ par poule par période (ce qui correspond à 0,095\$ par douzaine d'oeufs), à compter du 15 mai 1988.

Cette modification a été proposée par le Conseil d'administration dans le but de simplifier les procédures administratives rattachées à la perception des contributions. Le nouveau règlement précise en outre que la période de production sera de 28 jours consécutifs pour un total de 13 périodes par année. D'autre part, le facteur de conversion utilisé sera de 20,5 douzaines. Tout changement à ce chapitre devra passer par l'assemblée générale.

(T.C.N. — 14 avril 1988)



Nous aimerions remercier les commanditaires
qui ont contribué à la réalisation de ce livre
ainsi que les personnes qui se sont dévouées
pour en assurer sa parution.



C'est en 1964 que fut mis en application le plan conjoint régissant la production d'oeufs.

Vingt-cinq ans! C'est un événement marquant pour l'industrie à laquelle plusieurs d'entre vous ont consacré ou consacrent aujourd'hui leurs années productives.

Cet anniversaire marque un moment particulier qui célèbre la naissance d'un organisme assurant la survie et le développement de toute une industrie.

La Division **SHUR-GAIN** de **Canada Packers Inc.**, partenaire en production avicole depuis plus de 50

ans, tient à rendre hommage à tous les pionniers qui ont contribué à l'expansion et à la réussite de ce secteur d'activité économique important.



LA PRODUCTIVITÉ!



La productivité est un élément clé en production avicole. C'est elle qui détermine le niveau de rentabilité de votre entreprise. Vous devez donc obtenir de bonnes performances

Voilà pourquoi **Shur-Gain** met à votre disposition une gamme complète de programmes hautement flexibles qui répondent aux besoins de votre élevage tout en visant une productivité optimale.

VOUS ET L'ÉQUIPE SHUR-GAIN UNE ASSOCIATION PROFITABLE:

Derrière tout bon programme il y a une équipe. **Shur-Gain** l'a compris depuis longtemps. Nos programmes comprennent l'assistance de vétérinaires, de nutritionnistes, d'agronomes et de techniciens soucieux d'établir avec vous une association des plus prospères.

Si la performance vous intéresse, contactez votre Centre de Service **Shur-Gain** local.



NUTRITION ET SANTÉ

FEDCO, 25 ANS DÉJÀ

Fedco fête son 25^e anniversaire. C'est un moment important auquel veut se joindre le Secteur des producteurs animales de la Coopérative fédérée de Québec.

Pour la coopération agricole, caractérisée par le fait qu'elle a non seulement le désir mais surtout le devoir de répondre aux besoins des producteurs agricoles, cet événement marque aussi l'étroite collaboration qui s'est installée entre elle et les producteurs d'oeufs de consommation du Québec.

Cette collaboration c'est d'abord l'association avec Dekalb Poultry Research Inc., le fournisseur de la poule présentant toutes les qualités recherchées et qui, par conséquent, est présentement l'oiseau le plus en demande partout dans le monde.

La collaboration de la coopération agricole se traduit également par l'action de ses nutritionnistes, ses vétérinaires et son équipe technique. Tous ces professionnels peuvent compter sur Co-operative Research Farms, le plus vaste réseau de recherches en productions animales au monde, sur des couvoirs dotés d'un équipement à la fine pointe de la technologie, sur un laboratoire des plus modernes, ainsi que sur 75 meuneries réparties dans toutes les régions du Québec et capables d'offrir tant les aliments complets que les concentrés et les additifs.

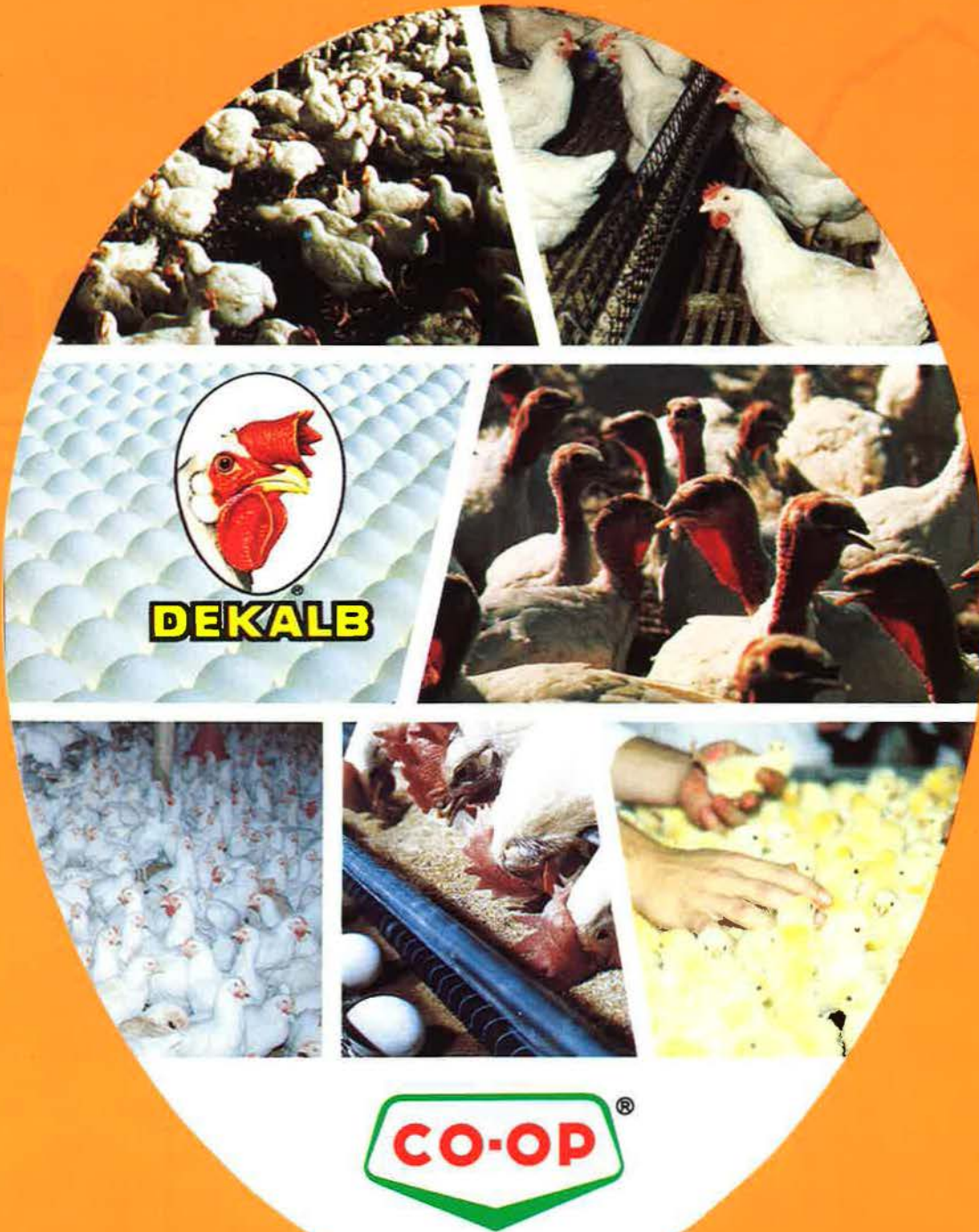
Cet ensemble de moyens permet à la Coopérative fédérée de Québec et aux coopératives affiliées d'offrir aux producteurs d'oeufs les produits et programmes CO-OP leur permettant d'atteindre les plus hauts niveaux d'efficacité.

Regroupant la meilleure pondeuse, le meilleur aliment, la meilleure technique et les **meilleurs éleveurs**, ces 25 années de collaboration sont, pour nous tous, notre meilleure garantie pour l'avenir.



QUALITÉ-CROISSANCE - EFFICACITÉ

facteurs essentiels de réussite en aviculture



L'appui précieux des fermes de recherches avicoles CRF, nos services techniques et nos produits de qualité ont permis aux aviculteurs COOP d'atteindre les rendements actuels.

COOP... promesse d'avenir en aviculture!



COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
Productions animales



Nutribec

L'ALIMENTATION EN PREMIER

Nutribec Itée

C.P. 278, SUCC. ST-SAUVEUR, QUÉBEC, QC. G1K 6W3
TÉL.: (418) 687-2305 – TÉLEX: 051-3439

belisle*

MINÉRAUX & VITAMINES

“LE COEUR DE LA NUTRITION”

Essayez les prémélanges **Belisle** et vous comprendrez pourquoi tant de producteurs les utilisent.

une équipe PROFESSIONNELLE

Contactez-nous
1-800-361-7082



AVIPOR



STYLE ET TECHNIQUE

LES EQUIPEMENTS
AVIPOR LTEE

C.P. 240,
1420 rue Sud, Cowansville, Qué. J2K 2Y8
Tél.: (514) 263-6222

CAGES POUR PONDEUSES



- Cages rigides renversées.
- Galvanisées à deux reprises pour plus de durabilité.
- Visibilité maximum pour inspection.
- D'accessibilité facile pour gérance.
- Surface de mangeoire par poule: 9.375 po. car.
- Système d'alimentation éprouvé depuis 50 ans.
- Système d'abreuvoirs goutte à goutte ou avec bols.
- Aucun déflecteur ou système de collection des fientes.



- Système de collection d'oeufs automatique offrant plus d'espace par poule évitant oeuf fêlé ou craqué.
- Convoyeur central à tiges mobiles fonctionnant sur teflon.
- Compteurs d'oeufs en option.

POUR UN SYSTÈME DE CAGES COMPLET
FIÉZ-VOUS À *BIG DUTCHMAM*
LE MAÎTRE DES CAGES

ÉQUIPEMENTS AVICOLE & PORCIN



Couvoir, Boire & Frères Inc.

532, rang 9
Wickham, (Québec)
J0C 1S0
(819) 398-6807

La direction et le personnel de Couvoir Boire & Frères Inc. profitent de cet événement spécial afin de remercier leur fidèle clientèle et pour offrir leurs meilleurs voeux de succès à tous les producteurs d'œufs de consommation du Québec.

Couvoir Boire & Frères Inc. est le distributeur exclusif pour le Québec de la Shaver Starcross 288, la pondeuse bien équilibrée qui vous assure des profits maximums.

**AU SERVICE DE L'AVICULTURE
DEPUIS 1927**



1960

RICHARD DUMONT

COMMERÇANT DE VOLAILLES

53, RUE PRINCIPALE, ST-APOLLINAIRE, LOT8. P.Q., G0S 2E0

1989



Tout comme la Fédération, le transport a suivi les années. La direction et les employés de Richard Dumont tiennent en ce 25^{ième} anniversaire à féliciter les producteurs et dirigeants de Fedco pour le travail accompli. Et par la même occasion, nous voulons vous remercier de l'encouragement que vous nous témoignez depuis toutes ces années.



COUVOIR
JOLIBEC
INC.

90, chemin Joliette
St-Félix de Valois
Québec, J0K 2M0
(514) 889-5561

UNE ÉQUIPE
IMBATTABLE



“Nick Chick”

H&N
International



J. O. LÉVESQUE LIMITÉE

DISTRIBUTEUR D'ÉQUIPEMENTS AVICOLES ET DE PORCHERIE

42, RUE PLAISANCE
BEDFORD, QUÉ.
TÉL.: (514) 248-3328

4421, CRÉPEAU
ST-FÉLIX-DE-VALOIS
TÉL.: (514) 889-4644



**FÉLICITATIONS
POUR VOS 25 ANS
D'ASSOCIATION
ET REMERCIEMENTS
POUR VOTRE ENCOURAGEMENT**

TRANSPORT GASTON NADEAU INC.
TRANSPORT GÉNÉRAL

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
1-800-363-2757





Abattoir Coquelicot Inc.

ABATTAGE ET CONDITIONNEMENT DE VOLAILLES

LE SEUL PLAN DE TRANSFORMATION AU QUÉBEC
SPÉCIALISÉ DANS L'ABATTAGE DE POULES PONDEUSES.



Salle d'emballage.

Le plan de transformation est en opération depuis 1984 sous la direction d'une équipe d'administrateurs dynamiques. Nous comptons aussi sur la compétence professionnelle de 45 employés qui par leur savoir-faire et leur intérêt nous ont permis d'accéder au succès.

**DE TOUTE NOTRE ÉQUIPE
MERCİ ET FÉLICITATIONS
POUR VOS 25 ANS D'ASSOCIATION.**

Merci à tous les aviculteurs qui nous ont appuyés. Grâce à leur confiance et à leur coopération, nous avons développé un produit de très haute qualité qui nous a permis de s'accaparer notre part du marché.



«Abattoir Coquelicot» a été lauréate 1988 à titre d'entrepreneur Jeunesse de l'Estrie pour le secteur manufacturier.

“CONTINUONS DE GRANDIR ENSEMBLE”



PLAN D'ABATTAGE:
3648 rue Chicoine
Lac Mégantic, Québec
G6B 2Z3 / (819) 583-1544

SIÈGE SOCIAL:
C.P. 428
Disraéli, Québec
G0N 1E0 / (418) 443-2639



Vingt-cinq années de défis

Fondée en 1964, la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec a joué un rôle de pionnier dans bien des domaines. Les batailles qu'elle a gagnées, les organismes qu'elle a rodés (fédération, plan conjoint, agence de vente), ses succès comme ses revers, font ainsi partie de l'expérience de l'ensemble de la classe agricole, d'autant plus que toutes les productions ont été associées à une ou l'autre de ses démarches soutenues par l'Union des producteurs agricoles.

Madame Andrée Riverin-Charbonneau retrace ici cette histoire, en insistant davantage sur les points de convergence plutôt que de divergence. Après tout, la solidarité c'est l'âme même de toute fédération. Le présent volume s'attache à l'essentiel. On y retrouve un texte suivi qui passe en revue les vingt-cinq années de la Fédération. Mais aussi, une sorte de babillard où sont affichés divers documents d'époque. Le lecteur pourra ainsi se promener à travers ce livre glanant ici et là, pour les uns, des souvenirs, pour d'autres, des faits nouveaux; pour tous des informations fort utiles à la compréhension des événements actuels.